

Public Hearing

Audience publique

Commissioners / Commissaires

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

VOLUME 68

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Halifax Convention Centre
1650 Argyle Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 0E6

Friday, September 9, 2022

Tenue à :

Centre des congrès d'Halifax
1650, rue Argyle
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3J 0E6

Vendredi, le 9 septembre 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

www.irri.net
(800)899-0006

II
Appearances / Comparutions

Mr. Jamie VanWart

Commission Counsel /
Conseiller de la commission

Mr. Michael Scott

Counsel / Conseiller

Mr. Joshua Bryson

Counsel / Conseiller

Ms. Lori Ward

Counsel / Conseillère

III
Table of Content / Table des matières

	PAGE
S-COMM. BRIAN BRENNAN, Assermenté	2
Interrogatoire en-chef par Me Jamie VanWart	3
Contre-interrogatoire par Me Michael Scott	59
Contre-interrogatoire par Me Joshua Bryson	87
Contre-interrogatoire par Me Lori Ward	111

IV
Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
4653	(COMM0063690) Transcription de l'entrevue de Costa Dimopoulos donné à la Commission des pertes massives	14
4655	(COMM0063843) Courriel de Nadine Higgins concernant la mise à jour de l'évaluation du bien-être	23
4656	(COMM0063813) Notes du sous-commissaire Brian Brennan, 25 août, 2021	27
4660	(COMM0063838) Notes du sous-commissaire Brian Brennan du lundi 13 juin 2022	31
4659	(COMM0031047) Note de breffage en date du 21 février 2021	37
4667	(COMM0063665) Rapport d'action du bien-être, brouillon daté le 15 juillet, 2022	59
4668	(COMM0042991) Politiques du bureau national des normes et des pratiques d'enquête, ch. 33.4	89
4669	(COMM0063678) Courriel de Jamie McGowan à Jamie Solesme, Phil Lue, David Elms, Tara Norman concernant la revue de la division H	99

Halifax, Nouvelle-Écosse

--- L'audience débute le vendredi 9 septembre 2022 à 11 h 03

GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Bonjour.

La séance de la Commission des pertes massives est maintenant ouverte avec les commissaires Michael MacDonald, Leanne Fitch et madame Stanton.

COMMISSAIRE FITCH: Bonjour.

Nous sommes ici sur le territoire ancestral non cédé des Mi'kmaq.

Veillez-vous joindre à nous pour vous souvenir des gens qui ont été affectés par les pertes massives ici en Nouvelle-Écosse, au Canada, aux États-Unis, et tous les gens qui ont été affectés par ces événements.

Dès le début, le travail de la Commission a été organisé en trois phases qui se chevauchaient. Chaque phase est importante et table sur les autres pour pouvoir se rendre là où on doit aller.

Dans la phase 1, il fallait établir ce qui est arrivé avant, pendant et après l'incident.

Dans la phase 2, nous avons construit et bâti sur ce qu'on nous avons appris pour essayer de comprendre le pourquoi et le comment de ces événements. On a exploré le contexte plus large, les causes et les circonstances.

Dans la phase 3, nous sommes encore en train de développer nos connaissances pour essayer de considérer des recommandations qui pourront garder nos communautés en sécurité.

Nous avons conçu ces trois phases de manière à ce qu'elles se chevauchent, c'est pour cela cette semaine nous écoutons encore d'autres témoins qui vont nous aider avec des questions qui demeurent en suspens et tandis que le reste du travail consiste en l'élaboration des recommandations.

C'est le sous-commissaire Brien Brennan qui va nous parler de plusieurs aspects et comptes rendus après action, l'équipe de gestion des questions d'intérêt de la division « H » et d'autres questions.

1 Je vais maintenant donner la parole à l'avocat de la Commission,
2 Jamie VanWart.

3 Jamie.

4 **Me JAMIE VanWART:** Merci, Commissaire.

5 Avant de demander que le témoin prenne place, je voudrais
6 d'abord m'occuper de certaines pièces. On a plusieurs documents qui ont été partagés
7 avec les avocats des participants, 54 au total, en lien avec la police communautaire et
8 la structure de la police à ces tables rondes.

9 Est-ce que l'on peut les déposer en preuve?

10 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Oui.

11 **Me JAMIE VanWART:** Donc, en ce qui a trait au témoin
12 d'aujourd'hui, un certain nombre de documents ont été fournis en lien avec ce témoin.

13 Est-ce que l'on peut les déposer en preuve?

14 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Oui.

15 **Me JAMIE VanWART:** Alors, la procédure d'aujourd'hui sera
16 virtuelle et, si j'ai compris, le sous-commissaire Brennan est disponible.

17 Et d'ailleurs, je vous vois. Est-ce que vous me voyez?

18 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, je vous vois et je vous entends
19 très bien.

20 **Me JAMIE VanWART:** Et vice versa. Et donc, sachez que vous
21 êtes maintenant devant la Commission des pertes massives en direct.

22 Alors, nous avons d'abord à faire ceci. Vous avez une bible devant
23 vous?

24 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

25 **Me JAMIE VanWART:** Pouvez-vous tenir la bible dans vos mains
26 et ensuite je vais demander à Madame la registraire de vous assermenter.

27 **--- S-comm. BRIAN BRENNAN, ASSERMENTÉ:**

28 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Est-ce que vous jurez de

1 dire la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité? Que Dieu vous soit en aide.

2 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

3 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me JAMIE VanWART :**

4 **Me JAMIE VanWART:** Monsieur Brennan, votre comparution de ce
5 matin sera transcrite et aussi traduite. Pour aider le transcripteur, est-ce que vous
6 pouvez épeler votre nom.

7 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Brien Fredrick Brennan – B-R-E-N-
8 N-A-N.

9 **Me JAMIE VanWART:** Vous êtes sous-commissaire, Services de
10 police contractuels et autochtones, n'est-ce pas?

11 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

12 **Me JAMIE VanWART:** Et vous êtes à Ottawa.

13 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** C'est ça.

14 **Me JAMIE VanWART:** Et vous êtes responsable du programme de
15 services de police contractuels et autochtones, ce qui comprend la livraison de services
16 locaux dans les trois territoires et toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Québec,
17 n'est-ce pas?

18 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** C'est exact.

19 **Me JAMIE VanWART:** Et aussi, les chefs de division sont
20 redevables à vous, dont le chef de la division « H », n'est-ce pas?

21 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** C'est à peu près exact, mais ce
22 n'est pas toutes les divisions qui sont redevables directement à moi. Les divisions qui
23 sont redevables directement à moi sont les provinces atlantiques, la Saskatchewan et le
24 Manitoba.

25 **Me JAMIE VanWART:** Plus de contexte. Avant d'occuper votre
26 poste actuel, vous étiez chef de la division « H » entre 2014 et 2019, n'est-ce pas?

27 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

28 **Me JAMIE VanWART:** Et avant cela, entre 2011 et 2014, vous

1 étiez officier responsable des opérations des enquêtes criminelles, n'est-ce pas, dans la
2 division « H ».

3 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, c'est exact.

4 **Me JAMIE VanWART:** Pour nous aider à contextualiser votre
5 comparution aujourd'hui, pouvez-vous résumer vos principales responsabilités.

6 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui. Non seulement suis-je le sous-
7 commissaire, Services de police contractuels et autochtones, en vertu de la *Loi sur la*
8 *GRC*, je suis aussi le commissaire principal de l'organisation. Je dois assurer la
9 fourniture de services en vertu du contrat et aussi je suis responsable de la fourniture
10 de services dans les communautés autochtones que nous desservons.

11 Dans le rôle... dans le domaine de la gouvernance, je suis en lien
12 avec le gouvernement fédéral au niveau sous-ministre associé et je suis aussi en
13 contact avec plusieurs ministres de la Justice dans les différentes provinces avec
14 lesquelles nous avons signé des contrats afin de voir à l'administration des services de
15 police, gérer certaines questions d'intérêt qui peuvent se présenter. Je suis aussi... je
16 siège sur le Comité exécutif de la GRC.

17 Je devrais aussi dire que le principal travail de cette division est
18 d'être le centre politique pour la police opérationnelle en matière de politiques,
19 initiatives, et tout ce qui affecte les services de police au Canada.

20 **Me JAMIE VanWART:** Monsieur le sous-commissaire, vous avez
21 été interrogé par la Commission des pertes massives le 10 août 2022.

22 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** C'est exact.

23 **Me JAMIE VanWART:** Cet interrogatoire a duré entre sept et
24 huit heures, n'est-ce pas?

25 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** C'est ça.

26 **Me JAMIE VanWART:** Alors, pour situer ceux qui écoutent votre
27 comparution, il y a deux pièces qui comporte cette transcription, il y la pièce 4223 et
28 une nouvelle version qui vient d'être déposée en preuve avant votre comparution de ce

1 matin, COMM63689, et certains des caviardages ont été enlevés dans cette nouvelle
2 version. Donc, je vais parfois me référer à ce numéro de COMM.

3 Ce que vous devriez savoir est que les commissaires ont pu lire
4 tout ce que vous avez dit dans votre... lors de votre interrogatoire et tout cela a été
5 affiché sur notre site web. Je ne vais pas reposer toutes ces questions-là, ce que je vais
6 essayer de faire est plutôt d'essayer de poser quelques questions de suivi.

7 Commençons par le 19 avril 2020. Vous avez pris connaissance de
8 l'incident le 19 avril, un dimanche, quand on vous a mis au courant de l'incident, et on
9 va... donc, quand Mme Bergerman vous a mis au courant de cela.

10 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** C'est exact.

11 **Me JAMIE VanWART:** Quand vous avez reçu ces informations...
12 quand vous recevez des informations de ce type, quel est votre rôle au moment de
13 recevoir l'information?

14 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Le rôle est complexe et dépend de
15 l'information qui arrive. Quand je reçois un appel m'informant d'un incident majeur, je
16 dois d'abord veiller à poser des questions de l'officier pour m'assurer que la personne a
17 les ressources nécessaires. Donc, je demande au commandant divisionnaire si la
18 personne a besoin d'aide, par exemple l'aide législative. Donc, il faut déterminer tout de
19 suite quels seront les besoins étant donné la portée de l'incident, et une fois... bon, et
20 c'est sûr qu'on va vous le redemander si le commandant divisionnaire en a informé la
21 province. Ensuite, je vais appeler le commissaire, je vais donc lui expliquer ce qui se
22 passe et s'il y a certaines considérations d'ordre national, et ensuite on va donner des
23 mises à jour, on essaie d'adapter la réponse aux besoins, l'intervention du point de vue
24 de la police nationale de sorte que l'on puisse offrir toutes les ressources nécessaires
25 aux commandants.

26 **Me JAMIE VanWART:** Donc, l'un de vos rôles est de garder la
27 commissaire à l'affut de ces événements. Est-ce que... donc, vous recevez les
28 informations de la commissaire Bergerman, et ensuite vous mettez... vous donnez ces

1 informations à la commissaire Lucki, n'est-ce pas?

2 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui. Parfois ce sont des mises à
3 jour verbales, parfois nous allons envoyer des rapports de situation. Généralement, il
4 s'agit de coups de téléphone dans un premier temps, c'est la façon la plus rapide de
5 communiquer l'information, et ensuite je vais communiquer avec la commissaire et
6 potentiellement aussi les autres membres de l'Exécutif.

7 **Me JAMIE VanWART:** Et quand vous breffez la commissaire, est-
8 ce que vous lui donnez tous les détails que vous avez appris ou est-ce qu'il y a des...
9 est-ce que vous devez prioriser l'information?

10 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Encore là, ça dépend de la
11 situation, du scénario. Normalement, le premier breffage est de très haut niveau car on
12 ne connaît pas beaucoup les détails, et quand on reçoit au fur et à mesure de l'arrivée
13 de l'information, je lui explique ce qu'elle doit savoir afin de pouvoir en faire rapport au
14 ministre de la Sécurité publique. Tout est très fluide, dépendamment de ce que l'on
15 essaie de réali... ce que l'on essaie de faire compte tenu des incidents qui sont en
16 cours.

17 Dans un premier temps, je ne vais pas lui donner beaucoup de
18 détails opérationnels. Peut-être que je vais lui dire, bon, nous avons mobilisé les
19 ressources, nous sommes sur le terrain en train de combattre la menace. Alors, est-ce
20 que vous vous souvenez de ce qui est arrivé le 19 avril et dans les jours qui ont suivi?
21 Est-ce que vous... si vous avez... vous l'avez mise à jour régulièrement des nouveaux
22 développements?

23 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui. Je me souviens que, par
24 exemple, après le premier appel que j'ai reçu de madame Bergerman, j'ai appelé la
25 commissaire et je lui ai transmis ces informations, dont le nombre de pertes et aussi la
26 perte de... le décès de notre gendarme Stevenson. C'était un appel téléphonique.

27 **Me JAMIE VanWART:** C'était normalement comme ça que vous
28 avez mis à jour la commissaire Lucki?

1 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, pendant cet incident. Oui,
2 pendant cet incident, c'était comme ça.

3 **Me JAMIE VanWART:** Donnez-nous un exemple d'un détail que
4 vous ne communiqueriez pas à madame Lucki, par exemple à la commissaire Lucki,
5 quelque chose que vous pourriez exclure de votre rapport.

6 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Je ne peux pas dire « exclure », je
7 dirais plutôt que je la mettrais au courant des principaux thèmes. Par exemple, je dirais
8 que nous devons appliquer... consacrer des ressources spécialisées afin d'obtenir le
9 pouvoir affecter d'autres membres de GTI – par exemple, des membres venus d'autres
10 divisions. Commissaires, nous sommes en train de considérer des ressources qui
11 seront offertes par d'autres divisions, des divisions contiguës et cela nous permettra de
12 savoir les ressources qui sont nécessaires. Et donc, ce que la commissaire sait, c'est
13 que nous sommes en train de réfléchir aux ressources, différentes ressources
14 disponibles, sans parler de quelles ressources ou de quel type de ressources; encore
15 là, dépendamment de la situation.

16 **Me JAMIE VanWART:** Maintenant, d'autres questions pour vous,
17 Monsieur le sous-commissaire, sur une réunion à laquelle vous avez assisté lors de la
18 conférence de presse du 28 avril 2020 en Nouvelle-Écosse. Je sais que vous avez déjà
19 été interrogé à ce sujet par la Commission des pertes massives. Alors c'était 4 h, heure
20 de l'Atlantique, que la GRC a tenu une conférence de presse. Le surintendant Campbell
21 a donné une mise à jour sur l'enquête et les informations qui étaient sues à ce moment-
22 là. Lors de votre interrogatoire, vous aviez expliqué qu'avant cette conférence de
23 presse, vous aviez compris que le surintendant Campbell n'allait pas divulguer les
24 marques ou les modèles des armes à feu utilisées.

25 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** C'est exact. Il allait parler d'armes
26 d'épaule et d'armes de poing et je n'avais pas compris qu'il allait parler des marques.

27 **Me JAMIE VanWART:** Vous avez indiqué aussi lors de votre
28 interrogatoire que c'était le genre d'informations que vous auriez données à la

1 commissaire Lucki dès... après... immédiatement.

2 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, ça aurait été ça.

3 **Me JAMIE VanWART:** Avez-vous vu le témoignage de Madame la
4 commissaire Lucki? Êtes-vous au courant de son témoignage et de son contenu?

5 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** J'ai regardé des parties du
6 témoignage, pas dans l'ensemble, mais je suis au courant de la plupart de son
7 témoignage par l'entremise des médias et ainsi de suite.

8 **Me JAMIE VanWART:** Êtes-vous au courant que Madame la
9 commissaire Lucki a témoigné que vous ne lui avez pas fait savoir cela avant le point
10 de presse, en ce qui a trait sur les détails sur les armes à feu?

11 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, c'est correct.

12 **Me JAMIE VanWART:** Est-ce que cela vous surprend? Est-ce que
13 cela va à l'encontre de votre souvenir ou en entendant cela, ça vous rappelle quelque
14 chose?

15 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** En fait, au moment... au moment,
16 ça m'avait rappelé... j'avais oublié que la commissaire ne travaillait pas dans le bureau.
17 Moi, je travaillais dans le bureau, c'était dans les journées au début de la COVID et la
18 commissaire, on avait changé de semaine; il y avait une semaine à la maison et une
19 semaine aux quartiers généraux, au quartier national. Il fallait avoir une personne, un
20 officier supérieur au Quartier général. Hors de cet arrangement-là, d'habitude, je ferais
21 mon compte-rendu tout simplement au bureau. Donc, j'ai dit... dans mon témoignage,
22 j'ai dit que j'aurais probablement fait ça, mais là où je me rappelle que la commissaire
23 n'était pas là dans le bureau avec moi et c'est clair que je n'ai pas eu cette discussion-là
24 avec la commissaire comme je le ferais d'habitude.

25 **Me JAMIE VanWART:** Je comprends l'image de vous qui marchez
26 dans le corridor pour aviser la commissaire, mais est-ce que la version virtuelle serait
27 de lui envoyer un texto, quelque chose comme ça?

28 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Ça serait l'équivalent, mais je ne me

1 rappelle pas de l'avoir fait.

2 **Me JAMIE VanWART:** Alors, le 28, après la conférence de
3 presse, Madame la commissaire Lucki vous a fait savoir qu'elle voulait avoir un appel
4 avec le groupe de leadership en Nouvelle-Écosse, n'est-ce-pas?

5 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

6 **Me JAMIE VanWART:** Étiez-vous ensemble avec Madame la
7 commissaire Lucki pendant cette discussion-là? Est-ce qu'il s'agissait d'un appel
8 téléphonique?

9 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** C'est un appel téléphonique de la
10 commissaire à moi-même pour demander cette réunion-là.

11 **Me JAMIE VanWART:** Et Madame la commissaire Lucki a indiqué
12 qu'elle n'était pas du tout... qu'elle n'était pas contente du point de presse réalisé par la
13 division H.

14 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, c'est correct, mais c'était plus
15 que le point de presse. Elle était frustrée des communications, des communications a et
16 vers... depuis la division, depuis le 19. C'était un point culminant vraiment pour la
17 commissaire, en ce qui a trait à la communication, mais c'était directement après le
18 point de presse qu'elle a déterminé qu'elle devait passer à l'équipe des officiers
19 supérieurs.

20 **Me JAMIE VanWART:** Et selon vous, le point de presse du 28
21 s'est plutôt bien passé?

22 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, mieux que les deux avant... qui
23 avaient lieu avant celui-là.

24 **Me JAMIE VanWART:** Avez-vous partagé votre avis avec
25 Madame la commissaire Lucki que le point de presse du 28 s'est bien passé?

26 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, je l'ai fait.

27 **Me JAMIE VanWART:** À ce moment-là, elle vous fait savoir... la
28 commissaire Lucki, des renseignements que vous aviez reçu comme quoi le

1 surintendant Campbell n'avait pas partagé les détails spécifiques en matière des
2 fabricants et des modèles d'armes à feu lors du point de presse.

3 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Est-ce que vous faites référence à
4 l'appel avec le commissaire avant la réunion? Non, je ne lui ai pas fait savoir cela.

5 **Me JAMIE VanWART:** Est-ce que vous avez un souvenir clair
6 d'avoir suggéré à la commissaire que ce n'était probablement pas le meilleur moment
7 de faire cet appel-là pour discuter du point de presse réalisé par la division H. Est-ce
8 que c'est correct?

9 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui. C'était mon avis, bien que je
10 suis d'accord qu'on devait aborder l'enjeu des communications. C'était tard dans la
11 journée de travail pour l'équipe de la Nouvelle-Écosse; je devais présumer qu'ils... que
12 pour eux, c'était un point de presse qui avait été une réussite, ils avaient pu partager
13 plusieurs renseignements et que le timing n'était pas bon d'avoir cette discussion-là,
14 étant donné le point de presse et tous les efforts qui y avaient été consacrés.

15 **Me JAMIE VanWART:** Est-ce que Madame la commissaire Lucki
16 a-t-elle considéré votre demande?

17 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Non. Elle m'a fait savoir qu'elle
18 voulait avoir une réunion immédiatement et dans 15 minutes, on a eu la conférence
19 téléphonique.

20 **Me JAMIE VanWART:** Je ne vais pas reprendre du contenu de
21 votre entretien, je ne vais pas vous demander au sujet de la réunion, mais je voudrais
22 vous parler de la situation après la réunion. La commissaire adjointe Lee Bergerman a
23 témoigné devant cette commission et elle a indiqué qu'après la réunion jusqu'à ce
24 qu'elle rentrait chez elle, elle vous a appelé et elle a expliqué à quel point l'appel avait
25 mal tourné et qu'elle était très déçue de l'appel. Est-ce que vous vous rappelez d'avoir
26 eu une discussion avec Madame la commissaire adjointe Bergerman à ce sujet?

27 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, je me rappelle de cette
28 discussion... d'une discussion avec elle.

1 **Me JAMIE VanWART:** Mais est-ce que vous vous rappelez que
2 Madame la commissaire adjointe Bergerman était fâchée, déçue en ce qui a trait à cet
3 appel-là?

4 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui. Elle m'a exprimé cela. Elle m'a
5 fait savoir que le message... que les messages de la part de la commissaire n'étaient
6 pas bien reçus par les participants à la division H et d'après ce que je comprends, tous
7 les participants de la division H étaient dans la même salle.

8 **Me JAMIE VanWART:** Avez-vous fait un compte-rendu à Madame
9 la commissaire Lucki au sujet de l'impact de cet appel qu'elle avait fait le 28 avril après
10 avoir parlé à Madame la commissaire adjointe Bergerman?

11 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Non, je ne lui ai pas fait savoir cela.

12 **Me JAMIE VanWART:** Et pourquoi n'auriez vous pas fait un
13 compte-rendu à Madame la commissaire Lucki à ce sujet?

14 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Ben, c'était une décision de ma
15 part; moi, comme j'ai dit dans mon interview, je n'avais pas une appréciation à ce
16 moment-là à quel point cela avait touché les individus en ce qui avait trait à cet appel-là.
17 Lee avait exprimé que les gens étaient très déçus de l'appel et que le timing n'était pas
18 convenable, que Madame la commissaire, selon eux, finalement n'était pas sensible à
19 tout le travail et tous les efforts et tous les stress que vivaient ces gens-là. C'était une
20 situation malheureuse qu'on ne peut pas voir les gens avec qui on interagit, on ne peut
21 pas lire leur langage corporel, on ne peut pas voir à quel point les gens sont perturbés –
22 chez les officiers supérieurs, pas juste chez les policiers, mais dans les organisations,
23 en général. Avec des discussions difficiles, parfois les gens réagissent différemment.

24 Selon moi, c'était... évidemment, les gens étaient perturbés, mais
25 on devait y travailler en fonction des objectifs et moi, j'ai participé à des réunions; je
26 n'étais pas heureux du déroulement de la réunion, mais on continue. Et même avec le
27 recul, si j'avais su à quel point les gens étaient touchés par cette réunion-là, j'aurais
28 certainement fait un compte-rendu à la commissaire en lui faisant savoir comment cela

1 avait vraiment touché les gens. Ce n'est pas avant bien plus tard – il me semble que
2 c'était un an plus tard après les évènements du 18 avril qu'un des participants a envoyé
3 un message à Madame la commissaire et c'était... en fait, c'était au moment où
4 justement, ça m'a frappé moi-même comment cette réunion avait tourné et à quel point
5 ça avait profondément touché des gens.

6 **Me JAMIE VanWART:** Je passe à autre chose pour vous poser
7 des questions au sujet d'un autre sujet qu'on a discuté dans votre entretien. L'équipe de
8 gestion des questions d'intérêt, je voulais vous poser des questions de suivi.

9 Pour établir le contexte, vous n'avez pas fait partie de la décision
10 de créer l'équipe de gestion des questions d'intérêt, c'est bien ça?

11 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

12 **Me JAMIE VanWART:** Alors, la création de l'équipe de gestion
13 des questions d'intérêt, qui a été réalisée à la division H, est-ce que vous étiez familier
14 avec cela ou est-ce que c'était unique à la réaction de la GRC aux évènements des
15 pertes massives en avril 2020?

16 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Ce n'est pas unique aux
17 évènements des pertes massives en Nouvelle-Écosse. C'était important de comprendre
18 que ce titre de l'équipe de gestion des questions d'intérêt, c'était quelque chose qui
19 avait été développé au sein du groupe en Nouvelle-Écosse. Lors d'autres évènements,
20 on pourrait avoir un différent nom, mais avec... si on regarde des incidents antérieurs
21 selon la compétence de la GRC, dans de tels évènements, selon notre vécu où des
22 vies sont perdues, la perte d'un membre aussi, on comprend qu'il y aurait des examens,
23 il pourrait y avoir des enquêtes. S'il y a la perte de la vie d'un employé de la GRC, il
24 pourrait y avoir une enquête de la part de ESTC. On peut voir... on sait qu'il y a des
25 choses qui s'en viennent à l'avenir, on veut s'assurer qu'on est préparés, qu'on est
26 coordonnés, qu'on maintient les éléments de preuves, qu'on maintient nos notes. Le
27 processus n'est pas unique, mais la structure de l'équipe de gestion des questions
28 d'intérêt développée en Nouvelle-Écosse était unique en fonction des enjeux qui se

1 présentaient à eux à cette époque-là.

2 **Me JAMIE VanWART:** En ce qui a trait à la question de l'équipe
3 de gestion des questions d'intérêt développée en Nouvelle-Écosse, quelle était votre
4 compréhension du bien-fondé de cela?

5 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Finalement, c'est ce que je viens de
6 dire il y a une minute; c'est de s'assurer qu'il avait la capacité de regarder vers l'avenir
7 en fonction des attentes, en ce qui a trait à la division et à l'organisation, s'assurer qu'on
8 maintient bien nos dossiers, s'assurer qu'on maintient nos dossiers, qu'on a un
9 processus pour l'enregistrement des renseignements, les éléments technologiques
10 associés à cela, considérer des questions comme les communications à l'interne, aux
11 employés, les communications à l'intention du public pour les employés, les exigences
12 en matière de soins de santé, ce genre de choses – afin de comprendre qu'on cherche
13 à faire preuve de pensée stratégique et regarder pour les bonnes ressources au bon
14 moment pour éviter la confusion, le travail supplémentaire, chercher à revenir vers
15 l'arrière pour trouver des choses qu'on aurait dû savoir, qu'on devait garder. C'est une
16 vision stratégique tournée vers l'avenir.

17 **Me JAMIE VanWART:** L'un des membres de l'équipe de gestion
18 des questions d'intérêt, c'était le membre à la retraite, le surintendant à la retraite
19 Dimopoulos. Est-ce que c'est bien ça?

20 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Il est à la retraite, oui, mais à
21 l'époque, il était de service du Nouveau-Brunswick.

22 **Me JAMIE VanWART:** L'un des enjeux, l'une des questions
23 d'intérêt que l'équipe de gestion des intérêts abordait dans les semaines à la suite des
24 événements des pertes massives, c'était... il s'agissait d'un bulletin des
25 renseignements criminels de la Nouvelle-Écosse qui contenait des renseignements sur
26 l'auteur en 2011 qui menaçait la vie d'un agent de police et était en possession d'armes
27 à feu. Êtes-vous au courant du bulletin auquel je fais référence?

28 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

1 **Me JAMIE VanWART:** Le surintendant Dimopoulos a discuté dans
2 son entretien... hum, je vais commencer, je vais vous présenter quelques documents
3 pour établir le contexte puis je vous poserai une question.

4 Madame la greffière, pourriez-vous s'il vous plaît mettre à l'écran
5 COM0062686? Ce sont les notes du surintendant Dimopoulos. H-15, s'il vous plaît. À
6 16.04, on voit la référence à un appel. Les noms à 16 h, c'est votre nom, Dennis Daley
7 et une autre qui dit « D.C. ». Pour fournir davantage de contexte, je vais quand même
8 vous signaler cette note; ce n'est pas seulement un enjeu de la GRC, en fait, de tous
9 les services policiers – souvent, les services de police et des provinces doivent être
10 impliqués. Le bulletin des services de renseignements criminels de la Nouvelle-Écosse
11 a été discuté de ne pas l'envoyer de façon proactive le décès... nous cautionne
12 fortement de ne pas être proactif, de parler aux autres services sur... quant à cet enjeu.
13 Le commandant divisionnaire explique le plan de parler aux deux autres chefs de
14 police. La date, c'est le 12 mai 2020.

15 Avant de vous poser une question, Madame la greffière, pourriez-
16 vous s'il vous plaît me mettre à l'écran la déclaration du surintendant Dimopoulos à la
17 Commission des pertes massives? C'est COM0063690.

18 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND :** C'est la pièce 4653.

19 **--- EXHIBIT No. 4653 :**

20 (COMM0063690) Transcription de l'entrevue de Costa
21 Dimopoulos donné à la Commission des pertes massives

22 **Me JAMIE VanWART:** Page 49, s'il vous plaît. On peut monter un
23 peu, Madame la greffière? Un peu plus bas, s'il vous plaît. Mark Underhill est en bas de
24 l'écran... voilà. C'est une réponse que le surintendant Dimopoulos a donnée en
25 discutant ce bulletin-là; il fait référence à ses notes et il ajoute un peu de contexte à son
26 souvenir d'une discussion. Il dit :

27 « Finalement, j'ai poussé le récit vers le Quartier
28 général national; on a fait un compte-rendu de ces

1 enjeux-là. Je pense que c'était Dennis Daley et le
2 commissaire adjoint Brennan; il nous recommandait
3 de ne pas le publier de façon proactive. Ça nous a
4 surpris parce qu'on ne pensait pas que c'était
5 vraiment important. À la deuxième tentative, à la
6 deuxième réunion, nous avons voulu répéter notre
7 demande qu'on voulait le publier. C'était un refus
8 catégorique du quartier général national. Je n'étais
9 pas d'accord, mais je devais m'y conformer. »

10 Alors commissaire adjoint Daley, le contexte c'est entre dans le
11 créneau où on a appris de l'existence du bulletin, que la GRC a appris son existence,
12 mais pas encore rendu public. Mais qu'il y a lieu plus tard à une demande en vertu de la
13 vie privée auprès du service de police de Truro et vous avez indiqué, pouvez-vous
14 fournir peut-être un peu de certain contexte de votre souvenir avec le surintendant
15 Dimopoulos.

16 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** J'ai un souvenir de la discussion
17 dans l'ordre général au sujet de ce bulletin-là. C'est indiqué dans les notes du
18 surintendant Dimopoulos. C'était pas précisément une discussion entre lui-même et
19 moi-même, c'était un groupe d'individu, la Division H, l'équipe de gestion et le
20 commissaire adjoint Daley et moi-même au quartier général qui discutait comme... ce
21 n'était pas une discussion un à un. Je me rappelle ma préoccupation lorsqu'il parlait de
22 rendre public ce renseignement-là. Ma question c'était vers quelle fin, que cherchons
23 nous à communiquer au public au sujet d'un bulletin qui existait.

24 Le bulletin n'est pas venu de nous, c'était donc un bulletin du
25 service de renseignement. On savait qu'il y aurait une enquête et... probablement, et
26 que cela pourrait représenter un document d'intérêt et est-ce que l'on allait soutenir une
27 position devant le public, est-ce qu'on voulait quand même prévenir quelque chose ?
28 On savait que le document existe dans le domaine de la police et qu'il pourrait y avoir

1 d'autres moments ou d'autres contextes dans lesquels il serait approprié de discuter de
2 ce document. Et donc, je me souviens d'avoir donné le conseil qu'il serait peut-être
3 préférable que l'équipe de la Division H soit en contact avec ces services de police et
4 de parler de l'existence de ce document et que le document ferait partie d'une enquête
5 future et qu'il faudrait donc quand même que tous les services qui pourraient être
6 affectés par des conversations futures à ce sujet soit au courant, soit mis au courant de
7 ce document.

8 **Me JAMIE VanWART:** Vous souvenez-vous de la position du
9 surintendant Dimopoulos ?

10 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Lui, il était d'avis qu'il fallait
11 divulguer ce document proactivement.

12 **Me JAMIE VanWART:** Est-ce que vous vous souvenez de son
13 raisonnement ?

14 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Non.

15 **Me JAMIE VanWART:** Selon la réponse du surintendant
16 Dimopoulos, il semblerait que votre avis était assez... vous avez plaidé de façon assez
17 énergique de ne pas... que ce document ne soit pas divulgué. Est-ce que c'est exact ?

18 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

19 **Me JAMIE VanWART:** Vous saviez que ce document serait
20 probablement divulgué par les services de police de Truro, n'est-ce pas ? Ou est-ce
21 que vous ne le saviez pas, c'est-à-dire que la demande d'accès à l'information avait
22 déjà été déposée.

23 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Non, je ne le savais pas.

24 **Me JAMIE VanWART:** Ne trouvez-vous pas que ces informations
25 seraient intéressantes pour les Nouvel-Écossais ? Qu'un bulletin qui portait sur l'auteur
26 des faits existait ?

27 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Je suis sûr que plusieurs personnes
28 voudraient en prendre connaissance, mais... étant donné les circonstances, mais je ne

1 suis pas certain de comprendre pourquoi ou quel effet cela pourrait avoir eu à ce
2 moment-là au lieu de divulguer ce document plus tard dans le bon contexte. Nous
3 n'avons pas l'habitude de fournir des bulletins de renseignements au grand public. Ce
4 sont des documents qui sont... qui servent à la police et je crois que ces documents
5 devraient demeurer dans le domaine de la police jusqu'à ce que, il faut que le document
6 soit fourni en preuve, déposée en preuve, ou dans un contexte comme celui-ci.

7 **Me JAMIE VanWART:** Et je crois que j'ai une dernière question à
8 ce sujet. Mais est-ce que ce document devait être retenu du public à cause de son
9 utilité dans le cadre d'une enquête ?

10 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Je ne peux pas vous répondre,
11 parce que je n'avais pas connaissance d'enquête en cours dans la Division.

12 **Me JAMIE VanWART:** Oui d'accord, mais ce n'est pas pour cela
13 que vous avez déconseillé la divulgation de ce document.

14 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** C'est exact.

15 **Me JAMIE VanWART:** Avant de passer à un autre thème que celui
16 des communications publiques, on vous a posé plusieurs questions à ce sujet lors de
17 votre... pendant votre interrogatoire et vers la fin de vos échanges avec l'avocat Mark
18 Underhill, bon lui il dit : « Est-ce que l'on peut dire que dans les mois suivant l'incident
19 des pertes massives, vous passiez plus de temps sur les communications que ce que
20 vous auriez voulu ? » Et vous avez dit : « Oui, c'est juste. » Vous vous souvenez de
21 cela, n'est-ce pas ?

22 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

23 **Me JAMIE VanWART:** Cela ne fait pas partie de votre description
24 de tâches de devoir participer activement aux communications avec le public.

25 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Effectivement, cela ne fait pas partie
26 de mon mandat de base, mais la communication avec le public demeure critique et il
27 est essentiel aussi d'assurer que l'information que nous fournissons au public et aussi
28 aux différents niveaux du gouvernement soit exacte. Étant donné l'envergure de cet

1 événement, je devais probablement participer pas mal plus, mais pas à ce niveau.

2 **Me JAMIE VanWART:** Aussi, est-ce que vous pouvez nous en dire
3 davantage sur un commentaire que vous avez émis devant un comité de la Chambre
4 des communes le 25 juillet 2022 ? Madame la registraire, est-ce qu'on peut voir ce
5 document à l'écran ? C'est un document qui est déjà déposé en preuve, c'est la
6 pièce 4208. C'est donc le document COMM62473. Je crois que c'est à la page 14 du
7 procès-verbal.

8 **(COURTE PAUSE)**

9 **Me JAMIE VanWART:** Vous avez un format un peu différent de
10 celui que j'ai dans mon document physique. Alors voilà. Vous pouvez lire tout,
11 l'intégralité de vos remarques au besoin, mais vous avez dit à la toute fin, dernier
12 paragraphe... c'est-à-dire, le dernier paragraphe, mais en haut de la page. On va donc
13 rester-là. Donc vous dites, deuxième paragraphe, deuxième colonne :

14 « Mon intérêt principal était les opérations policières,
15 non pas les communications publiques. Il y avait
16 beaucoup de questions sur ce qui se passait sur le
17 terrain et quelles informations étaient disponibles qui
18 pouvait être partagé ou présenté ou divulgué par la
19 division. »

20 Donc est-ce qu'il s'agit de dire que les communications publiques
21 ne font pas partie de votre description de tâche, ou est-ce que vous dites plutôt que
22 vous n'étiez pas impliqué comme de fait dans ces communications.

23 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Ce que j'essaie de dire là, c'est que
24 je ne suis pas responsable des communications publiques. Je suis responsable des
25 aspects opérationnels d'un incident comme celui-ci. Et j'allais dire aussi que le directeur
26 général des communications stratégiques avait parlé de son rôle, la gestion des
27 communications de l'organisation en lien avec la division H.

28 **Me JAMIE VanWART:** Merci de cette précision. Avant de passer à

1 un autre thème, j'ai une autre question en matière... qui porte sur l'équipe de gestion
2 des questions d'intérêt. C'est un profane qui vous pose cette question, mais bon, quand
3 je lisais l'interrogatoire du surintendant Dimopoulos en lien avec ce bulletin de 2011.
4 Madame la registraire, peut-on voir à l'écran le document COMM63690. Page 51. On
5 va commencer par la question de M. Underhill. Vous dites que le document... oh
6 pardon, ça c'est horodaté 19 :41. « Est-ce que vous avez réfléchi, vous ou quelqu'un
7 d'autre au bulletin et si ce bulletin représentait une occasion ratée d'intervenir ou de
8 donner suite dans le dossier de l'auteur. » Est-ce que... donc M. Dimopoulos dit que
9 « non, pas du point de vue de la gestion des questions d'intérêt. Je crois que cette
10 occasion se serait présentée plus tard suite à un examen formel. »

11 Moi ma question est la suivante. Vous avez donc des officiers très
12 chevronnés dont le surintendant principal Leather, d'autres surintendants, deux autres
13 surintendants, s'agit-il d'une occasion ratée d'avoir ces gens expérimentés qui n'ont pas
14 pu justement, mettre le doigt sur ces questions d'intérêt, de ne pas avoir tiré les
15 questions que l'on peut tirer de cet incident impliquant beaucoup de victimes par rapport
16 à cette description assez contrainte de la... du ressort de l'équipe de gestion des
17 questions d'intérêt.

18 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Et bien la question est difficile étant
19 donné la complexité de la situation avec laquelle ces gens ont été aux prises. Selon...
20 ce que je viens de lire, j'ai l'impression que le surintendant Dimopoulos parlait de la
21 gestion des questions d'intérêt après l'incident de pertes massives et non pas les
22 questions d'intérêt qui tournaient autour de ce bulletin de 2011. Il s'agit de savoir quel
23 chemin la GRC devait suivre suite à l'incident du 18, 19 avril. Je pense qu'il aurait été
24 laborieux et peut-être aussi trop large d'essayer de faire ce genre de travail. Cela
25 représente plutôt... cela relève de l'enquête, des bulletins et tout ce qui... et non pas
26 cela. Donc, dépasser un peu ses responsabilités, comme membre de l'équipe de
27 gestion des questions d'intérêts.

28 **Me JAMIE VanWART:** Maintenant nous avons un autre thème. Je

1 vais vous poser des questions sur l'évaluation du bien-être qui a été présenté par
2 Quintet, qui a fait l'objet de plusieurs questions lors de votre interrogatoire. Vous avez
3 indiqué justement dans votre interrogatoire... est-ce que cela va ? Est-ce que vous
4 avez besoin d'une pause ? Dites-moi n'importe quand.

5 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, oui, oui, ça va. Aucun
6 problème.

7 **Me JAMIE VanWART:** J'essayais de lire votre langage corporel.
8 Donc, vous avez indiqué lors de votre interrogatoire au printemps de 2021 que vous
9 avez... qu'au printemps de 2021 vous avez songé à la possibilité d'établir, de faire un
10 état des lieux du bien-être.

11 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** En 2021 ?

12 **Me JAMIE VanWART:** Au printemps de 2021.

13 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** C'est ça. C'était une combinaison
14 de plusieurs facteurs. J'avais visité la division en octobre de 2020. Les officiers
15 supérieurs de la division me parlaient beaucoup du fonctionnement de la division, de
16 l'impact sur les membres de la division. J'ai ramené ces renseignements à l'équipe, au
17 comité d'exécutif et on a parlé donc des circonstances ayant cours ne Nouvelle-Écosse
18 dans la division H. On nous parlait du bien être et du fonctionnement de la division dans
19 un contexte aussi de COVID. Et je crois qu'en... au début mai 2021, j'ai parlé au
20 téléphone avec la commissaire adjointe Lee Bergerman qui m'a dit qu'elle était... se
21 souciait de la santé de certains membres de l'équipe de direction. Elle se demandait si
22 ces gens songeaient à prendre leur retraite. La COVID aussi avait des impacts nuisibles
23 sur les gens un peu partout au Canada et en Nouvelle-Écosse aussi.

24 Donc on a... il était question de la possibilité de commander un
25 rapport d'un groupe externe et à la table exécutif... au comité exécutif on a... il était
26 question de la... de faire... de commander un tel rapport d'une firme externe et elle
27 nous a indiqué, la personne qui était responsable des ressources humaines, elle nous a
28 indiqué qu'elle avait déjà fait appel à des entreprises externes et que ce serait quelque

1 examen du bien-être serait sous-traité, on a... on a donné que cela, on a demandé aux
2 personnes concernées de, donc, de rédiger, de peaufiner le contrat et de recevoir le
3 rapport. Et ensuite de le partager dans l'organisation.

4 Et aussi, de mettre sur papier un plan d'action qui pourrait être
5 étudié de point de vue de la Division et aussi du Canada. Je ne veux pas non plus
6 donner l'impression que je, j'essaie d'esquiver mes responsabilités comme personne
7 responsable de cette Division.

8 Mais, il y a tout un mécanisme qui permettrait donc de s'occuper
9 des détails de cet aspect-là, de ce rapport. Dont la distribution. Je dois présumer que si
10 j'avais reçu le rapport, je... je... que si j'ai reçu le rapport, j'ai dû présumer que d'autres
11 personnes, dont madame Locki l'aurait reçu aussi. J'ai été un peu étonné de constater
12 que ce n'était pas le cas.

13 Pendant mon congé annuel, j'ai... j'ai reçu un appel du CHRO
14 actuel, me faisant savoir que le commissaire n'avait pas reçu le rapport. Et ça m'avait
15 surpris que madame la commissaire n'était pas au courant du rapport. Et en regardant
16 de l'extérieur vers l'int... il y a le partage du rapport. Mais souvent, lorsqu'on partage
17 des renseignements avec madame la commissaire, il y a des discussions de suivi, avec
18 le contenu des documents qui ont été partagés avec les commissaires.

19 Encore une fois, pourquoi il y a pas une (inintelligible) discussion
20 de suivi en ce qui a trait au rapport dès que vous l'avez reçu? Et que vous êtes au
21 courant de son contenu?

22 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, avec la commissaire.

23 **Me JAMIE VanWART:** Pourquoi pas offrir un compte-rendu à la
24 commissaire sur le contenu du rapport que vous avez reçu.

25 **S.-comm. BRIAN BRENNAN :** Encore une fois, je reviens à ma
26 présomption que le CHRO avait eu des discussion avec la commissaire au sujet du
27 rapport. Parce que c'est eux qui étaient les intendants du rapport pour l'organisation. Je
28 ne peux pas vous donner une réponse sur pourquoi j'ai pas parlé à la commissaire au

1 sujet des rapports, surtout parce que je présume que la responsabilité du CHRO aurait
2 permis que cette discussion-là aurait lieu entre le CHRO et madame la commissaire.

3 **Me JAMIE VanWART:** Quand est-ce que le rapport Quintet a été
4 partagé avec le surintendant Campbell, le surintendant principal Leather?

5 **S.-comm. BRIEN BRENNAN :** Je ne sais pas, et je ne connais pas
6 la date exacte quand ça été partagé, encore une fois ça aurait été partagé par
7 l'entremise du bureau du CHRO.

8 **Me JAMIE VanWART:** D'accord, et vous ne vous rappelez pas
9 avoir eu une discussion de suivi, vous faisant savoir, soit faisant savoir le surintendant
10 principal Leather ou surintendant Campbell qui devrait recevoir un rapport, ou quelque
11 chose du genre?

12 **S.-comm. BRIEN BRENNAN :** Je ne me rappelle pas avoir eu des
13 discussions avec le surintendant Campbell. Je me rappelle d'une discussion avec le
14 surintendant principal Leather, lorsqu'il était avec moi dans le divisionnaire par intérim.
15 Suite à la... lorsque la... madame la commissaire adjointe (inintelligible) puisse se
16 retirer, on parlait du plan en matière du rapport, un plan d'action, etcétera. Dans le
17 cadre de certaines de ces discussions, le rapport n'avait pas été complété. On ne
18 pouvait pas en faire établir une chronologie.

19 Je me rappelle lui avoir fait savoir que cela (inintelligible) du DPRH
20 et en tant que le commandant divisionnaire par intérim, il avait la capacité et la
21 responsabilité de rejoindre de DPRH directement, s'il le voulait. Mais je ne cherche pas
22 à (inintelligible), à divertir, mais il s'agit de la responsabilité du bureau du DPRH.

23 **Me JAMIE VanWART:** Je veux... merci. Je veux vous montrer de
24 la correspondance ici. Il me semble que c'est COMM0063843. C'est la pièce 4645.
25 Mettons-le à l'écran, il y a une chance que ce soit le mauvais numéro de COMM. Si
26 on... je ne vois pas votre nom parmi les copies conformes dans votre courriel ici. C'est
27 un courriel de Nadine Huggins, c'est la DPRH qui travaille dans le quartier général?

28 **--- PIÈCE No. 4655 :**

1 (COMM0063843) Courriel de Nadine Higgins concernant la
2 mise à jour de l'évaluation du bien-être

3 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui, c'est la nouvelle et actuelle
4 DPRH.

5 **Me JAMIE VanWART**: Le courriel est en date du 18 juillet 2022.
6 Cela indique dans le courriel qu'il y a une pièce jointe, lorsqu'on regarde dans pièce
7 jointe, il semble y avoir un document au sujet d'un plan d'action, en ce qui a trait au
8 rapport Quintet.

9 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui.

10 **Me JAMIE VanWART**: Avez-vous vu le plan d'action?

11 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui, je l'ai vu.

12 **Me JAMIE VanWART**: En fait, nous l'avons... nous n'avons pas
13 cela. Ce n'était pas en pièce jointe lorsqu'on l'a reçu du ministère de la Justice. Alors
14 moi, je n'ai pas vu le plan d'action. Voilà pour établir le contexte de mes questions
15 suivantes. Afin que vous le saviez... que vous le sachiez, plutôt.

16 Dans le dernier paragraphe, on dit : Nous reconnaissons
17 qu'apporter en besoin de leadership, nous assurer que la bonne équipe divisionnaire
18 est en place pour mener une démarche de travail de collaboration qui est exigée pour
19 atteindre les résultats désirés. Que nous élèverons l'équipe de leadership dans la
20 Division H. L'équipe du quartier général travaillerait de près pour continuer de faire des
21 progrès pour aborder les recommandations découlant de l'examen. Nous nous
22 engageons à garder les canaux de communication ouverts et fournir des mises à jour
23 significatives au fur et à mesure que nous faisons des progrès.

24 Avez-vous vu ce courriel-là auparavant?

25 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Ça me paraît familier. Je pense qu'il
26 y a une co signature ?

27

28 **Me JAMIE VanWART**: Ah oui, vous avez raison. Merci. Vous avez

1 rédigé, vous avez co rédigé ce courriel.

2 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : J'ai cosigné, ça été rédigé et
3 développé par le DPRH. Je m'excuse, c'est un courriel que j'ai reçu très récemment du
4 Canada dans leur divulgation.

5 **Me JAMIE VanWART**: Le dernier paragraphe me suggère que le
6 quartier général va prendre un rôle actif pour aborder les questions de leadership dans
7 la Division H à l'avenir. Est-ce que ce serait juste de dire cela?

8 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui.

9 **Me JAMIE VanWART**: Merci madame la greffière. Vous pouvez
10 l'enlever de l'écran. Et en ce moment, la Division H connaît des changements
11 considérables en matière de son leadership?

12 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** Oui.

13 **Me JAMIE VanWART**: Et le nouveau commandant divisionnaire de
14 la Division H serait le commissaire adjoint Dennis Daley?

15 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui.

16 **Me JAMIE VanWART**: Est-ce que le commissaire adjoint a-t-il été
17 fourni une copie du rapport Quintet et du plan d'action?

18 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Je ne pense pas qu'il a vu le
19 rapport. Il se peut qu'il a vu le plan d'action. Mais je ne suis pas certain à 100 %.

20 **Me JAMIE VanWART**: Je pense qu'on a déjà discuté de ceci, mais
21 lorsque le commissaire adjoint Daley assume son rôle de leadership, il sera votre
22 subordonné direct?

23 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui.

24 **Me JAMIE VanWART**: Savez-vous comment il va assumer le
25 commandement de la Division H?

26 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Je peux pas vous le dire pour
27 certains. Il vend actuellement sa maison à Ottawa et il va acheter un domicile en
28 Nouvelle-Écosse. Mais ce processus-là est en cours. Je m'imagine qu'on devrait voir le

1 commissaire adjoint Daley en poste au mois d'octobre, parce que le commandant
2 divisionnaire par intérim a des engagements auxquels il doit adresser en octobre. Alors,
3 on va faire tout ce qu'on peut afin que le nouveau commissaire adjoint soit en place en
4 octobre.

5 **Me JAMIE VanWART:** Avez-vous un plan sur comment aider au
6 commissaire adjoint Daley ses efforts de créer un leadership fort à la Division H?

7 **S.-comm. BRIEN BRENNAN :** J'ai pas un plan comme tel, il n'y a
8 pas de document écrit, Dennis et moi-même on a eu plusieurs discussions au sujet des
9 attentes à son égard comme le nouveau commandant divisionnaire là-bas. Pour établir
10 le contexte, il est important que les gens sachent que Dennis avait été affecté en
11 Nouvelle-Écosse alors que j'étais le commandant divisionnaire en Nouvelle-Écosse et
12 également affecté dans la région du district d'Halifax, la Division connaît bien Dennis et
13 lui connaît bien la Division. Il connaît certains des défis de longue date. Et certains ne
14 se sont présentés que récemment.

15 Il y a des discussions en cours avec le commandant divisionnaire
16 par intérim, le commandant... le commissaire adjoint John Ferguson au sujet de ce que
17 John fait en matière d'établir des relations, de faire avancer des projets et Dennis fait
18 partie de ces discussions-là. Alors, il ne rentre pas à froid dans ce rôle-là. Il a un peu
19 entamé le rythme un peu. Il est bien connu des gens au sein du milieu policier de la
20 Nouvelle-Écosse. Au sein de gouvernement, dans le district d'Halifax aussi. Alors il aura
21 une longueur d'avance, disons. Comparé à quelqu'un qui n'a jamais fait partie de la
22 Division.

23 Nous comprenons qu'il y a des domaines au sein de la Division
24 que... et j'ai appris cela par l'entremise de ma visite en octobre 2020. Le rapport
25 Quintet, à la Commission des pertes massives et le travail réalisé à cet égard. Bien qu'il
26 n'y ait pas de plan comme tel, nous avons une compréhension mutuelle de certaines
27 des priorités que Dennis aura à aborder d'emblée lorsqu'il prend... assume son poste.

28 **Me JAMIE VanWART:** Étant donné que vous avez un lien de

1 longue date à la Division H, est-ce que vous-même, vous allez jouer un rôle de
2 leadership avec Dennis Daley? Comme il travaille pour aborder les questions de
3 leadership à la Division H?

4 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui, absolument. Je dois être
5 engagé pour m'assurer qu'on met les bonnes personnes en poste, pour soutenir le
6 travail de Dennis, bâtir une équipe forte, il y a un rôle pour moi à jouer, si c'est exigé, en
7 matière des relations avec l'Association des chefs de police de Nouvelle-Écosse. Sur le
8 plan de s'assurer que lorsqu'il y a, il y aura des recommandations de la Commission
9 des pertes massives, que moi j'assume un rôle de leadership en matière de reddition de
10 compte. Pour s'assurer que les mesures sont entreprises.

11 Certaines seront spécifiques à la GRC de Nouvelle-Écosse,
12 d'autres seront pour la GRC du point de vue national. Cela relèvera sans doute de mes
13 responsabilités. Il y aura certainement... j'aurai certainement un rôle à jouer en matière
14 de soutien à Dennis, de soutien à la Division et d'interagir au niveau approprié, au
15 moment approprié, potentiellement avec des élus et d'autres chefs de police, etc.

16 **Me JAMIE VanWART**: Merci! Alors que nous parlons du
17 commissaire adjoint Daley et sa prise de... le fait qu'il va occuper ce poste-là à la
18 Division H, je veux vous parler de... d'un élément de votre calepin, que je viens de voir
19 récemment. C'est la pièce 4656, à la page 1 de votre calepin, il y a une date, 2021-08-
20 25, c'est indiqué, il y a une référence à 8 heures du matin, sans pertinence, 8 h 30, on
21 fait référence à peut-être, c'est plus utile que vous lisiez votre propre main d'écriture
22 plutôt que moi je vous lis votre main d'écriture. Il semble avoir une équipe, réunion
23 d'équipe?

24 **--- PIÈCE NO. 4656 :**

25 (COMM0063813) Notes du sous-commissaire Brian
26 Brennan, 25 août, 2021

27 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui. Réunion Microsoft Team avec
28 le commissaire adjoint (inintelligible) le commandant divisionnaire de la Division H. Elle

1 voulait me fournir des renseignements en matière de conscience situationnelle.

2 **Me JAMIE VanWART:** Mais si on passe à la page 2 de vos notes,
3 je ne suis pas certaine, avec certains des caviardages, mais il y a un commentaire qui
4 semble faire partie de ce renseignement sur le surintendant principal Gray, veuillez
5 bien, si vous voulez bien lire votre main d'écriture. Ça indique quoi?

6 **S.-comm. BRIEN BRENNAN :** Surintendant principal veut
7 déménager toute son équipe de l'édifice de la police régionale du quartier général de la
8 police (inintelligible) d'Halifax.

9 **Me JAMIE VanWART:** Est-ce que vous vous rappelez de ce
10 commentaire-là? Du surintendant principal Gray?

11 **S.-comm. BRIEN BRENNAN :** Je n'ai pas un souvenir de la
12 réunion précis, mais j'ai un souvenir de la discussion, en ce qui a trait que le
13 surintendant principal voulait... Gray voulait déménager. Si je suis bien les notes qui ont
14 été mises à l'écran, me semble que ça fait partie de discussions entre moi-même, Lee
15 Bergerman et Dennis Daley.

16 Surintendant Gray n'a pas participé à cette réunion.

17 **Me JAMIE VanWART:** Ah! je vois, c'est quelque chose les autres
18 personnes à la réunion vous communiquaient. Finalement, c'est difficile à dire, en
19 raison des caviardages, mais c'est quelque chose que quelqu'un d'autre vous
20 communique, plutôt que le surintendant principal Gray vous le dise directement?

21 **S.-comm. BRIEN BRENNAN :** Oui, mon souvenir c'est que ça été
22 soulevé lors de cette réunion-là, soit par le commissaire adjoint Daley ou le
23 commissaire adjoint Bergerman. Je présume que c'est probablement la commissaire
24 adjointe, Bergerman, étant donné qu'elle était là. Le commandant divisionnaire à
25 l'époque est Dennis Daley aurait été à l'époque.

26 **Me JAMIE VanWART:** Et est-ce que c'était une demande
27 sérieuse?

28 **S.-comm. BRIEN BRENNAN :** C'était une demande sérieuse à la

1 Division, on a attiré mon attention à cet égard. Je me rappelle des discussions à ce
2 sujet et je me rappelle des discussions à l'avenir, au sujet de... que le surintendant
3 principal Gray voulait déménager toute son équipe hors de l'édifice du quartier général
4 de la police régionale d'Halifax. Et j'ai un souvenir clair d'avoir assumé la production
5 qu'on n'allait pas considérer cela, puisque cela n'avait pas à voir avec la condition de
6 l'édifice.

7 Ce n'était pas de santé et sécurité. Mais c'était davantage une
8 question de relation de travail avec les cadres supérieurs de la GRC et de la police
9 régionale d'Halifax, plutôt. Selon moi, j'ai dit, nos engagements à l'endroit de la
10 municipale de régionale d'Halifax, le travail de façon intègre et de façon collaborative
11 avec la police régionale d'Halifax. Et de déplacer toute une équipe de gestion de district
12 hors de son environnement n'aide pas, en ce qui a trait avec la reddition de compte que
13 nous avons en vertu de cet aménagement-là.

14 Je me rappelle avoir des discussions avec le commandant
15 divisionnaire, la commissaire adjointe Lee Bergerman, qu'on devait s'assurer qu'on
16 avait des discussions avec le chef de la police régionale d'Halifax et le cadre supérieur,
17 s'il y a des enjeux, on doit réussir à les surmonter. On doit identifier là où on peut
18 améliorer la situation. Est-ce qu'il y a des difficultés, est-ce que c'est une question de
19 personnalité?

20 On ne peut pas tout simplement dire on déménage nos affaires et
21 s'attendre à ce que cette relation-là soit positive et qu'elle développe. Cela ne fait pas
22 preuve de bon leadership aux gens qui travaillent dans un environnement intégré. Si on
23 laisse par derrière nous nos responsabilités. Moi j'ai fait la directive à Lee de s'assurer
24 qu'on fasse tous les efforts de résoudre ce qui sous-tend une demande de déplacer
25 toute une équipe de gestion. Ce sont les responsabilités, c'était sa responsabilité, la
26 responsabilité de l'équipe de supérieurs à la GRC, notamment le surintendant principal
27 Gray de continuer ses efforts de faire, de s'assurer de documenter nos efforts et qu'on
28 les soulève... présente au bon endroit, et s'ils ne peuvent pas être résolus entre les

1 deux départements, on doit faire une escalade vers un niveau gouvernement, mais on
2 doit au moins pouvoir démontrer les efforts que nous avons apportés à cet égard.

3 **Me JAMIE VanWART:** Encore une fois, avec une vision vers
4 l'avenir avec l'arrivée du commissaire adjoint Daley, lors du témoignage du surintendant
5 principal Leather le 27 juillet 2022 lorsqu'on lui a posé la question au sujet d'améliorer la
6 relation avec les partenaires provinciaux et municipaux, il a décrit que le changement
7 en matière de leadership à la division « H », des changements considérables, il s'agit
8 peut-être d'une occasion de faire des progrès et d'améliorer les relations. Seriez-vous
9 d'accord avec cela? S'agit-il d'une occasion à ce moment-ci avec le changement de
10 leadership de voir des améliorations en matière de ces relations-là?

11 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Ah oui, absolument! Je pense qu'il
12 s'agit d'une occasion qui s'est présentée. Je pense aussi qu'il s'agit d'une occasion
13 pour ceux de l'autre côté de la relation de rentrer avec un point de vue rafraîchi, de
14 manière coopérative. Ça serait très décevant si, dans six mois, les relations n'ont pas
15 amélioré, si les communications n'ont pas amélioré. À ce stade-là, il faudrait considérer
16 d'autres stratégies, c'est-à-dire quelle est la cause fondamentale qui fait que les
17 relations ne marchent pas.

18 **Me JAMIE VanWART:** Avez-vous eu des discussions avec le
19 commissaire adjoint Dennis Daley ou avez-vous fait des plans avec Dennis Daley sur
20 comment vous allez procéder avec ce dossier, les relations avec d'autres agences
21 provinciales et municipales?

22 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** On peut dire que l'on a eu de telles
23 discussions, mais il n'est pas encore sur le terrain, mais cela va dans la continuation
24 des... mes discussions avec le sous-commissaire Ferguson. Donc, quand monsieur
25 Ferguson occupait se rôle intérimaire, il devait rejoindre tous les chefs de police. Par
26 exemple, étant donné qu'il y avait eu un changement au niveau des membres de la
27 GRC et John devait donc parler avec les chefs de police, il l'a fait. Les discussions se
28 poursuivent et j'espère que Dennis va donc poursuivre le travail de John et va

1 poursuivre ces discussions. Ce n'est qu'un exemple de quelque chose qui est en cours.

2 **Me JAMIE VanWART:** Merci, Sous-commissaire. Je vais
3 maintenant passer à un autre thème.

4 Madame la registraire, est-ce qu'on peut voir à l'écran le document
5 COMM63838.

6 Je répète le numéro?

7 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est déjà pièce
8 numéro 4660, Madame la registraire.

9 **--- PIÈCE No. 4660:**

10 (COMM0063838) Notes du sous-commissaire Brian
11 Brennan du lundi 13 juin 2022

12 **Me JAMIE VanWART:** Madame la registraire, merci. Est-ce qu'on
13 peut voir la première page du document?

14 Ce sont vos notes, apparemment, Monsieur le sous-commissaire.

15 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

16 **Me JAMIE VanWART:** Donc, je vois une date. Pouvez-vous me lire
17 cette date?

18 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Le 13 juin 2022, lundi.

19 **Me JAMIE VanWART:** On voit dans la colonne de gauche des
20 heures de la journée et ensuite on voit du contenu caviardé, et on va jusqu'à 10 h 30, et
21 ensuite il y a une entrée à 2 heures de l'après-midi, 14 heures. Lisez-la-nous.

22 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** « Participation dans le comité de
23 surveillance des investissements et de la priorisation. » Et ensuite, on voit : « La reprise
24 de la vente des véhicules de la GRC. »

25 **Me JAMIE VanWART:** Est-ce que vous vous souvenez de cette
26 réunion?

27 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

28 **Me JAMIE VanWART:** Qui est ce groupe?

1 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Ce sont, donc, des administrateurs
2 de la GRC dans le secteur des finances et qui représentent plusieurs de nos lignes
3 d'affaires, et aussi les groupes de travail redevables à eux. Donc, c'est un ensemble de
4 personnes, mais c'est un comité de haut niveau qui est maintenant présidé par le chef
5 des finances. Je l'avais présidé moi-même. Ce comité doit donc s'attarder à la
6 priorisation des grands investissements et du financement dans l'organisation, par
7 exemple les achats de véhicules, d'édifices, d'infrastructures, les investissements
8 importants dans, par exemple, la modernisation des pistolets. Donc, on doit étudier les
9 investissements les plus significatifs pour l'organisation.

10 **Me JAMIE VanWART:** Vous souvenez-vous de cette discussion
11 qui vous a mené à écrire dans vos notes « Reprise de la vente des véhicules de la
12 GRC »?

13 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Eh bien, c'était un thème à l'ordre
14 du jour, si je me souviens bien. Je crois qu'il y avait aussi une présentation à ce sujet,
15 un PowerPoint, mais je ne me souviens pas. Il était question de quoi faire de la flotte en
16 notre possession suite à une décision du ministre qu'il n'y aurait plus de vente d'anciens
17 véhicules de la GRC et compte tenu des circonstances entourant l'incident survenu en
18 Nouvelle-Écosse. Donc, on trouvait qu'il y avait beaucoup de véhicules qui étaient
19 entreposés, il fallait en payer le prix, et on parle de tous les véhicules de la GRC, on ne
20 parle pas que de véhicules qui étaient à un certain moment donné des véhicules
21 pleinement identifiés, parce qu'on a aussi d'autres véhicules qui ne sont pas du tout
22 marqués et qui n'ont pas d'équipements, mais ces véhicules étaient à la fin de leur vie
23 utile et on devait encore les entreposer.

24 Il y avait aussi... il était aussi question de la perte des avantages
25 financiers pour les parties contractuelles, donc il s'agissait de se pencher sur les
26 possibilités pour le futur. Si on ne pouvait pas revendre certains des véhicules, surtout
27 ceux qui n'avaient jamais eu une vie de première ligne, est-ce qu'on devrait donc les
28 envoyer au ferrailleur ou quoi, donc... il s'agissait, donc, de parler de toutes ces

1 responsabilités-là.

2 **Me JAMIE VanWART:** Donc là, par contre, le premier mot, c'est
3 « la reprise ». Pour moi, c'est... et donc, selon moi, il semblait qu'il y avait eu une
4 suspension de la vente des véhicules de la GRC.

5 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui. Pour quelqu'un qui n'a pas
6 assisté à la réunion et qui devait lire mes mots, oui, effectivement, ce serait ça.

7 **Me JAMIE VanWART:** Mais est-ce qu'il a été question de
8 reprendre le véhicule, par exemple les auto-patrouilles?

9 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Ce n'était pas à nous de prendre
10 cette décision. Il s'agissait plutôt de parler de la possibilité de mettre de l'avant un plan
11 pour les véhicules qui n'avaient jamais été des véhicules de police, des auto-patrouilles,
12 pour pouvoir ensuite présenter cela au ministre, dire, bon, voici la stratégie qui
13 permettrait d'atténuer les risques et qui n'affecterait pas les autres esprits, donc, et voici
14 les autres options comme, par exemple, le ferrailleur.

15 **Me JAMIE VanWART:** Alors, peut-être que je me trompe, mais
16 selon ce que j'ai compris de nos preuves et des éléments déposés en preuve ici, il
17 semblerait que c'était GC Surplus, Gouvernement... Surplus du gouvernement qui avait
18 pris la décision de ne pas... plus vendre les véhicules et non pas la GRC.

19 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** C'est exact.

20 **Me JAMIE VanWART:** Donc, en qualité du sous-commissaire, est-
21 ce que vous avez une perspective ou une opinion sur le bien-fondé de cette vente de
22 véhicules mis hors service?

23 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, j'ai un point de vue et je pense
24 qu'il faut contextualiser. Les différentes discussions... les différents véhicules dont il est
25 question, ici, on parle d'un camion Ford 150, F-150, qui n'avait jamais eu une
26 décalcomanie et qui a été utilisé comme véhicule banalisé, ben, alors, il faudrait parler
27 du risque de vendre un tel véhicule par rapport à un véhicule qui avait été pleinement
28 identifié et qui était utilisé comme auto-patrouille et comment est-ce qu'on pourrait

1 vendre un tel véhicule, quelle surveillance il devrait y avoir, quel contrôle devrait être
2 mis en place. Il est important de comprendre que l'on peut acheter un véhicule blanc de
3 n'importe quel concessionnaire et qui ressemblerait en tous points à un véhicule de
4 police. Ce sont les décalcomanies qui font en sorte que le véhicule puisse se faire
5 passer pour un véhicule de police. Je pense qu'un peu de contexte est donc
6 nécessaire.

7 **Me JAMIE VanWART:** Merci, Monsieur le sous-commissaire.

8 Je veux passer à un autre thème. Je veux vous parler de questions
9 sur le système « En Alerte ». Je sais que c'est un thème dont il a été longuement
10 question dans votre interrogatoire avec la Commission des pertes massives. Je
11 voudrais parler par exemple... par contre d'un autre... de quelque chose d'autre. Je
12 vais d'abord vous offrir un préambule.

13 Madame la registraire, est-ce qu'on peut voir à l'écran le document
14 COMM63694, s'il vous plait.

15 Et on va commencer en haut de la page pour vous donner un peu
16 de contexte. C'est l'honorable Mark Furey qui, le 22 août 2022, a donné une réponse à
17 des questions écrites qui lui avaient été posées par la Commission, et donc... et
18 ensuite, il a fait un interrogatoire dont on n'a pas encore le procès-verbal.

19 Madame la registraire, est-ce qu'on peut se rendre à la page 5?
20 Est-ce qu'on peut se rendre au paragraphe 8?

21 Je vais lire un petit extrait. Sous la rubrique « En Alerte », on voit
22 ceci :

23 « Le 4 janvier 2012, vous étiez sergent d'état-major
24 de la GRC et vous avez envoyé une note de breffage
25 aux Opérations criminelles sur le système d'alerte
26 publique. Qu'est-ce qui a donné lieu à cette note?

27 – Je me souviens de la... que le Bureau de gestion
28 des urgences avait abordé mon bureau de la GRC

- 1 avec cette idée.
- 2 – Et quelle était votre compréhension du système ‘En
- 3 Alerte’ à l’époque?
- 4 – À ma recollection, c’était des discussions
- 5 préliminaires qui... au tour d’un concept ou d’un outil
- 6 qui aurait donné à la communauté de l’application de
- 7 la loi la possibilité d’utiliser les médias publics –
- 8 télévision, radio – pour diffuser, communiquer les
- 9 informations au public.
- 10 – À qui cette note a-t-elle été envoyée?
- 11 – Cette note a été envoyée au Service... à l’Agence
- 12 des services de soutien et aussi à l’agent d’enquêtes
- 13 criminelles, je crois que c’était le chef... le
- 14 surintendant en chef Brian Brennen, le surintendant
- 15 principal, qui est devenu commandant de la division
- 16 ‘H’. Il est maintenant, à ma connaissance, sous-
- 17 commissaire des Services contractuels et
- 18 autochtones.
- 19 – Est-ce que vous avez reçu une réponse?
- 20 – Non. Il n’y avait pas eu de réponse formelle et
- 21 écrite, il y a eu de nombreuses discussions difficiles
- 22 avec l’agent des Services de soutien et ils n’ont pas
- 23 appuyé le concept, ils s’y sont opposés fermement.
- 24 La note soumise reflète ce que mes supérieurs
- 25 m’avaient dit qu’ils étaient prêts à accepter de mon
- 26 bureau. Il y avait une opposition très ferme à la notion
- 27 d’‘En Alerte’ par ces individus.
- 28 – Est-ce qu’il a été question ultérieurement d’‘En

- 1 Alerte’?
- 2 – Non. Il n’y a jamais eu d’autres discussions avec
- 3 moi ou qui me comprenaient sur ‘En Alerte’ pendant
- 4 que j’étais directeur du programme de gestion des
- 5 urgences.
- 6 – Est-ce qu’il est vrai que vous étiez justement à ce
- 7 moment-là le directeur du programme de gestion des
- 8 urgences?
- 9 – Oui.
- 10 – Quelle autre implication aviez-vous dans les
- 11 discussions ou les décisions sur le système ‘En
- 12 Alerte’ quand vous étiez membre de la division ‘H’?
- 13 – À ma recollection, j’aurais donné au personnel
- 14 provincial du bureau avec une mise à jour de la
- 15 position de la GRC, division ‘H’, à ce moment-là. Je
- 16 ne me souviens pas de l’étendue de cette discussion.
- 17 Il n’y a pas eu d’autres discussions à l’interne de la
- 18 GRC ou sur ‘En Alerte’. Ces frustrations ont été des
- 19 facteurs clés dans ma décision de prendre ma retraite
- 20 précoce, en septembre de 2012. »

21 Avant de vous poser des questions, Monsieur le sous-commissaire,

22 je voudrais vous montrer deux notes de breffage que nous avons. D’abord,

23 COMM20391, et peut-être que vous pouvez m’aider à comprendre cela. Donc, une note

24 de breffage aux Opérations criminelles datée du 4 janvier 2012 en matière du système

25 d’alerte publique dont le but est de mettre à jour le Bureau... mettre à jour... donc, de

26 breffer le dirigeant des Services de soutien sur cela. Donc, c’était quelqu’un à l’époque

27 qui était redevable directement à vous, n’est-ce pas? Il y a de l’information contextuelle,

28 mais il semblerait qu’il n’y a pas eu d’engagement et il est question d’une deuxième

1 réunion qui aura lieu au début de février 2012, et ensuite on voit « Approuvé par Al
2 Hern », n'est-ce pas, qui était responsable de l'examen de ces documents, de la
3 révision de ces documents. Il était redevable directement à vous?

4 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Non, au dirigeant des Services de
5 soutien.

6 **Me JAMIE VanWART:** Ah, je comprends. Donc, si on peut
7 regarder la note suivante qui est COMM31047.

8 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Pièce 4659.

9 **--- PIÈCE No. 4659:**

10 (COMM0031047) Note de breffage en date du 21 février
11 2021

12 **Me JAMIE VanWART:** On voit encore que c'est au 21 février 2012,
13 le texte un peu similaire. Si on se rend à « L'état actuel », ça ne se trouve pas dans
14 l'autre note de breffage, mais on voit ici qu'aucun engagement n'a été pris envers le
15 bureau à ce moment-là, « Transition vers une application du programme NAADS ».
16 Qu'est-ce que c'est que ce programme?

17 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** C'est le système de répartition, mais
18 je ne me souviens pas de « NAA ».

19 **Me JAMIE VanWART:** Donc, qui obligerait que tous les
20 gestionnaires de risques suivent une formation informatique et il faudrait que les
21 gestionnaires de risques écrivent les alertes publiques en fonction des messages
22 préécrits. Ensuite, sous la rubrique « Recommandations », on voit :

23 « Gérer correctement la disponibilité et l'application
24 d'un système d'alerte publique en Nouvelle-Écosse
25 pourrait être un atout pour les fournisseurs de
26 services de police de première ligne afin de réagir à
27 des situations d'urgence, par exemple des incendies
28 forestiers, des inondations, des événements

1 météorologiques. »

2 Mais on ne voit pas que quelqu'un ait approuvé cela. Est-ce que ça
3 veut dire que cette note de breffage n'a jamais été approuvée?

4 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Ça ne veut pas dire que la note n'a
5 pas été approuvée, ce que ça veut dire, c'est que la personne à qui le sergent d'état-
6 major Furey l'a envoyé n'a pas encore signé ou que c'est une copie de la note de
7 breffage qui a été approuvée.

8 **Me JAMIE VanWART:** Merci d'avoir... de votre indulgence en
9 matière de mon élaboration du contexte en préparation à ma question. Ayant vu ces
10 réponses écrites de la part de l'honorable Furey, également les notes d'information, est-
11 ce que vous vous rappelez de discussions au sujet d'un système d'alerte publique qui
12 pourrait être adopté par la GRC ou discuté au sein de la GRC en 2012?

13 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** J'ai un souvenir du sujet des alertes
14 à l'intention du public et le désir que le Bureau de gestion d'urgences de la Nouvelle-
15 Écosse ait un système qui puisse être utilisé par la police pour des conditions
16 environnementales, des tempêtes de neige, des incidents de... des incendies de forêt,
17 et je me rappelle avoir eu plusieurs discussions (inaudible) en matière
18 d'investissements, de ressources, de conformité en matière de politiques... finalement,
19 ce qui était indiqué par le ministre Furey lorsqu'il... Je me rappelle qu'il y a eu des
20 discussions, bon, si on passe à un système d'alerte publique pour ce genre de choses,
21 on doit avoir la capacité que ce soit... qu'il y ait des ressources et que ça puisse être
22 géré 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, parce qu'on ne peut jamais prévoir quand on en
23 aura besoin. Alors, des discussions sur les investissements, et cetera.

24 Je n'ai pas fait partie de discussions directes avec le ministre Furey
25 lorsqu'il avait son rôle au sein de la GRC et je ne me rappelle rien qui est venu à mon
26 niveau en ce qui a trait à une décision sur les efforts supplémentaires au niveau de la
27 division pour chercher des investissements.

28 **Me JAMIE VanWART:** Monsieur le ministre Furey indique qu'il

1 présentait l'idée et qu'il y avait beaucoup de résistance au sein de la GRC en ce qui a
2 trait à cette idée-là. Savez-vous à quoi il fait référence au-delà de ce que vous venez de
3 répondre?

4 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Je présume, en fonction de ce que
5 j'ai lu dans les notes d'information que l'opposition à laquelle il fait référence, c'était le
6 sergent d'état-major Hern et le dirigeant des services de soutien, à l'époque c'était le
7 surintendant Frank Ford (phon.). Cela fait partie de leurs rôles en ce qui a trait à
8 l'examen des avantages et désavantages du système, l'investissement, ce que ça
9 signifiera pour la GRC et les autres services policiers. Lorsqu'il dit « au sien de la
10 GRC », je présume, encore une fois en fonction de ce que je lis, qu'il parle précisément
11 de ces interactions-là avec ces deux individus-là.

12 **Me JAMIE VanWART:** Est-ce que vous vous rappelez d'avoir
13 participé directement à ces discussions-là sur un système d'alerte publique?

14 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Non, je n'ai pas un souvenir de cela.

15 **Me JAMIE VanWART:** L'examineur du Service des enquêtes
16 criminelles et le DDS, pourraient-ils, sans votre direction, finalement ne pas permettre
17 que si... d'avoir... que l'initiative en matière des alertes publiques aille de l'avant ou est-
18 ce qu'il faudrait qu'ils reçoivent des directives de votre part?

19 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Cela dépendrait à quelle étape ces
20 discussions-là avaient lieu et quel était le contexte. Encore une fois, je fais... je
21 présume certaines choses ici, mais si dans le processus de la discussion il s'agissait de
22 parler de, bon, la GRC... que la GRC fournisse les ressources pour le système d'alerte
23 publique, ils pourraient dire, « non, c'est pas du tout faisable en ce moment, on n'est
24 pas intéressés à assumer ce rôle-là pour toute la communauté policière en Nouvelle-
25 Écosse, nous n'avons pas l'infrastructure... », ainsi de suite, il pourrait probablement y
26 avoir cette discussion-là à ce niveau-là. S'il s'agissait d'une décision, « nous pouvons le
27 faire, par contre il va falloir des ressources et du financement », là, ça deviendrait
28 probablement à mon niveau afin que je puisse faire une décision ou pour apporter

1 davantage de recherche. Il y a un niveau de responsabilité et de reddition de comptes,
2 cela relèverait dans... selon les responsabilités du dirigeant des services de soutien
3 pour apporter une décision, mais seulement si ce n'était pas du tout possible de la part
4 de la GRC. Mais pour en faire la mise en œuvre, cela serait soulevé à mon niveau
5 comme officier responsable des Enquêtes criminelles, alors ça serait ma responsabilité
6 de présenter un plan au commandant divisionnaire et là entamer des discussions avec
7 la province. Ça dépend où nous en serions été en matière de discussions linéaires.

8 **Me JAMIE VanWART:** La note d'information fait référence à un
9 système d'alerte publique et donne les exemples des incendies de forêt, des
10 inondations ou des événements météorologiques. Savez-vous s'il y avait des
11 discussions au sein de la GRC qu'un système d'alerte publique soit utilisé pour quelque
12 chose, disons, comme un tireur actif?

13 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Vous parlez au niveau national?

14 **Me JAMIE VanWART:** Oui, en 2012.

15 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Non, je n'ai... désolé.

16 **Me JAMIE VanWART:** Oui, je parle dans le contexte de 2012 et
17 l'honorable ministre Furey qui cherche à faire avancer cet enjeu-là et l'encadre dans ce
18 contexte-là, je me demande pourquoi ce n'était pas dans un contexte plus large.

19 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Je n'ai aucun souvenir qu'il y avait
20 des discussions au sujet de l'utilisation d'un système d'alerte publique pour des fins
21 opérationnelles en temps réel, que ça soit dans un incident criminel ou autre, soit au
22 niveau divisionnaire ou au niveau national. À cette époque-là, j'aurais siégé sur le
23 Comité national des enquêtes criminelles, ce sont tous les officiers responsables des
24 enquêtes criminelles à travers le Canada. Je me rappelle d'aucune discussion d'avoir
25 utilisé un tel outil pour les opérations policières.

26 **Me JAMIE VanWART:** D'accord. Avez-vous une idée pourquoi
27 pas?

28 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Il semblerait, de l'extérieur, en

1 regardant vers l'intérieur d'une agence policière, il semblerait que le concept d'utiliser
2 un système d'alerte publique pour un incendie de forêt, de songer « mm... cela pourrait
3 s'appliquer à des opérations policières, on a besoin d'envoyer des alertes au public »,
4 j'adopterais une différente opinion de cela. Selon mon point de vue, en matière des
5 opérations policières, si on parle d'aviser le public d'un évènement comme un incendie
6 de forêt, une grande tempête de neige, une inondation, et cetera, on parle d'une alerte
7 aux gens au sujet d'une condition environnementale qui est suivie par les
8 météorologistes, d'autres agences, éviter la zone...

9 Je me rappelle, pendant l'époque que j'étais en Nouvelle-Écosse,
10 avoir émis des avis : « Si vous voyagez à travers le Cobequid, impensable. Ne vous
11 rendez pas là-bas », et cetera. Quand on cherche à appliquer cela à une alerte, à un
12 système d'alerte pour quelque chose comme les pertes massives ou c'est dynamique,
13 c'est fluide, ça se passe sur une grande zone géographique, c'est très difficile, en 2012,
14 d'avoir pu appliquer cela à ce système d'alerte sans les ressources nécessaires, les
15 politiques nécessaires, les investissements en matière de technologie, c'est choses-là
16 n'existaient pas en 2012.

17 Sur le plan des questions actives en matière de services policiers,
18 nous n'avons pas l'infrastructure, pas de politiques, on n'avait jamais testé, on n'avait
19 jamais formé nos employés et nos membres sur cette utilisation et comment bien
20 communiquer. Comme la note d'information indiquait, c'était surtout via la télévision et
21 radio, les réseaux sociaux ne prenaient pas l'ampleur d'aujourd'hui. Je ne pense pas
22 que les éléments étaient en place, testés, soutenus afin qu'on puisse nous être
23 demandé « ah! y'a un système d'alerte pour les raisons environnementales, ça se
24 traduirait facilement dans un environnement opérationnel policier » sans avoir les
25 technologies, les systèmes, les protocoles déployés. Ce n'est pas facilement
26 interchangeable. Si on va s'en servir, on doit s'assurer que c'est juste, efficace et
27 opportun. Encore une fois, ces éléments-là n'étaient pas... n'existaient pas en 2012.

28 **Me JAMIE VanWART:** Merci.

1 Je passe à un autre sujet. Monsieur et Mesdames les
2 Commissaires, je pense que...

3 Sous-commissaire adjoint Brennan, je pense que vais terminer à
4 13 h 30 en regardant l'heure, je passe à un autre sujet, je vais vérifier avec les
5 commissaires et vous, Commissaire adjoint. Est-ce que je devrais continuer ou est-ce
6 que quelqu'un a besoin... y'a question qui doit prendre une pause en ce moment?

7 Commissaire adjoint Brennan, est-ce que ça va de continuer
8 pendant 40 minutes et là y'a une pause d'une heure?

9 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, ça me va.

10 **Me JAMIE VanWART:** Alors, je continue... je vais continuer.

11 Alors, je vais vous parler un peu au sujet de tirer des leçons d'avril
12 2020. Dans votre rôle, vous seriez sans doute d'accord, je présume que vous seriez
13 d'accord que l'intervention de la GRC aux évènements des pertes massives comme on
14 a vu en avril 2020, c'est quelque chose que la GRC devrait analyser et chercher à tirer
15 des leçons afin d'être mieux placée pour mieux intervenir à l'avenir à des évènements
16 semblables. Est-ce que cela c'est une déclaration juste?

17 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Cent pour cent juste comme
18 déclaration.

19 **Me JAMIE VanWART:** Et vous qui travaillez dans le quartier
20 général national, selon votre rôle, la GRC est une institution nationale qui est impliquée
21 dans les services policiers à travers le Canada. Un incident des pertes massives
22 impliquant un tireur actif, ça peut avoir lieu n'importe où au Canada, alors ce n'est pas
23 juste... y'a pas juste des leçons à tirer pour la division « H », mais c'est vraiment
24 quelque chose que les services policiers à travers le Canada devraient chercher à tirer
25 des leçons. Est-ce que c'est juste?

26 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

27 **Me JAMIE VanWART:** Comment est-ce qu'une institution comme
28 la GRC... vous avez combien de membres?

1 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** 30 000 membres.

2 **Me JAMIE VanWART:** Combien y a-t-il de membres dans la GRC?

3 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Nous sommes environ 30 000
4 employés et environ 20 000 membres réguliers.

5 **Me JAMIE VanWART:** Comment est-ce que la GRC tire des
6 leçons d'un incident qui se passe en Nouvelle-Écosse et comment ça se traduit vers
7 30 000 membres à travers le Canada?

8 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Bon, c'est une très bonne question.
9 Il y a plusieurs réponses possibles. La meilleure façon pour moi de répondre à cette
10 question, c'est de vous fournir un véritable exemple qui, malheureusement, a eu lieu au
11 Saskatchewan il y a sept jours. Bien que ça ne soit pas une fusillade de masse, c'est un
12 évènement qui a suscité des pertes massives où un grand nombre de personnes dans
13 une petite collectivité autochtone dans la partie centrale nord de la Saskatchewan ont
14 été victimes d'un terrible acte de la part de deux individus. Sans rentrer dans le détail –
15 je suis sûr que vous êtes tous au courant de cela en fonction des reportages dans les
16 médias, et cetera –, au niveau des leçons à tirer de la Nouvelle-Écosse que nous avons
17 appliquées dans la dernière semaine en tant qu'organisation, les leçons à tirer au sujet
18 des communications, des alertes au public, depuis les évènements malheureux en
19 Nouvelle-Écosse, la GRC a travaillé fort pour établir des alertes publiques avec les
20 bons outils, les bons antécédents, le bon niveau de formation, et cetera, et dans la
21 situation en Saskatchewan, je pense qu'il y avait six ou sept alertes publiques qui ont
22 été émises pour faire des mises à jour auprès du public pendant les incidents en
23 Saskatchewan dans les petites heures de l'incident, comprendre sa portée, comprendre
24 que deux suspects ont été identifiés, étaient en déplacement, des alertes au public, les
25 communications publiques ont été engagées, le quartier national a été impliqué
26 immédiatement par la division, la coordination a été organisée, on a mis de
27 l'équipement aérien dans les airs, l'un de Regina, et avant que cette équipe
28 (inintelligible) a été déployée, on cherchait le prochain élément d'équipement aérien

1 dans, disons, dix heures. Les équipes de GTI ont été déployés, la mobilisation,
2 rejoindre d'autres divisions pour s'assurer que les équipes du GTI seraient en attente.
3 On s'est engagés immédiatement auprès d'autres services policiers en Saskatchewan,
4 avec les services de police de Saskatoon qui ont leur propre avion. Ils ont mis cet
5 avion-là dans les airs dès qu'ils ont pu pour nous aider, des communications
6 opportunes, une bonne communication avec une autre agence – des éléments que
7 nous avons appris évidemment suite à l'examen de la fusillade de masse en Nouvelle-
8 Écosse, de l'engagement en ce qui a trait à placer des ressources spécialisées sur les
9 lieux. On n'a pas besoin de les décrire, mais les scènes qu'on devait assurer, assurer
10 qu'on avait des ressources d'identité judiciaire, qu'on ait des spécialistes en vertu de la
11 sécurité de scènes de crime, rejoindre les membres et poser la question : est-ce que y'a
12 d'autres agents de maintien de l'ordre que l'on pourrait utiliser pour faire la sécurité des
13 scènes de crime aux lieux connus afin qu'on puisse déployer nos membres
14 opérationnels en matière de l'enquête?

15 Voilà des leçons que nous avons tirées de façon instinctuelle, que
16 nous avons entreprises au sein de notre organisation et communiquées depuis les
17 derniers deux ans et demi, dire, bon, tandis que la Commission des pertes massives fait
18 son travail, nous savons que nous devons apporter des améliorations ici, nous devons
19 être au courant de ceci, on doit faire mieux en matière de communications. Quand j'ai
20 reçu l'appel du commissaire adjoint Blackmore, le commandant divisionnaire en
21 Saskatchewan, en ce qui a trait à cet incident, voilà les choses qu'elle et moi nous
22 avons discutées : « Assurons-nous de faire ces choses-là. C'était de lacunes en
23 Nouvelle-Écosse, on doit les appliquer immédiatement. » De façon instinctuelle, elle
24 avait déjà commencé : « Oui, nous avons déjà rejoint d'autres divisions pour du soutien.
25 On regarde nos capacités en matière de support aérien. On parle aux collectivités – ici,
26 c'était une collectivité autochtone –, on s'est engagés auprès des leaders autochtones
27 de la province, et des notes d'information auprès de la province, et le point de presse
28 était beaucoup plus informatif dans la mesure où nous le pouvions, faire intervenir nos

1 partenaires, le chef de Regina, le chef de police, afin que lui puisse présenter ce que
2 son service de police faisait. »

3 Voilà quelques exemples. Ce n'est pas rédigé dans un document,
4 ce n'est pas encore une question de politiques ; ce sont des choses opérationnelles en
5 temps réel que nous avons instaurées grâce aux choses que nous avons apprises.

6 Pour revenir à votre question sur comment est-ce qu'on instaure
7 ces éléments-là, comment est-ce qu'on forme les gens, une fois qu'on change la
8 politique, on s'assure que la politique est distribuée à travers l'organisation. Les
9 nouvelles politiques sont émises sur un sujet donné; s'il s'agit d'une formation, nous
10 formons nos employés au sujet de nouvelles formations à venir, l'approvisionnement
11 pour obtenir de nouveaux équipements. On s'engage auprès des provinces pour y
12 arriver. Et les mécanismes (inaudible) sont également importants et j'aurais tort si je ne
13 signalais pas que nous faisons constamment des efforts pour améliorer en fonction de
14 ce que nous observons au sein de notre propre organisation. Nous ne sommes pas
15 seulement sujets à des enquêtes majeures, Mayerthroe et Moncton; nous examinons
16 les recommandations du CRCC et de l'ESTC.

17 Dans les coulisses, nous faisons preuve de proactivité. En ce qui a
18 trait aux changements, nous faisons les choses : changer notre formation, élargir notre
19 formation de toute une foule de sources. Ce sont peut-être des changements que le
20 public voit d'emblée, mais ce sont des changements que nous apportons régulièrement
21 afin d'améliorer notre capacité d'assurer la sécurité publique, s'assurer que nos
22 employés soient bien formés et bien investis. Ce genre de choses-là doit être sans faille
23 auprès du public. Généralement, peut-être qu'ils ne savent pas que ça se passe, mais
24 heureusement, on espère qu'ils vont savoir que nous fournissons le service policier le
25 plus mis à jour dans la mesure du possible, en fonction des recommandations de
26 plusieurs différentes sources.

27 Je sais que c'est une longue réponse, mais j'espère que ça établit
28 bien le contexte.

1 **Me JAMIE VanWART** : Non – merci de la réponse. Alors, un peu
2 suivi, des questions spécifiques au sujet des examens, si possible. Je ne vais pas
3 parler de tous les examens, mais je sais que plusieurs de ces examens ont fait l'objet
4 de questions qui ont été posées à la commissaire Lucki. Il y a l'examen des pratiques et
5 des normes nationales; j'ai compris que cet examen a commencé à la fin... commence
6 à la fin de l'incident critique. Est-ce que c'est donc... c'est un examen ou une révision
7 de l'intervention?

8 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : C'est ça. On doit étudier les
9 normes et les pratique qui ont été utilisées dans chaque situation.

10 **Me JAMIE VanWART** : Il a été question dans la comparution de la
11 commissaire Lucki – bon, ça a été lancé, il y avait des accusations et ensuite, selon ma
12 compréhension, cet examen se reprend.

13 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui, selon ma compréhension,
14 l'unité des Services de police contractuels et autochtones sont en train de travailler sur
15 mettre en place les personnes nécessaires pour faire avancer cet examen.

16 **Me JAMIE VanWART** : Alors, une question sur cet examen : j'ai
17 essayé d'en comprendre la portée et on peut dire qu'il s'agit d'un examen ou une
18 révision d'enquête et non pas d'une révision d'une intervention lors d'un incident
19 critique. J'essaie de comprendre où se termine, où termine l'incident critique et quand
20 commence l'enquête. L'une des conséquences tragiques découlant des événements
21 d'avril 2020 est qu'à Portapique, quand on a découvert le matin du 19 que l'auteur
22 n'était plus là, qu'il n'était plus à Portapique, on a envoyé des policiers vers le secteur
23 de Wentworth et c'était 19 heures après l'arrivée des premières informations sur
24 l'incident que l'on a retrouvé les victimes dans les maisons du Court Cobequid. Une fois
25 que l'auteur n'est plus à Portapique, est-ce que cela fait partie d'une révision
26 d'enquête? Est-ce que cela aurait été... cela serait tombé en dessous, tombé dans le
27 cadre de l'examen Noist ou est-ce que...

28 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Bien, ça dépend de la portée

1 établie par le Bureau national et la division. Ça pourrait partie de la révision,
2 dépendamment des circonstances ou peut-être que cela pourrait faire l'objet d'une
3 autre sorte de révision. Donc, ce type de révision porterait sur toute l'enquête, mais
4 l'organisation peut aussi examiner des aspects très concrets, donc peut-être en ayant
5 recours à un agent indépendant afin d'étudier la circonstance ou la question d'intérêt.

6 **Me JAMIE VanWART :** Et qui en a établi la portée?

7 **S.-comm. BRIAN BRENNAN :** La portée de cette révision? C'était
8 le directeur, qui est un surintendant, qui est en lien avec la division. Mais donc, il y a un
9 modèle typique qu'il faut suivre, mais si la division devait opter pour ce modèle, elle
10 pourrait le faire.

11 **Me JAMIE VanWART :** Quelques questions sur les comptes-
12 rendus après action. Lors de votre interrogatoire avec la Commission des pertes
13 massives, vous avez indiqué que la politique oblige la GRC de produire un tel rapport
14 après un incident comme celui d'avril 2020. Est-ce que vous vous souvenez de cet
15 échange?

16 **S.-comm. BRIAN BRENNAN :** Oui. Avec le recul, oui, je pense
17 qu'il y avait peut-être une certaine confusion en matière de la politique régissant les
18 comptes-rendus après action parce que... donc, ce sont les programmes... cela se
19 référait au Programme d'exercice national, que ce soit lors d'un vrai incident ou plutôt
20 lors d'un jeu de scénario. Alors donc, il faut distinguer entre une opération d'urgence et
21 un incident critique.

22 **Me JAMIE VanWART :** Donc, y existe-t-il une politique dans la
23 GRC qu'il faut produire un compte-rendu après action après un incident comme celui
24 d'avril 2020?

25 **S.-comm. BRIAN BRENNAN :** Non, je ne crois pas qu'une telle
26 politique précise existe. Donc, il y a une politique qui permet aux commandants
27 divisionnaires de lancer une révision, qui pourrait être commandée... une révision par
28 un officier indépendant ou... Par exemple, après la tragédie de Moncton, comme c'était

1 le cas après cette tragédie, l'organisation demeure responsable de cet aspect-là.

2 **Me JAMIE VanWART :** Quand la sous-commissaire Bergerman a
3 témoigné devant la Commission le 22 août et que l'on lui a posé une question sur les
4 révisions, elle trouvait... en fait, dans les jours suivant l'évènement... bon, reformulons.
5 Elle trouvait que peut-être qu'il faudrait l'envisager, un compte-rendu après action,
6 maintenant ou dans le futur. Est-ce que vous êtes d'accord? Est-ce qu'il serait opportun
7 d'envisager un examen de cet incident?

8 **S.-comm. BRIAN BRENNAN :** Oui. Il faudrait toujours envisager la
9 possibilité d'examiner toute enquête d'envergure, surtout quelque chose qui atteint un
10 tel niveau. Ensuite, il faut dire, bon, quel type de révision est nécessaire, qu'est-ce qui
11 est en cours déjà. Prenons le cas de cet évènement : des révisions ont déjà été
12 réalisées, il y a eu plusieurs révisions. On a le travail effectué par la Commission des
13 pertes massives qui... la révision reste (inaudible), par exemple. Mais cela n'exclut... le
14 travail de la Commission n'exclut pas la possibilité que l'on fasse, nous, des révisions
15 aussi de ces évènements. Les révisions peuvent avoir lieu... les examens peuvent avoir
16 lieu à n'importe quel moment, mais il s'agit aussi de bien réfléchir à l'opportunité de la
17 révision à chaque moment.

18 **Me JAMIE VanWART :** Le 25 juillet, c'était au tour du surintendant
19 Campbell de comparaître devant la Commission. Il a parlé... il a dit que l'on avait
20 abordé les Services de police contractuels et autochtones à Ottawa et qu'il trouvait
21 nécessaire qu'une révision indépendante de cet incident critique se fasse. Êtes-vous au
22 courant de cette demande de la part du surintendant Campbell?

23 **S.-comm. BRIAN BRENNAN :** Oui.

24 **Me JAMIE VanWART :** Lors de votre interrogatoire, vous avez
25 distingué entre un compte-rendu après action et une révision d'incident critique telle que
26 suggérée par le surintendant Campbell. Expliquez-nous la différence entre cette
27 révision d'incident critique et un compte-rendu après action.

28 **S.-comm. BRIAN BRENNAN :** Un compte-rendu après action

1 serait plus large. Dépendamment de la situation à être révisée, il faudrait s'attarder
2 peut-être aux communications, à l'intervention opérationnelle tandis qu'une révision
3 d'un incident critique porte surtout sur l'équipe, la structure de commandement qui a...
4 s'est appliquée à cette enquête. Quand le surintendant Campbell demande une
5 révision, ce qu'il veut, c'est que des chefs d'incidents critiques soient impliqués afin
6 d'étudier le fonctionnement de la structure de commandement, quels ont été les écarts,
7 les lacunes, les pratiques exemplaires qui ont été mis en œuvre. Et pour le faire, il
8 faudrait donc impliquer une équipe d'experts thématiques. Et selon ma compréhension,
9 étant donné la portée et l'amplitude de l'incident, on trouvait qu'il ne serait pas possible
10 de le faire sans être sur le terrain, sans comprendre la géographie du secteur. Et il faut
11 donc le voir aussi dans le contexte de la COVID, par exemple; il faut donc comprendre,
12 étant donné ce contexte, les difficultés d'acheminer les ressources au bon endroit, au
13 bon moment, tous les défis logistiques que posait cette situation.

14 Donc, on a mis la révision du CIC en suspens et il y a eu des
15 discussions avec le surintendant en chef... le surintendant principal Jamie Solesme sur
16 d'autres priorités en lien avec l'incident. Donc, je sais que beaucoup de ressources de
17 la GRC étaient impliquées dans, par exemple, l'incident du convoi à Ottawa. Cela ne
18 veut pas dire que l'on ne peut pas effectuer cette révision du CIC, mais c'est une
19 révision beaucoup plus pointue, un examen beaucoup plus pointu du CIC qui doit
20 passer par des experts thématiques.

21 **Me JAMIE VanWART :** Et qui a décidé, donc, de ne pas... de
22 retarder cet examen du CIC?

23 **S.-comm. BRIAN BRENNAN :** Donc, selon ma compréhension, la
24 décision, elle a été prise par le surintendant principal Solesme en collaboration avec le
25 surintendant Phil Lue, peut-être en discussion... après discussion avec Phil (sic) Daley.

26 **Me JAMIE VanWART :** Donc, le 23 août, quand la même question
27 a été posée à la commissaire Lucki, elle a répondu « Je crois que c'était Dennis Daley,
28 mais peut-être que c'était le sous-commissaire Brian Brennan ».

1 Est-ce que vous étiez impliqué dans la décision de ne pas procéder
2 à un examen du CIC ou de retarder cet examen?

3 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Non, je n'étais pas impliqué dans la
4 décision du retard de l'examen. Ça incomberait au surintendant principal Solesme en
5 consultation avec le sous-commissaire Daley.

6 **Me JAMIE VanWART** : Mais le sous-commissaire Daley, lui, il est
7 redevable directement à vous, n'est-ce-pas?

8 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui, c'est exact.

9 **Me JAMIE VanWART** : Et si lui, il était impliqué dans une décision
10 de ce type, est-ce qu'il aurait... est-ce qu'il vous aurait consulté avant de prendre une
11 décision?

12 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Il aurait pu le faire. Je me souviens
13 d'une conversation avec Dennis Daley; il m'a consulté au sujet de la possibilité de gérer
14 ou de comment on allait gérer un examen et d'agencer cet examen avec le mandat de
15 cette enquête, de cette commission ou de l'harmoniser. Et il me demandait s'il serait
16 opportun de le faire et moi, j'étais préoccupé par la fatigue des examens; il fallait se
17 préparer aussi pour la Commission des pertes massives et donc, est-ce que
18 l'indépendance de cet examen ne serait pas entamée par ces circonstances. Lui, il
19 cherchait des conseils d'ordre logistique et il me demandait comment cet examen
20 pouvait s'agencer avec les autres processus en cours. Mais moi, je n'ai pas participé à
21 la décision.

22 **Me JAMIE VanWART** : Madame la registraire, est-ce qu'on peut
23 voir à l'écran le document COM62978? Voici un courriel de Dennis Daley daté du 3 mai
24 2021 dirigé à John Robin, Jamie Solesme au sujet de l'examen du CIC H (inintelligible).
25 Lisez-le, s'il vous plaît et quand vous aurez terminé, dites-le moi.

26 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Bon, j'ai tout lu ce qu'il y a à
27 l'écran.

28 **Me JAMIE VanWART** : Donc, voilà un courriel de Dennis Daley

1 qui parle de ses discussions avec vous, le 27 avril 2021 et il communique certaines
2 informations que vous aviez partagées avec Monsieur Daley. Est-ce que ces puces, ces
3 points représentent selon vous... reflètent bien votre discussion?

4 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui et aussi de ce que je viens de
5 dire.

6 **Me JAMIE VanWART** : Donc, vous dites d'abord que l'avocat de
7 la Commission ne voulait pas avoir cet examen pour ne pas saper le travail de la
8 Commission. Alors, qu'est-ce que... quelle était la nature de ce commentaire?

9 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Alors, je réfléchissais à voix haute
10 sur la nécessité d'informer l'avocat de la Commission que l'on était en train
11 d'entreprendre un examen qui pourrait imiter certains des aspects du mandat de la
12 Commission et est-ce que ça aurait pour effet de miner le travail de la Commission ou
13 est-ce que ça pourrait entraver son indépendance. Parce que sans savoir à ce moment-
14 là si on allait demander les mêmes ressources... que les mêmes ressources participent
15 à notre examen, les mêmes ressources, les mêmes experts thématiques, donc je
16 voulais m'assurer, je voulais veiller à ce que... à la transparence. Je voulais m'assurer
17 de l'existence de préoccupations de ce côté-là et sinon, bon, parfait, est-ce que cela
18 n'allait pas affecter son travail. Donc, parce que c'était un incident d'envergure, c'était
19 toute une enquête sur les pertes massives – on voulait donc faire preuve d'un maximum
20 de transparence.

21 **Me JAMIE VanWART** : Et si cette préoccupation... donc, vous
22 dites que si cela pourrait contredire les conclusions de la Commission...

23 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Si nous faisons un examen et si
24 cela va à l'encontre d'un examen potentiel concernant les pertes massives, cet
25 examen-là sera fondé sur les données probantes, alors comment est-ce qu'on arrivera
26 à comprendre pourquoi il y a contradiction et c'est quoi l'avantage. Est-ce qu'on ne fait
27 que de porter confusion au travail à faire après ou est-ce que ça devrait être réalisé de
28 concert? On veut s'assurer que comme nous passons par ce processus-ci et les

1 recommandations à venir, nous ne devrions pas chercher de façon intentionnelle ou
2 non intentionnelle chercher à contredire le travail de la Commission des pertes
3 massives. C'était juste une question de : bon, et si ça arrive, qu'est-ce qui se passe si
4 cela devait se produire? C'est des questions de leadership stratégique, des
5 préoccupations en matière de soutenir un examen comme celui-ci.

6 **Me JAMIE VanWART :** Et le prochain point saillant : si l'examen
7 est complété d'ici le 1^{er} septembre 2021, comment arrivera-t-on à communiquer les
8 ressources – peut-être une fuite vers les médias?

9 **S.-comm. BRIAN BRENNAN :** Ma préoccupation, c'était : bon, on
10 fait l'examen et la Commission des pertes massives n'a pas encore terminé son travail
11 ou il y aurait examen sur les cas d'incidents... les incidents critiques, est-ce qu'on le
12 retient? Comment est-ce qu'on le communique à notre organisation? Est-ce qu'on se
13 mettra à changer des politiques? Est-ce qu'on se mettra à faire d'autres activités? Et si
14 c'est publié par les médias – on a vu ceci tout au cours du processus, qu'il y a des
15 renseignements publiés par les médias, comment gère-t-on cela? Comment gère-t-on
16 l'état d'excitation dû aux médias qui pourrait en résulter? Et s'il y a des choses qui ne
17 sont pas liées aux pertes massives, comment est-ce qu'on se représente auprès de la
18 Commission des pertes massives? On a entamé un examen séparé, on ne vous l'a pas
19 fait savoir et là, on va aller de l'avant. Dans mon évaluation, dans ma façon de penser,
20 ce n'était pas de concert potentiellement avec ce qui allait arriver avec un examen
21 indépendant. Voilà les questions qu'on devra poser. On utilise trop ce terme, mais c'est
22 la gestion des questions d'intérêt au sujet des mesures qu'on allait peut-être prendre.

23 **Me JAMIE VanWART :** Pour terminer les points saillants, qu'en
24 est-il de votre dernière préoccupation? Comment est-ce que l'examen va s'assurer
25 qu'on ne revictimise pas les employés ou les membres à la retraite?

26 **S.-comm. BRIAN BRENNAN :** Encore une fois, ce que je voulais
27 dire par ça, c'est qu'il y a tellement d'examens qui se passent – il y a ESR, l'ESTC, le
28 GTI avait son propre compte-rendu après l'action, certains individus dans notre

1 organisation qui ont posé des questions semblables qui étaient potentiellement posées
2 par la Commission des pertes massives. Alors, comment va-t-on gérer une
3 revictimisation potentielle? Bien que nous adoptions une démarche tenant compte des
4 traumatismes sur la façon que nous abordons les victimes de la criminalité, de nos
5 activités de tous les jours, on doit également prendre en compte une démarche tenant
6 compte des traumatismes avec nos propres employés. Et à quelles fins, à ce moment
7 donné, cet examen-là? On devait songer : OK, est-ce que c'est un bon moment
8 d'entamer un examen et de revictimiser nos employés et certains d'entre eux et la
9 Commission des pertes massives, comme l'a entendu la Commission des pertes
10 massives, était... faisait une certaine récupération personnelle, peut-être qu'ils
11 recevaient le soutien dont ils avaient besoin. Mais a-t-on vraiment besoin d'ajouter cet
12 examen? Ceci n'est pas absolument critique à cet instant, peut-être à l'avenir ou peut-
13 être que nos questions seront répondues par l'entremise des autres examens. J'étais
14 vraiment au courant de l'impact que cela pourrait avoir sur nos employés, surtout
15 certains employés qui auraient été un élément essentiel d'un examen en cas d'incident
16 critique. Il faut le voir selon un point de vue tenant compte des traumatismes, avec
17 compassion. C'est comme je le disais : cet examen peut se passer à n'importe quel
18 moment et on va probablement recevoir beaucoup de réponses de la part d'autres
19 examens aussi.

20 **Me JAMIE VanWART :** Je veux juste vous montrer un autre
21 document à ce sujet. Madame la greffière, si on pouvait mettre le document
22 COM0063780? Il me semble que c'est votre calepin, commissaire adjoint Brennan? La
23 date, c'est le 27 avril 2021... je n'ai pas une question au sujet de cette partie du calepin,
24 mais je vais vous le montrer à la page 3 et vous faites une note d'avoir parlé au
25 commissaire adjoint Daley. C'est la même date où il indique dans son calepin qu'il a eu
26 une discussion avec vous, mais ce n'est pas ce que je voulais vous poser comme
27 question.

28 Je vais revenir à un moment antérieur de la journée, à 11 h 30.

1 Vous avez votre réunion régulière mensuelle avec le commissaire adjoint Bergerman et
2 si on descend au point 3 – c'est à la même page... ah, c'est là – c'est indiqué « Examen
3 de commandant d'incident critique pour la fusillade de masse ».

4 Est-ce que vous vous rappelez c'était quoi le sujet de cette
5 discussion avec le commissaire adjoint Bergerman le 27 avril 2021?

6 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Je ne me rappelle pas des points
7 précis de cette discussion-là. On a eu une discussion parce que je n'ai pas élargi
8 davantage, je n'en ai pas dit plus long. D'habitude, quand je prends des notes à cet
9 égard, j'ai pris une décision ou nous en allons en parler à l'avenir. Ça a dû être une
10 discussion sans qu'on ... sans avoir pris une décision pour ce qu'on allait faire à
11 l'avenir. Je ne me rappelle pas des éléments précis de la discussion.

12 **Me JAMIE VanWART** : Vous pouvez l'enlever de l'écran, Madame
13 la greffière. Voilà mes questions, mais avant de conclure, commissaire adjoint, vous
14 êtes quelqu'un qui a une longue... de longs antécédents en matière de services
15 policiers en Nouvelle-Écosse. Je voudrais vous donner une occasion, si vous avez des
16 suggestions à partager avec les commissaires; ils sont en train de considérer des
17 recommandations possibles et ils vont bientôt entamer la rédaction de leur rapport final.
18 Alors, si vous voulez partager des points?

19 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui, merci bien. J'ai présenté des
20 commentaires généraux dans mon entretien au sujet de recommandations potentielles.
21 J'ai pu y songer un peu plus longuement depuis mon entretien et évidemment, j'ai pris
22 en compte les circonstances malheureuses en Saskatchewan en ce qui a trait aux
23 recommandations.

24 Je dirais de nouveau à la Commission et aux commissaires,
25 lorsque nous considérons des incidents de grande envergure comme celui-ci, on revient
26 au rapport McNeil, Mayerthorpe, Spiritwood et Moncton, à ce genre d'évènements. Il
27 me semble qu'il est important en matière de sécurité publique – j'inclus les services
28 policiers là-dedans, mais je pense que les recommandations devraient être une

1 réflexion du point de vue de la sécurité publique et adopter une portée plus large que
2 juste se limiter aux services policiers. Nous avons une responsabilité et de la réédition
3 de comptes ici, c'est sûr, mais je pense que c'est avantageux de le voir selon le point
4 de vue de la sécurité publique.

5 Alors, je suggère à la Commission que toute recommandation
6 soit... puisse être mise en œuvre. Ça doit être des recommandations dans le milieu de
7 la sécurité publique et les services policiers, que ce soit capable d'être mis en œuvre et
8 vraiment, selon des échéanciers – certains à court terme, notamment des politiques de
9 conformité aux politiques. Si des recommandations devaient être considérées en ce qui
10 a trait à des investissements en équipements, il doit y avoir une compréhension de ce
11 qui doit avoir lieu pour fournir ces équipements-là, cette formation-là. On ne peut pas
12 s'attendre à ce que ce soit dans six mois – ça pourra prendre un an, deux ans, voire
13 deux ans.

14 Je pense que les recommandations... ça sera utile si les
15 recommandations étaient séparées en deux catégories, surtout pour celles là qui ont
16 trait aux services policiers. Mon point de vue, c'est la GRC, bien sûr; que ce soit des
17 recommandations opérationnelles et des recommandations administratives. Parfois, on
18 voit des recommandations qui sont tellement englobantes, où il y a tellement
19 d'intersections entre les opérations et l'administration que c'est difficile de les séparer et
20 de les déployer de façon opportune. Je pense que c'est important pour nous que ce
21 soit... qu'on soit capable de faire la mise en œuvre.

22 Et j'ai une différente position là-dessus que d'autres... certains
23 témoignages que vous avez entendus et certaines discussions en matière... lors des
24 groupes de travail, en matière de financement. Le financement est fondamental dans
25 toute une foule de recommandations, la grande majorité des recommandations,
26 notamment lors des incidents de grande envergure, les rapports ESTC, même les
27 plaintes ERTC lorsqu'on parle d'investissement en matière de formation et de
28 ressources. Afin d'y arriver et afin de faire ces recommandations-là, afin qu'elles

1 puissent être menées à terme, c'est quasiment impossible de s'échapper aux besoins
2 d'un financement adéquat. Si les collectivités, si les individus, les gouvernements ne
3 sont pas prêts à soutenir les recommandations en ce qui a trait au financement, ce que
4 cela va occasionner, ça va faire que les services policiers réexaminent leurs budgets et
5 d'apporter... de faire des décisions très difficiles de couper certains éléments qui sont
6 importants pour d'autres groupes, mais pour trouver du financement et là, on enlève
7 des responsabilités policières s'il n'y a pas du nouveau financement. Alors, c'est une
8 considération essentielle de la Commission en ce qui a trait à s'assurer que s'il y a une
9 recommandation que les services policiers ou la GRC devrait investir pour obtenir un
10 élément d'équipement, il y a une responsabilité pour les gouvernements de nous aider
11 à y arriver sur le plan du financement et de nouvelles ressources.

12 Évidemment, il y a des choses qui se passent; je pense qu'il doit y
13 avoir... on doit revoir les niveaux de réédition de comptes au sein des
14 recommandations, que ce soit réédition de comptes au sein de la GRC, des services
15 policiers, auprès du gouvernement, auprès des collectivités. Ça serait très utile, selon
16 moi, si c'était clair au niveau des attentes de la Commission en ce qui a trait à leurs
17 recommandations et qui devrait être redevable de ces recommandations-là. Parfois, on
18 ne retrouve pas cela dans les recommandations – le financement, c'est un bon exemple
19 de ça.

20 Alors, je pense qu'il y a de la place et on a songé à plusieurs
21 éléments qui ont été soulevés en regardant vers l'interne, au niveau de l'organisation,
22 notamment dans la prise de notes. Ça, c'est un sujet, bien que nous ayons des
23 politiques à cet égard, je ne pense pas que l'organisation et selon mon point de vue,
24 que nous serions contre les recommandations au sujet d'avoir une conformité claire à
25 notre politique – tout comme en ce qu'il y a en matière de conformité pour la formation,
26 la conformité de à nos membres qui seront formés à l'utilisation des carabines, les
27 premiers soins, ce genre de choses. Chacun aura favorablement des recommandations
28 au sujet de conformité sur des (inaudible) en matière de politiques. Cela nous

1 enracinera pour faire le suivi et pour vraiment... pour clairement communiquer que nous
2 faisons ces choses-là. S'il y a quelque chose qui n'est pas mesuré, on met rarement
3 l'emphase là-dessus. Alors, je pense que ça serait avantageux pour les superviseurs
4 qui gèrent les ressources de première ligne ou qui gèrent les employés qu'ils savent
5 qu'il y a un élément de conformité essentiel, que ce soit un examen annuel, des
6 pourcentages... d'arriver à certains éléments. Chacun ira favorablement que la
7 Commission considère ce genre de paramètres, disons, en ce qui a trait à toutes les
8 recommandations.

9 Je sais que les recommandations fournies par la Commission des
10 pertes massives, qui doit soutenir les familles qui ont perdu des proches, il doit y avoir
11 un niveau de réédition de comptes au sein de l'organisation. Cela revient à moi,
12 l'élément de réédition de comptes et également, en ce qui a trait à mes responsabilités
13 et également, en ce qui a trait à tous les membres supérieurs de notre organisation et
14 ça touche également les responsabilités que nous avons jusqu'aux membres sur les
15 premières lignes. Si je ne suis pas en mesure de faire progresser ces recommandations
16 pendant mon mandat, ma responsabilité, c'est que j'établisse, que je fasse le travail afin
17 que les recommandations puissent être mises en œuvre selon l'échéancier établi.

18 Voilà, je vous présente cela; c'est ma perception de la rédaction
19 des recommandations pour le bénéfice de toutes les parties que j'ai mentionnées et ça
20 nous donnera la capacité de s'en tenir à ces recommandations-là afin que nous
21 puissions continuer de fournir la meilleure sécurité... le meilleur service policier de
22 concert avec nos partenaires afin de véritablement représenter la vision à l'avenir pour
23 les collectivités que nous servons.

24 Je termine ainsi.

25 **Me JAMIE VanWART :** Monsieur le commissaire adjoint, voilà mes
26 questions pour vous aujourd'hui, cet après-midi.

27 Je passe maintenant aux commissaires.

28 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui, c'est le Monsieur le

1 commissaire MacDonald ici.

2 Merci, Commissaire adjoint Brennan de votre témoignage jusqu'à
3 date. Voici notre procédure. Nous allons prendre une pause et nos avocats,
4 Me VanWart et d'autres, vont avoir des rencontres avec les avocats des divers
5 participants et ils vont chercher à organiser les questions pour vous afin d'éviter la
6 répétition, afin de procéder de manière la plus efficace.

7 Il est également 13 h 40 chez nous et c'est l'heure du repas ici,
8 alors on prendra une pause pendant une heure. C'est un caucus finalement, c'est une
9 réunion pendant cette heure-là, et on reviendra à 14 h 40, c'est trois heures plus tôt
10 chez vous.

11 Merci. Jusqu'à date, vous êtes encore sous serment et lorsque
12 nous reviendrons, les avocats vous poseront des questions et chacun vont vous faire
13 savoir leurs clients avant de commencer.

14 Merci, Monsieur le sous-commissaire adjoint Brennan.

15 Ce sera la pause pendant une heure.

16 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pause et nous
17 reprendrons à 14 h 40.

18 --- **L'audience est en pause à 13 h 41**

19 --- **L'audience est reprise à 14 h 43**

20 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Reprise des procédures.

21 **Me JAMIE VanWART :** Donc, c'est encore Jamie VanWart qui
22 vous parle.

23 Avant d'écouter les questions qui seront posées par les avocats
24 des participants, je voudrais apporter quelques corrections à mes commentaires. Je me
25 suis référé à un commentaire de monsieur Brennan lors de son interrogatoire en lien
26 avec la COMM63689, je dois changer la date, et quand j'ai posé des questions à
27 monsieur Brennan sur le rapport Quintet et le rapport d'action et que j'ai indiqué que la
28 Commission ne l'avait pas encore reçu, nous avons effectivement reçu une copie du

1 rapport d'action associé avec le rapport Quintet et ce rapport a été reçu le
2 1^{er} septembre 2022. Désolé, je ne le savais pas. Le document a un numéro
3 COMM63665 et j'aimerais déposer ce document en preuve.

4 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 4667.

5 **Me JAMIE VanWART :** Merci.

6 **--- PIÈCE No. 4667:**

7 (COMM0063665) Rapport d'action du bien-être, brouillon
8 daté le 15 juillet, 2022

9 **Me JAMIE VanWART :** Merci.

10 Merci, Commissaire MacDonald.

11 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci. Et bonjour, bon après-midi.

12 Bonjour encore, Sous-commissaire Brennan. Comme j'ai indiqué
13 avant la pause, nos avocats allaient se réunir avec les avocats des participants pour
14 discuter du processus. Trois avocats vont vous poser des questions. D'abord, monsieur
15 Michael Scott.

16 Maitre Michael Scott, à vous.

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Merci, Commissaire.

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MICHAEL SCOTT:**

19 **Me MICHAEL SCOTT:** Et bonjour, Monsieur Brennan. Vous
20 m'entendez?

21 **S.-comm. BRIEN BRENNAN:** Oui.

22 **Me MICHAEL SCOTT:** Mon collègue vous a parlé... a posé des
23 questions sur « En Alerte » ce matin, c'était une question d'intérêt pour le Bureau
24 national et pour le Bureau dans les jours suivant l'évènement, et vous avez été très
25 impliqué avec cette question, n'est-ce pas?

26 **S.-comm. BRIEN BRENNAN:** Impliqué dans... comment? C'est-à-
27 dire impliqué dans le processus de l'examen de l'utilité d'« En Alerte » pour tout le
28 Canada?

1 **Me MICHAEL SCOTT:** Eh bien, avant cela, donc vous avez
2 essayé... d'abord essayé de comprendre comment « En Alerte » avait été utilisé ou pas
3 lors de l'incident.

4 **S.-comm. BRIEN BRENNAN:** Oui. Les gens dans mon secteur
5 devaient travailler sur cette question-là.

6 **Me MICHAEL SCOTT:** Est-ce que j'ai raison de dire que ce qui
7 avait incité cette révision est qu'il y avait beaucoup de questions posées par les médias
8 et le public, comme pour savoir pourquoi « En Alerte » n'avait pas été utilisé?

9 **S.-comm. BRIEN BRENNAN:** C'est exact. C'était cela la genèse
10 de notre révision.

11 **Me MICHAEL SCOTT:** Lors de votre interrogatoire à la page 13,
12 vous dites que vous vouliez comprendre le contexte des décisions prises en regard à
13 l'utilisation ou non de « En Alerte ». C'était un peu ça?

14 **S.-comm. BRIEN BRENNAN:** Oui, c'est ça.

15 **Me MICHAEL SCOTT:** Donc, je porte votre attention à la décision,
16 car quand on parle de revoir une décision qui a été prise, on a l'impression que des
17 options étaient soupesées, les pour et les contre, et que l'on, donc, soupesait la
18 possibilité d'utiliser « En Alerte ».

19 **S.-comm. BRIEN BRENNAN:** Oui, ce serait possible de le lire
20 comme ça.

21 **Me MICHAEL SCOTT:** Et est-ce que je me trompe en disant
22 qu'après avoir fait enquête auprès de la division « H », que vous avez déterminé que la
23 décision n'avait pas été prise, c'était tout simplement que la division « H » ne savait
24 même pas qu'« En Alerte » existait.

25 **S.-comm. BRIEN BRENNAN:** C'était qu'effectivement qu'« En
26 Alerte » n'était pas dans leur boîte à outils correspondant à un incident comme celui-ci.

27 **Me MICHAEL SCOTT:** Et vous savez que quand le surintendant
28 principal Leather comparaisait devant la Commission des pertes massives, il a dit très

1 clairement qu'on ne savait pas que la technologie existait à ce moment-là. Est-ce que
2 cela reflète votre compréhension de la situation, suite aux 18, 19 avril?

3 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui.

4 **Me MICHAEL SCOTT** : 2020.

5 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui. C'est ça. Donc, l'idée d'utiliser
6 cette technologie dans le cadre d'une enquête au criminel et non pas pour la lutte pour
7 les incendies forestiers.

8 **Me MICHAEL SCOTT** : Donc, vous avez dit quelque chose qui
9 n'était pas dans la boîte à outils. Qu'est-ce que ça veut dire?

10 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : On n'avait jamais envisagé de
11 l'utiliser dans un tel scénario. On n'avait pas élaboré un protocole sur le recours à cet
12 outil qui déclencherait l'utilisation de ce protocole. Et comment est-ce que l'on devrait
13 gérer les informations qui fuseraient après la... les... l'émission d'une telle alerte. Ce
14 n'était pas quelque chose qui... donc, tous les protocoles étaient en place pour pouvoir
15 l'utiliser.

16 C'est utilisé correctement. Par exemple, par rapport à... le
17 déploiement d'une équipe GTI, l'utilisation des services aériens, par exemple.

18 **Me MICHAEL SCOTT** : Est-ce que je me trompe en disant que la
19 GRC allait émettre une alerte par le biais du système en alerte, mais que l'auteur a été
20 tué avant que l'alerte puisse être émise, le 19. Et c'était ce qui... la genèse de cela était
21 que des fonctionnaires de la province avaient contacté la GRC pour demander que la...
22 qu'une alerte soit déclenchée. En fait je ne sais pas quelle était la genèse de ce
23 processus. Mais l'auteur a été tué à Enfield. Mais s'il n'avait pas été tué à ce moment-
24 là, est-ce qu'on peut présumer qu'une alerte aurait été déclenchée?

25 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : En sachant ce que je sais
26 maintenant, oui je crois que c'est raisonnable de le dire.

27 **Me MICHAEL SCOTT** : Donc la question n'est pas qu'une alerte ne
28 pouvait être déclenchée. Ou que ce n'était pas que cela ne convenait pas aux

1 circonstances. La raison pour laquelle une alerte n'a pas été déclenchée à ce moment-
2 là, dans un premier temps et que... donc que... que la GRC ne savait pas son
3 existence? Vous savez que des alertes étaient envoyées par Twitter?

4 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui.

5 **Me MICHAEL SCOTT** : Vous comprenez aussi que bien que l'on
6 ait critiqué la formulation de ces Twitter, de ces gazouillis, est-ce que l'on peut
7 comprendre, donc, que l'intention de ces gazouillis étaient de rejoindre les gens de
8 Nouvelle-Écosse afin de les informer de la situation?

9 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui.

10 **Me MICHAEL SCOTT** : Et si ces mêmes messages avaient été
11 communiqués aux fonctionnaires du bureau de gestion des urgences, il aurait pu, il
12 aurait été possible de publier ces messages par une alerte?

13 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Je ne peux pas parler de la
14 formulation précise, mais oui, ça aurait été possible.

15 **Me MICHAEL SCOTT** : Savez-vous, est-ce qu'il y a, est-ce que...
16 êtes-vous au courant de... d'une raison pour laquelle on n'aurait pas pu utiliser une
17 alerte?

18 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Non, pas à ma connaissance.

19 **Me MICHAEL SCOTT** : À la page 19 de votre interrogatoire, vous
20 dites qu'utiliser une alerte n'était pas quelque chose qui venait à l'esprit quand... quand
21 on était aux prises avec une telle situation. La question n'est pas que... c'est pas
22 quelque chose qui venait à l'esprit, c'est que les gens ne le savaient pas du tout, ne
23 connaissaient pas du tout ce système.

24

25 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Avec le recul, oui, je peux dire que
26 je suis d'accord, oui.

27 **Me MICHAEL SCOTT** : Et si le même scénario devait se
28 reproduire demain, est-ce que les politiques feraient en sorte que les gens de Nouvelle-

1 Écosse pourraient s'attendre à ce que la GRC pourrait utiliser une alerte pour les
2 informer de cette situation?

3 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui, absolument. Parce que,
4 malheureusement, il a fallu cet incident afin de... de... d'utiliser... Oui on l'aurait fait. Et
5 on voit déjà qu'une alerte a été utilisée en Saskatchewan, lors de cet incident de la
6 semaine dernière. Oui, une alerte a été utilisée. Et lors de deux autres incidents en
7 matière de plainte concernant les armes à feu dans la province. Oui.

8 **Me MICHAEL SCOTT** : Si on remonte à avril 2020, le 22 avril, ils
9 avaient tenu une téléconférence sur une alerte avec les membres de la Division H. Dont
10 Lee Bergerman, monsieur Leather, madame Scanlan, madame Sharon Tessier,
11 quelqu'un qui s'appelait Barb Massey et quelqu'un qui s'appelle Scott McCrossin?

12 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui. C'était une téléconférence,
13 encore là, dont le thème principal était l'utilisation, le recours à Radio Alert en alerte,
14 non.

15 **Me MICHAEL SCOTT** : C'est exact. Sharon Tessier et Lee Scanlan
16 étaient donc respectivement chefs des unités de communications divisionnaires et
17 nationales, n'est-ce pas?

18 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui. C'est ça.

19 **Me MICHAEL SCOTT** : Et Bob Maquis et Scott McCrossin sont
20 aussi, n'est-ce pas, des avocats de la GRC?

21 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : C'est ça, des représentants du
22 ministère de la Justice.

23 **Me MICHAEL SCOTT** : Lors de votre interrogatoire avec la
24 Commission, vous avez dit que l'on essayait de con... établir les dimensions de nos
25 connaissances pour ensuite passer à l'aspect des communications. Qu'est-ce que cela
26 voulait dire, au juste?

27 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : On réfléchit à la... au fait qu'il y
28 aura des questions venant des médias sur le recours ou le non-recours en alerte.

1 Qu'est-ce que l'on va pouvoir dire, quelles démarches doit-on adopter? Quels sont nos
2 messages cohérents que l'on va communiquer? Cette stratégie doit être adoptée. C'est
3 quelque chose qui sera quand même soulevé sur la scène publique. Et donc...

4 **Me MICHAEL SCOTT** : À cette date, vous aviez déjà parlé à la
5 commandante divisionnaire et vous compreniez déjà pourquoi une alerte n'avait pas été
6 utilisée.

7 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui. Et bien, on m'avait mis au fait
8 des décisions prises ou des décisions non prises en matière du recours en alerte.

9 **Me MICHAEL SCOTT** : Donc, serait-il juste de dire que... que la
10 stratégie de communication publique, en fait, qu'il n'aurait pas été très difficile de
11 répondre à la question. Pourquoi avez... n'avez-vous pas eu recours en alerte?

12 **S.-comm. BRIEN BRENNAN**: Si les faits avaient été sus, si...
13 vous devez... c'est-à-dire qu'il faudrait comprendre, en comprendre le contexte. Mais je
14 ne sais pas si on comprenait très bien, à cette date, le contexte et le rythme de cette
15 enquête, deux jours après l'incident.

16 **Me MICHAEL SCOTT** : Oui, mais ce que vous n'avez pas compris,
17 ce que vous compreniez déjà est que l'on a pas envoyé en alerte parce qu'on n'a pas
18 utilisé une alerte parce que la GRC de la Nouvelle-Écosse ne connaissait pas...

19

20 **Me MICHAEL SCOTT** : Finalement, les messages auraient pu être
21 tout simplement, que vous nous demandez pourquoi on n'a pas déclenché en alerte,
22 voici pourquoi.

23 **S.-comm. BRIEN BRENNAN**: Si les faits étaient sus à ce moment-
24 là, oui, on aurait pu.

25 **ME MICHAEL SCOTT**. Oui, mais les faits étaient connus déjà,
26 rendu là.

27 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Je présume que les faits étaient
28 connus en Nouvelle-Écosse. Mais je ne peux pas dire que je, j'étais au fait de tous les

1 faits. Mais je pense que en... avec le recul, je peux dire que je savais assez que l'on
2 aurait pu expliquer pourquoi on n'a pas eu recours à ce système.

3 **Me MICHAEL SCOTT** : Donc, vous parlez aussi de passer aux
4 communications sans nécessairement engager une responsabilité civile?

5 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Je ne me souviens pas pourquoi j'ai
6 parlé de la responsabilité. Ou pourquoi j'ai pris cette note. Peut-être que la... il était
7 question de la responsabilité que je prenais des notes. Mais j ne me souviens pas des
8 échanges à ce sujet.

9 **Me MICHAEL SCOTT** : Et je ne parle pas de vos notes. Je parle
10 de votre interrogatoire avec la Commission des pertes massives, voilà quelques
11 semaines. À la page 15, vous dites : comment est-ce que l'on va passer aux
12 communications sans... sans... sans... peut-être d'être... Pourquoi est-ce que vous
13 soulevez la question de la responsabilité, finalement?

14 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Je me souviens de l'interrogatoire,
15 mais je ne me souviens pas de pourquoi j'ai utilisé ce terme.

16 **COMMISSAIRE MACDONALD** : Il y a peut-être quelqu'un qui
17 s'objecte, un instant.

18 **Me LORI WARD** : Merci commissaire. Je ne m'objecte pas pour
19 l'instant, mais je me demande si monsieur Scott a... entame le privilège entre l'avocat
20 et son client. Donc, je (inintelligible).

21 **COMMISSAIRE MACDONALD** : Je vais confirmer que je ne vais
22 pas poser des questions pour divulguer plus d'informations. Merci!

23 **Me MICHAEL SCOTT** : Monsieur le Commissaire, encore une fois,
24 qu'est-ce que vous signifiez lorsque vous avez dit que vous étiez d'essayer d'éviter
25 d'enfreindre la responsabilité?

26 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Encore une fois, je... je... j'ai du
27 mal à me souvenir pourquoi j'ai essayé d'utiliser ce genre de terminologie. Il se peut
28 que... que la discussion au sujet de nos communications ou de nos rencontres vont

1 faire en sorte à ce qu'on soit responsable de quelque chose.

2 **Me MICHAEL SCOTT** : Et bien sûr, évidemment, sans avoir eu
3 recours à aucun conseil, vous parliez sur comment vous alliez répondre à cette
4 question. Donc on doit réfléchir à la façon dont on va présenter cela au public, sans
5 nécessairement nous exposer à une responsabilité juridique. N'est-ce pas?

6 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui.

7 **Me MICHAEL SCOTT** : Et lorsque vous parlez de transférer cela
8 vers les communications, c'était une bonne idée, en avril. Le 22 avril. Mais la
9 préoccupation, c'était que si vous étiez là à dire ça, avec toutes les implications
10 qu'aurait pu avoir cela sur la GRC.

11 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui, éventuellement. Oui.

12 **Me MICHAEL SCOTT** : Et vous êtes d'accord avec moi que ça
13 semble être en conflit avec, assurément, le désir ou l'obligation d'être transparent. Ou
14 de faire preuve de transparence à l'égard des Néo-Écossais.

15 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui, tout à fait.

16 **Me MICHAEL SCOTT** : Comment vous dites avec précaution?

17

18 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Nous avons besoin d'être clairs,
19 d'être concis et de donner le maximum d'informations possibles, d'être informatifs.
20 Donc, on pense toujours à ce que nous disons, comment on le dit. On a besoin de faire
21 attention encore une fois, tel qu'indiqué. Il y va de la responsabilité. D'une certaine
22 responsabilité.

23 **Me MICHAEL SCOTT** : Étant donné votre poste, votre poste
24 important au sein de la GRC, comment on parle, c'est-à-dire que vous ne voulez pas
25 exposer nécessairement la GRC, et en équilibrant cela, on croit fermement que votre
26 responsabilité est totalement honnête avec le public. Indépendamment de vos
27 obligations.

28 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : C'est pour ça, justement, que nous

1 faisons appel à des conseillers juridiques à l'interne. Parce que si on va sortir et dire ça,
2 de tel... de publier cela ou de l'afficher, si jamais il y aurait des préoccupations à ce
3 sujet, on comprend toujours que nous devons transmettre des messages exacts,
4 opportuns, clairs. Pour justement, sous forme de déclaration particulière.

5 **Me MICHAEL SCOTT** : Parlons de votre entretien avec la
6 Commission des pertes massives, avec le conseil de la Commission. Pensez-vous que
7 la Division H est mieux placée qu'elle ne l'était le 22 avril, pour justement interagir,
8 intervenir dans le cas d'un incident? Et votre réponse était oui, à cette question. Donc,
9 présumément, donc c'est toujours ce que vous ressentez?

10 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui, bien sûr. Parce que je pense
11 qu'il y a évidemment des leçons tirées de cela. Il y a beaucoup d'autoréflexions. On fait
12 des choses de façon différente, il y a des choses qui ont été mises en place pour ce qui
13 est des procédures concernant l'alerte. Les protocoles en matière de... des points
14 soulevés. Le soutien aérien. Aussi avoir les bonnes ressources au moment opportun.
15 La compréhension aussi des communications.

16 Encore une fois, des leçons tirées. Et quand je dis les
17 communications, je parle des communications de façon holistiques, que ce soit à
18 l'égard de... du public, ou alors à l'interne. Avec des Divisions, des interactions et des
19 échanges avec le siège national ou le quartier général. Et donc, encore une fois, des
20 leçons à tirer. Nous essayons d'assurer, de continuer à assurer la formation à nos
21 membres. De mettre à leur dispositions les outils dont ils ont besoin.

22 Donc, je pense que, on serait naïf de croire qu'il a des leçons tirées
23 immédiates, qui vont pas s'appliquer à d'autres incidents. Que ce soit en Nouvelle-
24 Écosse ou n'importe où ailleurs au pays. Comme je l'ai dit tantôt pour le... la... la
25 fusillade de masse qui a eu lieu à Saskatchewan.

26 **Me MICHAEL SCOTT** : Et donc, l'intervention à cette question, la
27 réponse à cette question... L'une des raisons que vous avez données au conseil de la
28 Commission, c'est pour ce qui est du dévouement des employés.

1 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** :Et je présume que là-bas, vous
2 voulez dire en Nouvelle-Écosse, n'est-ce pas?

3 **Me MICHAEL SCOTT** : Oui, tout à fait, c'est ce que je voulais dire.
4

5 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Vous serez d'accord avec moi si je
6 vous dis qu'il y a beaucoup de membres dévoués au sein de la GRC, en avril 2020.

7 **Me MICHAEL SCOTT** :Oui, Ça c'est clair.

8 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Donc, on n'a pas des membres de
9 GRC plus dévoués par rapport à ceux d'avril 2020 en termes de membres?

10 **Me MICHAEL SCOTT** : Non, je parle en termes de niveau de
11 dévouement. En termes d'intervention. C'est pas ce que vous comprenez. Le
12 dévouement des membres, en termes de relation.
13

14 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui, non, absolument pas. J'étais
15 en train de parler du fait que nos membres continuent d'être dévoués, quant à assumer
16 leurs responsabilités. Bien sûr, ça c'est comme résultat de ce malheureux événement.

17 **Me MICHAEL SCOTT** : Il demeure que nous ne sommes pas en
18 meilleure position pour intervenir à des incidents critiques. C'est que nous maintenons
19 ce niveau.

20 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui, mais je pense aussi qu'il y a
21 les commentaires fournis à la Commission par plusieurs personnes qui demeurent à la
22 Division et qui continuent à dire, à réitérer leur dévouement. Donc, j'essayais de redire
23 ça.

24 **Me MICHAEL SCOTT** : Donc vous avez dit qu'ils répondent du
25 mieux qu'ils peuvent. Ou ils interviennent du mieux qu'ils peuvent à l'avenir, mais
26 encore une fois il n'y avait pas de problème en avril 2020 pour ce qui est de la bonne
27 volonté des membres par rapport à leur intervention. C'est quelque chose qui a été
28 approuvé depuis avril 2020.

1 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Pas de ce point de vue personnel,
2 mais d'un point de vue organisationnel, nous soutenons les personnes.

3 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous avez dit aussi qu'on souhaite pouvoir
4 compter sur les contingents à l'intérieur de la province, donc je présume que vous
5 parlez d'une meilleure interopérabilité et relations aussi avec les forces municipales,
6 n'est-ce pas?

7 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, avec les forces de police
8 municipale, avec la direction de l'alerte, je suis sûr qu'il y a d'autres domaines comme
9 l'équipe, les autres officiers et les autres agents, et cetera, qu'il y a eu des leçons tirées
10 en termes de relations, qui ont besoin de cela. Avant même qu'il n'arrive une crise
11 comme ça, ils sont opérationnels si jamais ça survient.

12 **Me MICHAEL SCOTT:** Je pense que ce matin vous parliez des
13 raisons... c'est-à-dire de collaboration en Saskatchewan avec la police de Regina.

14 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, oui, tout à fait.

15 **Me MICHAEL SCOTT:** Et évidemment, vous êtes au courant que
16 la GRC... c'est-à-dire la GRC... la relation entre la GRC et les forces municipales de la
17 Nouvelle-Écosse, c'était un problème.

18 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, tout à fait.

19 **Me MICHAEL SCOTT:** Donc, j'espère que nous serons en
20 meilleure position de compter sur cet engagement, sur cette implication. Avez-vous des
21 étapes, pouvez-vous nous en dire plus dans ce sens pour justement... sous forme
22 d'étapes qui servent de remède justement à cette relation électrique entre la GRC et les
23 forces de police municipale?

24 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Dans mes discussions, mes
25 conversations avec l'officier divisionnaire qui devait aller là-bas assumer ce rôle pour
26 nous, l'une des priorités que je lui ai confiées au commissaire adjoint Ferguson, j'ai dit :
27 « Vous devez... vous avez besoin de commencer par nos partenaires, en particulier les
28 chefs de police de la Nouvelle-Écosse. » Nous engageons des discussions pour

1 comprendre pourquoi les relations sont arrivées au point où elles sont, où elles étaient,
2 et pour commencer justement sur de nouvelles bases avec le nouveau commandant
3 officier divisionnaire. Encore une fois, je ne parle que de mon point de vue. J'ai été
4 officier divisionnaire en Nouvelle-Écosse jusqu'à 2018 et, selon mon appréciation par
5 rapport à la division, il y avait des relations extrêmement bonnes avec les chefs de
6 police et évidemment quelque chose a changé, je ne sais pas, je ne peux pas parler de
7 toutes les raisons de ce changement, mais nous avons besoin de nous assurer qu'une
8 bonne relation reprenne le dessus pour le bien et le bénéfice de tout le monde, de la
9 sécurité publique, pour l'interopérabilité, et toutes ces choses que nous avons
10 mentionnées. Aucun service de police dans aucune province ne peut rien faire tout
11 seul.

12 Donc, si nous n'avons pas ces relations et si jamais il y a un autre
13 incident de quelque échelle que ce soit, de quelque gravité que ce soit, et si on ne
14 travaille pas ensemble, ça veut dire que nous n'avons rien appris, nous n'avons tiré
15 aucune leçon des pertes massives.

16 **Me MICHAEL SCOTT:** Oui, et je vous entends dire que lorsque
17 vous avez vu avec la division, c'était pas une question directe; évidemment, ç'a été par
18 le passé, mais selon votre compréhension que ces problèmes étaient liés avec les...
19 aux responsables de chaque division depuis 2018?

20 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Je dirais que ça fait partie de
21 l'équation, oui.

22 **Me MICHAEL SCOTT:** C'est quoi l'autre partie, alors?

23 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Ça a à voir avec les choses que j'ai
24 apprises avec le temps depuis, comme, par exemple, les normes de police qui étaient
25 une question, un problème en matière de relations, et vous savez ce que pouvait faire
26 le gouvernement provincial qui est la séparation des objectifs, des forces municipales et
27 de la GRC, bien sûr, évidemment, une partie de cela reposait sur la question des
28 relations entre personnal... entre les personnes et je crois que cela a mené vers un

1 manque de confiance entre les hauts responsables, bien sûr, les cadres supérieurs qui
2 essaient de trouver... de faire... de travailler cela en Nouvelle-Écosse. Et donc, c'était
3 une préoccupation, des questions de personnes, et cetera, et donc ç'a fait effet boule
4 de neige et ce qui a fait qu'ils sont devenus pas productifs du tout.

5 **Me MICHAEL SCOTT:** En changeant de sujet, vous vous
6 souvenez que vous venez de la Nouvelle-Écosse, en particulier en octobre.

7 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

8 **Me MICHAEL SCOTT:** Et ç'a été précipité par un appel que vous
9 avez reçu le 5 octobre de la part du commissaire adjoint Daley?

10 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Je ne vois pas le lien.

11 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous vous souvenez qu'à cette période de
12 temps vous aviez reçu un appel au sujet des problèmes qu'il avait entendus... dont il
13 avait entendu parler au sujet de la division « H »?

14 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, tout à fait. Oui, mais ça, bien,
15 c'était d'autres facteurs qui étaient impliqués là-dedans.

16 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais il vous a raconté des préoccupations
17 au sujet du bureau, le non-engagement, la non-implication avec les officiers
18 divisionnaires de chaque division, n'est-ce pas?

19 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

20 **Me MICHAEL SCOTT:** Et vous comprenez que c'était des
21 messages de la... de ce divisionnaire qui vous les transmettait parce que vous étiez la
22 personne qui supervisait la division.

23 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Tout à fait, oui.

24 **Me MICHAEL SCOTT:** Et certaines des préoccupations que l'on
25 vous a racontées, que l'on vous a rapportées par rapport à des relations entre la GRC
26 de la Nouvelle-Écosse et la Police régionale d'Halifax.

27 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** C'est bien ça.

28 **Me MICHAEL SCOTT:** Et de pauvres relations avec les chefs de

1 police municipaux et aussi de mauvaises relations entre la GRC de la Nouvelle-Écosse
2 et le Département de Justice de la Nouvelle-Écosse.

3 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, Oui, tout à fait. J'ai découvert
4 ça.

5 **Me MICHAEL SCOTT:** Et de mauvaises relations entre la GRC de
6 la Nouvelle-Écosse et aussi la Police autochtone de la Nouvelle-Écosse.

7 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Je ne suis pas vraiment... c'est-à-
8 dire je ne suis pas en train de suivre... je comprends votre question, mais j'essaye de
9 suivre la piste depuis cet appel, cette conversation avec le commissaire adjoint Daley
10 parce que j'ai reçu... lors de ma visite, j'ai reçu des appels téléphoniques de la part de
11 membres et qui ont à voir avec les hauts responsables. Ces choses que vous êtes en
12 train de lister, de... de... ont rapport avec cela, donc je ne pense pas que tout cela a à
13 voir avec... c'est-à-dire le tout a à voir avec... est pertinent à (inintelligible), l'appel
14 téléphonique que j'ai eu du... mais j'ai eu d'autres appels lors de ma visite le
15 20 octobre, donc je veux juste m'assurer que je comprends cette période de temps par
16 rapport à votre question.

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Non, c'est correct. Peut-être que je vais
18 vous le dire maintenant. Donc, vos problèmes d'alertes à la division « H », par cet appel
19 de Dennis Daley, qui est suivi par d'autres appels non sollicités, lorsque votre voyage
20 en Nouvelle-Écosse le 5 octobre pour l'entretien des hauts responsables justement
21 pour avoir une vue d'ensemble sur ce qui se passait au sujet de ces problèmes.

22 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, tout à fait. Tout à fait, oui, oui.
23 Ça, c'est la chaîne des événements.

24 **Me MICHAEL SCOTT:** Une meilleure façon peut-être de le dire
25 dans le cours de vos investigations ou de vos... oui, de vos investigations au sujet de
26 ces problèmes, vous avez appris des choses qui ont rapport avec vous et auxquelles je
27 fais référence, par exemple la relation avec les chefs de police, le Département de
28 Justice, les forces de police, les services de police autochtones.

1 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, ce sont là les quatre thèmes
2 qui ont fait l'objet de ma visite lorsque j'ai rencontré les hauts responsables de la
3 Nouvelle-Écosse, l'équipe, donc c'était les quatre thèmes qui étaient cohérents, dont la
4 majorité... la majorité des rencontres.

5 **Me MICHAEL SCOTT:** Et donc, vous avez eu des suggestions
6 comme quoi il y avait deux clans dans chaque division pour ce qui est des officiers
7 divisionnaires, ou le commissaire Bergerman ou l'autre équipe, et qui avaient des
8 répercussions sur le fonctionnement de la division.

9 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, tout à fait.

10 **Me MICHAEL SCOTT:** Et aussi, vous recevez... vous êtes
11 destinataire de critiques au sujet de l'officier divisionnaire qui ne se présentait pas très
12 souvent au bureau, qui ne s'impliquait pas, qui ne faisait rien, qui ne poussait pas les
13 choses, ne faisait pas avancer les choses.

14 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, tout à fait. Oui.

15 **Me MICHAEL SCOTT:** Donc, on peut caractériser cela de... je ne
16 vous demande pas de dire la vérité, mais c'est juste en termes de préoccupations que
17 l'on vous rapportait, l'image ou la vue d'ensemble que vous aviez au sujet de ces
18 dysfonctionnements au sein de la division « H ».

19 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, et je dirais encore... je vais
20 plus loin encore pour dire au nom de l'équipe de gestion, c'était l'équipe exécutive de la
21 division pour fonctionner comme une équipe, mais j'ai déterminé que le niveau
22 inacceptable pour la structure de commandement divisionnaire.

23 **Me MICHAEL SCOTT:** Donc, selon ce qu'on vous a dit, c'est
24 quelque chose... ça, c'était après avril 2020, mais en fait, à un certain degré, c'était lors
25 des évènements des pertes massives.

26 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, sur la base des commentaires
27 des membres.

28 **Me MICHAEL SCOTT:** Donc, quelle action aviez-vous entreprise

1 pour traiter, pour combler ces lacunes, pour apporter des solutions au sein de la
2 division?

3 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Donc, après mes réunions, à la
4 suite de mes réunions avec la haute direction, je pense que c'est important que je sois
5 clair. J'étais là-bas, j'ai offert de discuter avec les personnes qui voulaient parler avec
6 moi, je n'ai pas organisé, j'ai laissé ça sur la base de... selon leur volonté. Donc, je
7 dirais que j'ai rencontré... il y a eu 15 personnes qui voulaient venir me voir, donc à la
8 suite de tous ces entretiens, toutes ces discussions que j'ai eues avec eux, j'ai fait une
9 espèce de tour des détachements, une (inintelligible), j'ai rencontré le commissaire
10 adjoint Bergerman, le surintendant principal, pour les informer des commentaires que
11 j'ai reçus de la part des membres sur les quatre thèmes, et aussi de la division, de deux
12 clans ou deux camps au sein de la division, je leur ai donné des instructions claires
13 qu'ils avaient besoin de trouver des solutions pour ces deux camps ou ces deux clans,
14 qu'ils devaient s'impliquer de façon stratégique sans... parce que certains membres,
15 certaines personnes étaient nouvelles, étaient nouvellement affectées à la division
16 après les pertes massives, et donc, je sais que mon travail... et là, je sais pas comment
17 ça se passe par rapport... donc, y'avait pas de stratégies pour les personnes pour ce
18 qui est de comprendre qu'est-ce qu'ils étaient supposés faire.

19 Donc, l'autre thème, c'était clair pour moi évidemment pour savoir
20 pourquoi la division avait des services de police, des mandats de services... de
21 prévention de... de services de police de prévention qui n'avaient aucune priorité pour
22 la division elle-même. Ils étaient tellement trompés dans d'autres choses qu'ils ne
23 s'intéress... ils n'étaient pas concentrés sur le fonctionnement de la division pendant la
24 COVID, après les pertes massives, et cetera, et sans des priorités stratégiques en plan,
25 personne ne va trouver son chemin, personne ne saura quoi faire.

26 Et donc, ils avaient besoin de faire des auto-analyses, et là, ce sont
27 les divisionnaires... j'ai dit aux deux officiers divisionnaires qu'il relevait de leur
28 responsabilité de trouver des solutions pour ces problèmes. Et donc, je leur ai donné

1 une espèce de date pour établir des priorités stratégiques qui peuvent être, bien sûr,
2 réalisables, de s'assurer à ce que le fonctionnement soit productif, efficace, de sorte à
3 ce qu'ils puissent faire le cycle et pour qu'ils puissent passer à l'année calendaire parce
4 qu'on parle de l'année 2020.

5 Et donc, l'autre chose que j'ai observée moi-même, c'est que les
6 cadres supérieurs dans cette division-là étaient épuisés et je devais croire que cela a
7 mené à cela en quelque sorte. Alors, j'ai dirigé la commissaire adjointe Bergerman et le
8 surintendant principal Leather prennent congé annuel, des périodes de deux ou trois
9 semaines pour démontrer que c'est acceptable de prendre des congés afin qu'eux
10 puissent se ressourcer et avoir la même entente que leurs éléments supérieurs
11 prennent des congés. J'ai soulevé les préoccupations, je leur ai donné l'occasion de
12 corriger ce qu'ils devraient faire et de se soigner le bien-être et de passer à une autre
13 phase de ce que la division devait devenir.

14 **Me MICHAEL SCOTT:** Merci. Je pense pour passer à autre chose.
15 On vous a posé brièvement la question au sujet... ce matin au sujet de la réunion bien
16 connue du 28 avril 2020 avec madame la commissaire Lucki, avant la réunion, c'était
17 clair que la division « H » n'allait pas publier les fabricants des modèles d'armes à feu
18 (inintelligible) par l'auteur.

19 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Ça, c'était le renseignement qui
20 m'avait été fourni dans cette discussion verbale avec madame Scanlan. Elle a fait un
21 suivi par la suite avec un courriel à mon attention qui déclarait ce que le surintendant
22 Campbell était prêt et capable de dire dans le cadre du point de presse qui aura lieu
23 plus tard cet après-midi-là.

24 **Me MICHAEL SCOTT:** Oui, cette confirmation-là que vous recevez
25 de Lia Scanlan, c'est sur l'après-midi du 28.

26 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

27 **Me MICHAEL SCOTT:** Et ce qui vous est rendu clair lors de ces
28 communications-là, c'est que le surintendant principal Campbell avait parlé du fait qu'il y

1 avait des armes de poing et des armes d'épaule employées, mais il n'a pas parlé de
2 telles choses comme le calibre des armes à feu ou si c'était un Winchester ou un
3 Ruger, il n'a pas parlé du modèle, du fabricant ou du calibre.

4 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Et il n'allait pas parler des éléments
5 médico-légaux non plus des armes saisies.

6 **Me MICHAEL SCOTT:** Ah, vous avez compris qu'il ne pouvait pas
7 parce qu'il n'avait pas les renseignements médico-légaux.

8 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, c'est correct.

9 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous aviez également compris qu'ils
10 allaient communiquer qu'il n'y avait pas d'autres armes. À ce stade-là, la GRC avait fait
11 une fouille dans les autres domiciles de l'auteur, les seules armes, c'était celles-là qui
12 avaient été trouvées dans l'auto du Big Stop. Alors, vous avez compris qu'il y avait des
13 renseignements sur les armes à feu qui allaient être publiées, mais c'était des détails
14 très spécifiques que... comme disait madame Lia Scanlan, que le surintendant principal
15 Campbell n'était pas à l'aise de publier, et vous recevez cela quelques heures avant le
16 point de presse. Vous aviez dit auparavant que vous avez fait savoir à la commissaire
17 Lucki à ce sujet. Si je vous ai bien entendu ce matin, vous avez repris un peu cette
18 position-là et vous dites que vous n'avez pas fait savoir ça à Madame la commissaire.

19 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Je pense que les mots que j'ai
20 employés dans mon entretien, c'est que j'utilise le mot « probablement », que j'avais
21 « probablement » fait savoir cela à la commissaire, mais je ne me rappelais pas qu'elle
22 n'était pas dans l'édifice et moi j'étais dans l'édifice à l'époque. D'habitude, j'aurais juste
23 marché dans le couloir et j'aurais eu une discussion avec elle. Alors, je pensais même
24 cela aurait été ce que j'aurais fait habituellement, mais là, quand la commiss... quand
25 j'ai su que la commissaire ne l'avait pas reçu, là, je me suis rappelé, ah! elle n'était pas
26 dans le bureau, moi, j'étais dans le bureau, et en réfléchissant à la question, c'est clair
27 que je n'ai pas fait savoir à la commissaire au sujet de la discussion avec la divi... ma
28 discussion avec la division sur ce qu'ils ont à dire.

1 **Me MICHAEL SCOTT:** Et quand est-ce que vous auriez... quand
2 est-ce que vous avez compris cela?

3 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Quand... c'est lors du témoignage
4 de la commissaire qui a dit qu'elle n'était pas dans le bureau ce jour-là.

5 **Me MICHAEL SCOTT:** Pouvons-nous nous entendre
6 qu'évidemment il y avait des préoccupations de la façon que plusieurs de ces
7 conférences-là de points de presse s'étaient passés en matière des renseignements
8 fournis et il y avait certainement des préoccupations au niveau national sur comment la
9 Nouvelle-Écosse faisait des communications publiques?

10 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

11 **Dre KATREENA SCOTT:** Et nous pouvons également nous
12 entendre que le point de presse mené par le surintendant Campbell le 28 avril 2020
13 était à ce stade-là nettement meilleur que ceux-là qui les avaient précédés.

14 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, c'est clair.

15 **Me MICHAEL SCOTT:** C'est certainement votre point ou opinion et
16 des félicitations semblables avaient été communiquées par le ministère de la Justice, le
17 ministre, l'honorable ministre Furey sur la prestation du surintendant Campbell, que cela
18 fournissait des clarifications sur plusieurs enjeux, c'est ça ?

19 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

20 **Me MICHAEL SCOTT:** Et à la suite de ce point de presse là, vous
21 avez reçu un appel de Madame la commissaire Lucki qui indiquait qu'elle n'était pas
22 contente et elle demandait une réunion.

23 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

24 **Me MICHAEL SCOTT:** Ais-je raison de dire que la seule
25 préoccupation de la commissaire en ce qui a trait à ce point de presse là, c'est ce seul
26 enjeu-là au sujet des modèles et fabriquant des armes à feu.

27 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** C'est en partie au sujet des
28 fabricant des modèles d'armes à feu, plutôt une question de parler des armes à feu et

1 de parler de façon plus claire. Pas uniquement au sujet du fabricant du modèle.

2 **Me MICHAEL SCOTT:** OK. Et c'est au-delà... les armes à feu,
3 c'est quoi ?

4 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** C'est parler et reconnaître que
5 certains styles d'armes à feu, que des armes de poing et des armes d'épaules étaient
6 saisies lors de l'enquête. Puisque, comme je l'ai dit ce matin, selon moi pour la
7 commissaire, ce n'était pas uniquement au sujet de ce point de presse là, je vous dirais
8 maintenant c'était des communications insuffisantes pendant cette semaine-là. Le point
9 culminant c'était le point où la commissaire donnait des mauvais renseignements, ou
10 une mauvaise compréhension de ce qui serait dit via Sharon Tessier. Cela ne s'est pas
11 produit, alors elle voulait avoir une discussion au sujet des communications avec la
12 division.

13 **Me MICHAEL SCOTT:** Oui, mais la différence entre les attentes et
14 ce que le surintendant principal Campbell a discuté lors du point de presse, la seule
15 chose qui manque c'était l'enjeu des fabricants et du modèle des armes à feu.

16 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Du point de vue de la commissaire,
17 oui. Oui.

18 **Me MICHAEL SCOTT:** Je comprends. Nous allons entendre la
19 même chose de Madame la commissaire Lucki, que c'était la dernière des choses qui
20 déclenche cet appel. Ce n'est que les armes à feu n'étaient pas mentionnées, c'était
21 vraiment cet enjeu précis en matière des fabricant et des modèles.

22 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui. C'est selon ce que la
23 commissaire pensait serait dit et ce qui n'a pas été dit.

24 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais parfois, il y a des éléments cumulatifs,
25 mais si c'est ça la chose qui a déclenché tout, c'est plutôt minime, n'est-ce pas ?

26 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Ça dépend de qui détermine cela.
27 Pour Madame la commissaire, c'était la dernière des choses, c'est ça qui l'a fait
28 basculer de l'autre côté. Je ne peux pas dire que c'était une petite chose pour tout le

1 monde, mais au niveau de garder, pour s'assurer que le public était bien au courant des
2 choses, peu importe qu'un dépôt laissait du 2 de 3 ou 7.06, ce n'est peut-être pas le
3 renseignement pas le plus important à véhiculer.

4 **Me MICHAEL SCOTT:** Ou est-ce qu'il y a un sens particulier à
5 nommer des choses comme bon, cette arme de poing est fabriquée par telle et telle
6 entreprise ou que cette carabine est de tel et tel calibre.

7 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Cela dépendra de l'élément critique
8 de ce détail-là en ce qui a trait à une enquête en cours. Comme le surintendant
9 principal a dit, il y avait des enquêtes en cours au sujet de là où le point d'origine de
10 certaines armes à feu. Au niveau de donner un élément, une description des armes à
11 feu, cela pourrait faire savoir à quelqu'un : « Ah ! Ils font des enquêtes sur cette arme à
12 feu là que peut-être qu'un individu les aurait vendues ou transférées à la propriété de
13 l'auteur. » Ça semble comme un détail minime dans le plus grand portrait, mais ça
14 pourrait être un élément clé d'éléments de preuves qu'on doit retenir à ne pas rendre
15 public à ce stade-là. JE sais que c'est une petite nuance, mais parfois, c'est un
16 renseignement qui doit être protégé dans le cas d'une enquête en cours.

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Peut-être que je n'étais pas clair, je vous
18 suggère que oui bien sûr, il y a des moments où certains détails doivent être retenus
19 puisqu'il y a une enquête en cours, mais au niveau de... le besoin de fournir ce
20 renseignement-là au public lors d'un point de presse. Ce que je vous demande
21 finalement, c'est avez-vous une notion pourquoi ces enjeux-là, qui ne sont pas retenus,
22 le fait que ce soit partagé par le surintendant principal, pourquoi ces détails-là qui
23 sembleraient d'une importance minime est tellement important pour Madame la
24 commissaire.

25 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Je ne sais pas pourquoi.

26 **Me MICHAEL SCOTT:** Quand Madame la commissaire Lucki vous
27 a contacté pour organiser cet appel-là, je présume qu'elle vous a fait savoir pourquoi
28 elle était fâchée.

1 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

2 **Me MICHAEL SCOTT:** Je sais que vous dites que vous n'avez pas
3 communiqué les renseignements que vous avez reçus de la division H, cet après-midi-
4 là c'était, je présume... je présume qu'à ce moment-là que vous recevez un appel de la
5 commissaire Lucki « je suis vraiment agacée que ce renseignement n'a pas été publié
6 au sujet du fabricant et du modèle. » On peut présumer qu'à ce stade-là vous lui auriez
7 dit : « Ah, à ce sujet-là ! »

8 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Ils n'allaient jamais le faire, c'était
9 très clair pour moi. « Je ne sais pas où vous recevez vos renseignements. » Ils m'ont dit
10 c'est après-midi qu'ils ne vont pas fournir ces renseignements-là.

11 **Me MICHAEL SCOTT:** Est-ce que cela s'est présenté ?

12 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Non. Parce qu'à ce stade-là si vous
13 comprenez que nous aurions cet appel-ci afin que Madame la commissaire Lucki
14 puisse disons, assurer la responsabilité de la division H parce qu'ils ont dit qu'ils allaient
15 faire telle chose et ils ne l'ont pas fait.

16 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous auriez quand même été dans une
17 bonne position d'intervenir en faveur du surintendant Campbell et des autres. « En fait
18 non, ils ont été plutôt cohérents. Ce n'était pas de leur faute, c'était un enjeu avec
19 Sharon Tessier (phon.), peut-être que j'aurais dû vous le communiquer. Ce n'est pas la
20 faute de la division H. » Ils ont été très clairs qu'ils n'allaient pas publier ces détails-là.

21 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Avec le recul, oui. Ça aurait
22 certainement été logique à l'époque, mais je n'y ai pas pensé à l'époque, je n'avais pas
23 des connaissances de ce que Sharon Tessier et les communications avaient signalé à
24 la commissaire. Alors je n'avais pas ce contexte-là.

25 **Me MICHAEL SCOTT:** Je comprends que vous auriez reçu cela
26 plus tard, mais mettons de côté Sharon Tessier, vous aviez reçu des renseignements
27 de la division H qu'ils n'allaient pas publier ces renseignements là, je me demande
28 pourquoi vous avez participé à toute cette réunion-là sans avoir levé la main et dire :

1 « Bon en toute justice au surintendant principal Campbell, ou à l'officier responsable ils
2 n'ont jamais dit qu'ils allaient publier ces renseignements-là. Je viens de parler à Lia
3 Scanlan et elle me l'a dit clairement. Elle a dit ce que Darren Campbell est à l'aise de
4 discuter, ce qu'il n'était pas à l'aise de discuter. »

5 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Ça ne m'est jamais traversé l'esprit
6 d'intervenir lors de cette réunion-là avec ces faits-là. Parce que j'étais basé sur la
7 notion, si Lia Scanlan m'a dit qu'ils n'allaient pas le faire, elle a sûrement dit aux
8 communications nationales qu'ils n'allaient pas le faire et cela aurait été communiqué à
9 la commissaire. Je n'avais pas l'autre face de la médaille en termes de ce qu'on avait
10 dit à la commissaire. On va présumer que ce que Mme Scanlan m'a dit, elle l'avait
11 également dit aux communications nationales. La surveillance de ma part, avec le recul,
12 oui j'accepte la responsabilité à cet égard.

13 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais vous n'avez pas, de façon délibérée
14 refusée ou choisie de ne pas partager ce que vous saviez, mais ça ne vous a jamais
15 traversé à l'esprit que peut-être les officiers de la division H se faisaient blâmer pour
16 quelque chose qu'ils n'avaient pas fait.

17 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Je n'ai jamais retenu ces
18 renseignements-là de façon intentionnelle, cela ne m'a pas traversé l'esprit à l'époque.

19 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous avez dit qu'un des enjeux ici, c'est
20 que... on va recevoir plusieurs questions à cet égard de la part des médias et on doit
21 répondre aux questions des médias. Mais lors de la réunion avec la commissaire Lucki,
22 et ce que le commissaire dit aux gens de la division H, elle parlait de l'importance des
23 enjeux des armes à feu pour le gouvernement fédéral. Il n'y avait aucun secret que pour
24 nous, qui travaille avec le gouvernement fédéral, qu'il considérait des lois éventuelles
25 sur les armes à feu. C'est ce que Madame la commissaire Lucki a communiqué.

26 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui elle a mentionné cela.

27 **Me MICHAEL SCOTT:** Elle n'a pas dit « On doit donner et avoir les
28 renseignements si c'est un Ruger Mini 14 ou si c'était un tel et tel calibre. Parce qu'il

1 faut que le public soit bien informé. Elle ne dit rien de pareil.

2 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Non, ce n'est pas ce qu'elle dit.

3 **Me MICHAEL SCOTT:** Non, elle rattache l'importance de ce
4 renseignement-là aux intérêts du gouvernement libéral.

5 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Cela faisait partie de ce qu'elle
6 exprimait à l'équipe de la division H, ainsi que le renseignement qu'on lui fournissait
7 changeait constamment, était sans cohérence, ne permettait pas d'avoir les
8 renseignements précis afin qu'elle puisse parler au bureau du ministre de la Sécurité
9 publique du gouvernement fédéral.

10 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais la discussion était axée sur ce seul
11 omission.

12 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Je ne suis pas d'accord que c'était
13 axé là-dessus. Ça a été soulevé, oui.

14 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais il y a d'autres enjeux que Madame la
15 commissaire exprimait ?

16 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, ça a été soulevé pendant la
17 discussion, certainement.

18 **Me MICHAEL SCOTT:** Et suite à cette réunion-là, je pense que
19 vous avez dit que vous avez reçu un appel du commandant divisionnaire Lee
20 Bergerman. Évidemment elle, elle n'était pas du tout contente de la réunion.

21 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

22 **Me MICHAEL SCOTT:** Et plus tard vous avez reçu un appel de
23 Chris Leather, n'est-ce pas ?

24 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** À un moment ultérieur. Et oui, je me
25 souviens de discussions avec Chris Leather qui trouvait que cette réunion convoquée
26 par la commissaire était non-nécessaire. Il avait certaines inquiétudes quant à... au
27 déroulement de cette réunion aussi du moment que l'on a choisi de tenir cette réunion
28 et j'étais... quand je parlais de Chris de d'autres questions, il m'a parlé de cela.

1 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais lui, ce n'était pas le moment qui le
2 préoccupait, mais c'était plutôt le contenu de cette réunion, les remarques de la
3 commissaire Lucki. Il trouvait que ces remarques n'étaient pas professionnelles.

4 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

5 **Me MICHAEL SCOTT:** Et vous êtes impliqué dans cette situation
6 depuis un bon moment. Il semblerait qu'il y ait deux récits très différents de ce qui est
7 arrivé dans cette réunion, n'est-ce pas ?

8 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

9 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous savez que Chris Leather, Darren
10 Campbell, Lia Scanlan et Lee Bergerman ont donné une seule perspective et ensuite,
11 nous avons la version de la commissaire Lucki.

12 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Et moi j'étais présent lors de cette...

13 **Me MICHAEL SCOTT:** En fait non, vous, vous étiez présent lors de
14 cette réunion. Lesquelles de ces versions est la plus exacte ? Celle des gens de la
15 division H ou celle de la commissaire Lucki ?

16 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Cette question est très difficile, car
17 les gens avaient des perspectives sur ce qui a été dit, ce qui a été reçu, comment cela
18 a été interprété. Moi, je n'ai jamais été au fait de discussion avec le gouvernement
19 autour de ces questions et la commissaire ne m'a jamais exprimé non plus des
20 préoccupations que le gouvernement, en fait, n'a jamais parlé de l'ingérence de la part
21 du gouvernement. C'est de ça qu'on parle, n'est-ce pas ?

22 **Me MICHAEL SCOTT:** Bon c'était un aspect, mais moi j'essaie de
23 découvrir ce qui a été dit vraiment lors de cette réunion.

24 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Donc au sujet des remarques, moi
25 je n'ai pas pris de notes sur ce qui a été dit, ou du moins textuellement. Je ne me
26 souviens de rien, d'aucune remarque négative dirigée par la commissaire contre
27 quiconque, elle n'a jamais crié, utilisé un langage inapproprié, elle n'a jamais pointé qui
28 que ce soit du doigt. Ce n'était pas ce genre de discussion. Est-ce qu'elle était frustrée,

1 déçue, préoccupée ? Oui, je pense même qu'elle a dit qu'il y avait eu un manque de
2 respect envers elle. Oui, on a utilisé ces mots, mais je n'ai pas pris de notes à ce sujet
3 et je ne peux... je ne me souviens pas du langage textuel qui a été utilisé. Je ne peux
4 pas écarter l'une ou l'autre des perspectives, mais je n'ai pas un souvenir qui me
5 permettrait de me prononcer, me pencher d'un côté ou de l'autre. Je n'ai pas ce
6 souvenir. Je ne pourrais pas vous donner cette réponse.

7 **Me MICHAEL SCOTT:** Et si vous ne vous souvenez pas de la
8 réunion, ça va, mais vous comprenez qu'il y a une distinction importante entre ne pas
9 comprendre la perception de quelqu'un et une... et des conflits, et un conflit en ce qui
10 concerne ce qui a été dit. Vous étiez présent, vous avez tout entendu ce qui a été dit.

11 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui. C'est juste que deux ans et
12 demi plus tard, je ne peux pas me souvenir des aspects précis. Je n'ai rien qui me
13 permet de dire aujourd'hui, ou de répondre de façon intégrale. Je n'essaie pas non plus
14 d'esquiver la question. Je me souviens du ton de la commissaire, je me souviens de
15 comment elle a présenté la réunion, mais je ne peux pas parler de l'accueil de cette...
16 de ces remarques. C'était une téléconférence, je n'ai pas vu les gens, je ne pouvais pas
17 lire leur langage corporel. Je ne peux pas me souvenir d'assez de détails pour répondre
18 à votre question.

19 **Me MICHAEL SCOTT:** Un an plus tard environ on vous a montré
20 une copie de la lettre que Lia Scanlan avait envoyée à la commissaire Lucki, n'est-ce
21 pas ?

22 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

23 **Me MICHAEL SCOTT:** Et vous l'avez lue ?

24 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, je l'ai lue.

25 **Me MICHAEL SCOTT:** Et est-ce que vous pouvez dire que ce que
26 Mme Scanlan écrit dans sa lettre, que sa représentation de la réunion est juste, ou est-
27 ce que vous avez lu ça et vous vous êtes dit : « Et bien non, ce n'est pas du tout la
28 réunion à laquelle j'ai assisté moi. »

1 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Quand je l'ai lue, j'étais découragé
2 que j'avais participé à une telle réunion sans comprendre l'effet que cette réunion avait
3 eu sur Lia. Je ne me souvenais pas d'éléments de la réunion qui auraient pu mener aux
4 émotions exprimées par Lia dans sa lettre et cela m'a choqué qu'elle avait été si
5 durement éprouvée. Alors avec le recul je me suis interrogé, je me suis dit « est-ce que
6 je me souviens de quelque chose qui me permettrait de dire : « Et bien mon Dieu, je
7 vois pourquoi elle éprouve ces sentiments. Et je n'arrivais pas à trouver ces éléments.

8 **Me MICHAEL SCOTT:** Madame Scanlan dit que la commissaire
9 Lucki lui avait dit quelque chose que bon, vous avez... vous n'avez pas appuyé les gars
10 et ---

11 **S.-comm. BRIAN BRENNAN :** C'est... je ne me souviens pas de
12 cette remarque.

13 **Me MICHAEL SCOTT :** Je ne dis pas qu'elle n'a pas été
14 prononcée, mais si cette remarque avait été prononcée, vous n'auriez pas remarqué
15 cela parce que ça serait tellement peu approprié de dire quelque chose... que la
16 commissaire dise quelque chose comme cela à la directrice des communications de la
17 Nouvelle-Écosse. Est-ce que ça ne serait pas mémorable?

18 **S.-comm. BRIAN BRENNAN :** Ça serait mémorable, mais je ne
19 me souviens pas. S'il y avait un enregistrement de cette réunion, ça serait très utile.
20 Cela ne laisserait aucun doute de ce qui avait été dit et comment.

21 **Me MICHAEL SCOTT :** Qui est Dan Brian?

22 **S.-comm. BRIAN BRENNAN :** Il est membre de l'équipe de
23 communications du Bureau national.

24 **Me MICHAEL SCOTT :** Est-ce qu'il participait dans cet appel, le 20
25 avril?

26 **S.-comm. BRIAN BRENNAN :** Oui.

27 **Me MICHAEL SCOTT :** Savez-vous si oui ou non, Monsieur Brian
28 a enregistré cette réunion?

1 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Je sais que Monsieur Brian a
2 enregistré une partie ou certaines parties de la réunion. Je ne l'ai pas su avant le
3 printemps de 2022. Je ne savais pas que cet enregistrement existait.

4 **Me MICHAEL SCOTT** : Vous dites donc le printemps de 2022;
5 avril-mai? Donc, au moment où il était question de la révélation des notes du
6 surintendant Campbell. C'était à ce moment-là, n'est-ce-pas?

7 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui, c'était un peu après cela, donc
8 en avril ou mai.

9 **Me MICHAEL SCOTT** : Vous saviez donc qu'il y avait un
10 enregistrement de cette réunion, mais vous n'avez jamais fait mention de cela lors de
11 votre interrogatoire avec la Commission des pertes massives. Étant donné que vous
12 avez déjà comparu devant le comité permanent à Ottawa et qu'on a consacré
13 beaucoup de temps à cette question ici, est-ce que vous n'avez jamais trouvé bon de
14 mentionner l'enregistrement qui pouvait exister et qui pourrait permettre d'arriver au
15 fond des choses?

16 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Eh bien oui; cette question ne s'est
17 jamais présentée lors de notre interrogatoire. Je n'ai pas beaucoup d'information sur
18 l'enregistrement; je sais qu'il y a une enquête à ce sujet. Est-ce qu'il existe, où est-il...
19 est-ce qu'on peut le récupérer? Je sais qu'il y a une enquête interne qui est en cours,
20 mais je ne connais pas les détails de cette enquête. Il me semble que Dan Brian a
21 enregistré une partie ou la totalité de cette discussion et qu'on est en train d'enquêter
22 sur cela. Et je crois que l'on m'a fait savoir aussi que l'enregistrement n'existe plus.

23 **Me MICHAEL SCOTT** : Savez-vous pourquoi l'enregistrement
24 n'existe plus?

25 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Non. Je crois que l'enregistrement
26 n'existe pas parce que Monsieur Brian l'a supprimé de son téléphone, le téléphone qu'il
27 avait à l'époque.

28 **Me MICHAEL SCOTT** : Donc, on enquête sur la question depuis le

1 printemps de 2022?

2 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Je ne sais pas quand l'enquête a
3 débuté, mais je sais que l'on m'a fait de cet autre aspect de la question et que les
4 processus internes seraient mis en place pour enquêter sur la situation de
5 l'enregistrement, s'il existe encore, si on peut l'obtenir. Cela ne fait pas partie de mes
6 responsabilités, de mes principales responsabilités.

7 **Me MICHAEL SCOTT** : Combien d'enquêtes faudrait-il pour
8 appeler Monsieur Brian et dire « Où est l'enregistrement? Est-ce qu'il existe encore? »
9 et s'il l'a supprimé, lui demander pourquoi? Et si l'appareil... si l'appel a été supprimé
10 d'un appareil, donnez-nous l'appareil. Ça ne serait pas très compliqué, non?

11 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Ce n'est pas très compliqué de dire
12 « Bon, voici ce qu'on devrait faire », mais je ne peux pas vous parler de l'état de ce
13 processus, si l'enregistrement a été supprimé, s'il est possible de récupérer cet
14 enregistrement, si l'enregistrement se trouve dans le nuage ou je ne sais pas si... mais
15 peut-être qu'il y a des mesures entreprises pour enquêter sur les aspects de la vie
16 privée, de la confidentialité, peut-être qu'il faut obtenir un mandat de perquisition. Je n'ai
17 pas toute cette information sur ce qu'il faut faire pour récupérer l'enregistrement, s'il
18 existe encore. Je ne sais même pas si Monsieur Brian a été interrogé jusque là.

19 **Me MICHAEL SCOTT** : Si on peut récupérer une copie de cet
20 enregistrement, quel est votre niveau de confiance que l'enregistrement va confirmer
21 votre version?

22 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Si l'enregistrement va comprendre
23 la totalité de la réunion, eh bien ça va préciser toutes les questions qui sont posées par
24 la Commission des pertes massives et donc, la question serait réglée.

25 **Me MICHAEL SCOTT** : Ce sont mes questions. Le comité... donc,
26 les questions sont posées par le Comité permanent de la sécurité publique et nationale.
27 Nous allons maintenant... Merci, ce sont toutes mes questions.

28 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Maintenant, nous allons écouter

1 les questions posées par Maître Josh Bryson.

2 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JOSHUA BRYSON :**

3 **Me JOSHUA BRYSON :** Bon après-midi, Monsieur le sous-
4 commissaire. Je représente avec ma collègue la famille de Peter et Joy Bond qui
5 vivaient au Court Cobequid et je suis aussi en lien avec l'équipe de Steven Topshee
6 qui représente les familles Oliver Tuck et aussi la famille de Lillian Campbell.

7 J'ai quelques questions pour vous. Commençons par le Bureau
8 national des normes d'enquêtes, normes et pratiques d'enquêtes, le BNNPE. Ce
9 bureau est redevable à vous, n'est-ce-pas?

10 **S.-comm. BRIAN BRENNAN :** Oui, c'est exact.

11 **Me JOSHUA BRYSON :** Donc, ce bureau est responsable de ces
12 enquêtes, n'est-ce-pas? Et est-ce que parfois, vous recevez des demandes pour que
13 de tels examens se fassent?

14 **S.-comm. BRIAN BRENNAN :** Je n'ai jamais reçu une demande
15 d'enquête par le BNNPE, le Bureau national des normes et des pratiques d'enquêtes.

16 **Me JOSHUA BRYSON :** Est-ce qu'on peut voir le document à
17 l'écran s'il vous plaît, Madame la registraire? En attendant, Monsieur le sous-
18 commissaire, vous acceptez effectivement... vous êtes d'accord que ce bureau est
19 redevable à vous?

20 **S.-comm. BRIAN BRENNAN :** Oui - pas directement, mais en
21 passant par plusieurs niveaux supérieurs, plusieurs niveaux hiérarchiques.

22 **Me JOSHUA BRYSON :** Et dans cette situation, la GRC a reçu une
23 demande d'une enquête nationale, n'est-ce-pas?

24 **S.-comm. BRIAN BRENNAN :** Par le BNNPE, oui.

25 **Me JOSHUA BRYSON :** Est-ce que vous avez participé à
26 l'établissement du mandat ou d'avoir participé à terminer cette révision, cette enquête?
27 Est-ce que quelqu'un consulté avec vous?

28 **S.-comm. BRIAN BRENNAN :** Non, je ne me souviens pas de ces

1 consultations.

2 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, l'examen a été terminé autour du
3 14 décembre, selon ma compréhension et dans votre interrogatoire et selon les
4 documents que j'ai lus, c'était qu'il y avait encore des accusations en matière de
5 munitions qui avaient été portées contre trois personnes. Étant donné ces accusations
6 au criminel, on avait décidé de terminer cet examen. N'est-ce-pas votre
7 compréhension?

8 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui, c'est ça.

9 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, on a la Politique à l'écran; est-ce
10 qu'on est à la page 5.

11 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Oui, Maître Bryson – et
12 ça sera donc la pièce 4668.

13 **--- EXHIBIT No. 4668 :**

14 (COMM0042991) Politiques du bureau national des normes
15 et des pratiques d'enquête, ch. 33.4

16 **Me JOSHUA BRYSON** : Est-ce que vous voyez cela?

17 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui.

18 **Me JOSHUA BRYSON** : À la page 5, au bas de la page, on voit...
19 on parle de l'examen et on dit :

20 « Au besoin, soumettre une demande au sous-commissaire des Services de police
21 contractuels et autochtones ».

22 Et donc, ça serait vous. Et vous dites que vous n'avez jamais reçu
23 une telle demande?

24 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Quel genre de demande?

25 **Me JOSHUA BRYSON** : Vous n'avez jamais reçu une demande
26 d'examen en vertu de cette politique?

27 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Une demande ne m'est jamais
28 parvenue à cet égard.

1 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, je suis sûr que vous avez relu cette
2 politique avant aujourd'hui, n'est-ce-pas? Est-ce que vous connaissez bien cette
3 politique?

4 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Je la connais de manière générale,
5 mais je ne l'ai pas lue en me préparant pour ma comparution.

6 **Me JOSHUA BRYSON** : En lisant cette politique, je ne trouve
7 aucune disposition qui permet de terminer l'examen quand les accusations sont portées
8 au criminel, quand des accusations criminelles sont portées.

9 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : La seule chose qu'on m'a fait
10 comprendre et que la pratique du BNNPE est de ne pas procéder à un examen s'il y a
11 des accusations criminelles qui sont encore en suspens. Ce n'est pas une politique,
12 mais c'est ce que j'ai compris.

13 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, si on passe à la deuxième page, je
14 vais vous dire qu'il y a plusieurs scénarios où les enquêtes sont en cours – par
15 exemple, on parle ici d'une évaluation indépendante d'un dossier, donc, afin... une
16 évaluation des forces et des faiblesses d'une poursuite afin d'offrir des
17 recommandations. Est-ce que vous le voyez?

18 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Vous parlez de quel paragraphe?

19 **Me JOSHUA BRYSON** : Non, ce n'est pas à l'écran. Moi, je vois
20 2.2.

21 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Ah, d'accord. Maintenant, je suis à
22 la page 2, à la fin de la page 2, « Type d'examen de dossier ». 3.2.2?

23 **Me JOSHUA BRYSON** : 3.2.1 Ça dit que les enquêtes sont en
24 cours, n'est-ce-pas?

25 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui.

26 **Me JOSHUA BRYSON** : On va passer à la page suivante; je vais
27 aller à 3.2.3, « Évaluations de pratiques indépendantes », aussi pour ce qui est de
28 l'investigation qui peut être en cours, donc il n'y a pas de limites qui sont placées dans

1 cet examen ou qu'elles soient liées à des accusations criminelles qui soient transférées.

2 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Donnez-moi une seconde, s'il vous
3 plaît pour que je puisse revoir ça. Je ne vois nulle part au point 3.2.3 qui a rapport avec
4 une enquête en cours, je ne vois pas ça.

5 **Me JOSHUA BRYSON** : Désolé, j'ai dit : il n'y a rien qui limite ce
6 type d'examens, de dossiers qui n'avaient pas à voir avec les accusations.

7 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oh oui, c'est ça, c'est bien ça.

8 **Me JOSHUA BRYSON** : Et même chose avec le groupe consultatif
9 stratégique; il n'y a pas de limites et je peux le voir sur le libellé ici, comme partout
10 ailleurs, qui indique que ça ne peut pas être une fois avant les accusations de la Cour.

11 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui.

12 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, voilà ma question : acceptons que
13 ces revues doivent être terminées lorsque les accusations sont transférées, en marge
14 de ceux qui ont à voir avec l'auteur, pourquoi n'avez-vous pas fait ça?

15 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Je ne suis pas sûr... je n'ai pas
16 bien suivi la deuxième partie de votre question, désolé.

17 **Me JOSHUA BRYSON** : La raison pourquoi cette analyse a été
18 terminée, parce que trois personnes ont été accusées pour ce qui est de l'auteur, n'est-
19 ce-pas?

20 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui, c'est les informations que j'ai
21 reçues pour ce qui est de la prise de décisions.

22 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc pourquoi l'analyse n'a pas été
23 continuée et n'a pas mis l'accent sur tous les autres aspects de l'intervention des pertes
24 massives, ce qui représente une partie de ce dossier en général?

25 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Je ne suis pas sûr que ça aurait pu
26 prendre... avoir lieu. Je ne connais pas très bien les processus et les structures qui sont
27 utilisées pour justement le travail ou l'enquête du BNNPE, mais ce qui est raisonnable
28 et logique, encore une fois, je fais référence aux pratiques normales qui sont faites par

1 le BNNPE.

2 **Me JOSHUA BRYSON** : Je peux vous donner un exemple devant
3 la Commission; cette Commission, pendant qu'elle exécute son travail avec des
4 commentaires non limités pour ce qui est des accusations criminelles, elle a été en
5 mesure de continuer son travail, mais vous indiquez, vous suggérez que le BNNPE a
6 fait en sorte à ce qu'il n'y ait pas d'accusations criminelles?

7 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Je ne suis pas sûr que ça soit fait
8 de sorte... en fait, la raison donnée par le BNNPE pour ce qui est de ne pas continuer
9 l'analyse, c'est en raison de ces accusations et donc, il relève de leurs pratiques, mais
10 je dis aussi que je ne suis pas en désaccord éventuellement que d'autres choses soient
11 analysées dans ce sens-là. Mais je ne suis pas sûr des procédures et des pratiques
12 utilisées par le BNNPE.

13 **Me JOSHUA BRYSON** : OK. Donc, sur la base du document que
14 nous avons, pour ce qui est du rapport des tâches, ça s'appelle 70123, mais ça indique
15 que l'analyse a été... il a été mis fin à cela... quand est-ce qu'avez-vous pris
16 connaissance de cela?

17 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : J'ai appris quand j'étais en train de
18 me préparer pour l'entretien avec la Commission des pertes massives.

19 **Me JOSHUA BRYSON** : Wow - donc, vous ne saviez pas que ça a
20 été terminé jusqu'à ce que vous soyez en préparation pour votre entretien avec la
21 Commission des pertes massives, n'est-ce-pas?

22 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui, c'est ça, c'est jamais arrivé à
23 mon niveau de décision.

24 **Me JOSHUA BRYSON** : Et en tant que votre rôle, en tant que
25 commissaire adjoint, vous avez la capacité, justement, de reprendre cela à tout
26 moment, n'est-ce-pas?

27 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui, j'avais cette autorité.

28 **Me JOSHUA BRYSON** : Avez-vous fait ça jusqu'à date?

1 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Je n'ai pas entrepris cette action
2 parce qu'on m'a informé qu'à partir de juillet de cette année, parce que les accusations
3 ont été traitées et donc, qu'il était question de s'impliquer pour ce qui est de déterminer la
4 voie d'accès quant à ce sujet-là.

5 **Me JOSHUA BRYSON** : Vous êtes d'accord aussi que lors de
6 votre entretien, d'autres domaines auraient pu être revus, auraient pu faire l'objet
7 d'analyse?

8 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Vous voulez dire avec le BNNPE
9 pour l'intégralité de cet incident? Oui.

10 **Me JOSHUA BRYSON** : Permettez-moi de vous donner quelques
11 exemples. Donc, à titre d'exemple, lorsque... vous allez me dire si vous êtes d'accord
12 avec moi ou pas. pourquoi ça a pris 45 minutes pour commencer ou pour entamer
13 l'ensemble d'incident critique lorsque le tout premier appel a eu lieu? Je ne sais pas, en
14 fait, si ça a été trop long, si ça aurait pu être initié plus tôt sur la réponse du
15 surintendant Campbell qui a suggéré qu'il aurait pu être consulté par rapport à
16 l'ensemble des incidents critiques depuis le premier appel. Mais il y a eu une période de
17 45 minutes lorsqu'il était question justement d'envoyer un texto au sujet de cet incident,
18 pour ce qui est de la révision de la GRC justement. Mais ça n'a pas été fait, n'est-ce-
19 pas?

20 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Non, pas à ma connaissance.

21 **Me JOSHUA BRYSON** : Et dans ce cas, nous savons qu'entre
22 temps, l'ensemble des incidents critiques a été initié et il y a eu... ce qui a fait 23
23 victimes lors de ces pertes massives de 10 h 45 à 10 h 46. D'autres domaines aussi...
24 pourquoi ça a pris à l'équipe d'intervention plusieurs heures pour intervenir?

25 **S.-comm. BRIAN BRENNAN**: Excusez-moi?

26 **Me JOSHUA BRYSON**: Évaluant cela, pourquoi ça n'a pas été
27 revu?

28 **S.-comm. BRIAN BRENNAN**: Ça aurait pu être, oui.

1 **Me JOSHUA BRYSON:** Et un autre domaine, monsieur Van Want
2 a discuté de cela avec vous, les 19 heures de la mise de périmètre par la Section des
3 crimes majeurs depuis le tout premier appel du 9-1-1 pour jusqu'à 16 h 46 le 19 avril, il
4 y a eu le périmètre, le contrôle de périmètre des lieux, des adresses [] et [] de... ça
5 aurait pu être relevé de vous, n'est-ce pas, et ça n'a pas été le cas, à votre
6 connaissance, n'est-ce pas?

7 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Non, pas à ma connaissance.

8 **Me JOSHUA BRYSON:** OK. Voyons un peu les lacunes en termes
9 d'informations. Richard Ellison a perdu son fils dans cette tragédie, monsieur Ellison
10 a... il était 10 h 46 lorsqu'il a vu que son fils a été tué et c'était 10 minutes avant que
11 cette information ne soit diffusée aux médias. Lorsqu'il a vu le système... ce qui
12 semble, pour moi, de quelque chose qui aurait besoin d'être revu, n'est-ce pas?

13 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

14 **Me JOSHUA BRYSON:** Le jour suivant, lorsque l'auteur a repris
15 avec ses activités, on sait qu'il y a eu un appel 9-1-1 qui a été fait à 9 h 41, on sait que
16 c'était au sujet du décès d'une personne, il y a eu un appel pour dire que quelqu'un a
17 été tué qui était sur le bas-côté du chemin, ç'a pris 7 minutes pile la prise de cette
18 information pour qu'elle soit diffusée. Je vois que c'est un problème là, vous êtes
19 d'accord?

20 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

21 **Me JOSHUA BRYSON:** Et ce scénario peut être revu, n'est-ce
22 pas?

23 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

24 **Me JOSHUA BRYSON:** D'autres problèmes. Le Patterson Law a
25 mentionné les tirs au niveau de la caserne des pompiers. Ils étaient censés reprendre
26 leur devoir tout de suite. Il y a eu une rencontre avec un officier lorsqu'on voyait... ils
27 pouvaient voir que « je vais les descendre ». Ça, c'était après avoir fait cinq tours de
28 tirs. C'est quelque chose qui doit être revu, n'est-ce pas, pour voir si la décision était

1 opportune de sorte à ce qu'à l'avenir les membres ont ce type d'incident qu'ils soient
2 en... et qu'ils soient en devoir, on a besoin de revoir cela, n'est-ce pas? Une autre
3 question, un autre problème, et arrêtez-moi s'il y a eu des révisions à votre
4 connaissance de l'un de ces domaines-là.

5 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Je ne suis pas au courant à ce
6 point-là dans tous les détails.

7 **Me JOSHUA BRYSON:** Une autre question. La GRC avait la
8 position... ils avaient la position, la localisation, la photo à 7 heures du matin dans la
9 matinée du 19 avril. Il y a une explication à certains des membres qui ont indiqué avoir
10 confirmé, vu un véhicule de police qui a été brûlé, mais depuis 7 heures et demie du
11 matin jusqu'à 10 h 17 jusqu'à ce que le tout ait appris cela... qu'on a appris que l'auteur
12 utilisait une auto-patrouille, une réplique d'auto-patrouille de la police. Ça pris quand
13 même trois heures. C'est quelque chose aussi qui doit être revu, n'est-ce pas?

14 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

15 **Me JOSHUA BRYSON:** Aussi, à 11 h 32 du matin, je sais pas si
16 vous avez vu ça, je veux revenir à votre note, vous avez indiqué que vous avez pris
17 connaissance de cette tragédie lorsque vous aviez reçu l'appel de l'officier divisionnaire,
18 n'est-ce pas?

19 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, le dimanche matin, oui.

20 **Me JOSHUA BRYSON:** Sur la base de votre entretien, vous avez
21 dit que cet appel, vous l'avez reçu vers 9 heures du matin?

22 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, oui, c'était dans la matinée.

23 **Me JOSHUA BRYSON:** Vous avez dit à 9 heures du matin, n'est-
24 ce pas?? Je préfère être... est-ce que c'est précis comme heure ou...

25 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Non, c'est environ vers ce moment-
26 là.

27 **Me JOSHUA BRYSON:** Et donc, c'est votre... c'est 9 heures du
28 matin chez vous à Ottawa?

1 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, c'était 9 heures du matin. En
2 fait, c'est 10 heures chez vous.

3 **Me JOSHUA BRYSON:** Oui. Donc, le gazouillis de 9 h 42 parlait
4 qu'il y avait des armes à feu, et ça, c'est pour répondre à une plainte au sujet des armes
5 à feu, mais après, la GRC a appris qu'il y avait... qu'il y a eu plus d'une fusillade et il y a
6 eu des rapports par multiples justement, sources qu'il y avait plusieurs personnes
7 décédées, qui avaient des maisons en feu et que la GRC savait que l'auteur était en
8 mouvement, il était mobile. Et donc, il était question de les informer au sujet de la
9 gravité de la situation. Vous êtes d'accord avec ça, n'est-ce pas?

10 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

11 **Me JOSHUA BRYSON:** Et pour ce qui est de l'analyse à l'interne,
12 donc votre département rejette la demande de la Direction de la Nouvelle-Écosse pour
13 conduire une revue, n'est-ce pas?

14 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, c'est bien ça.

15 **Me JOSHUA BRYSON:** Vous, en tant que commissaire adjoint,
16 vous aviez l'autorité d'approuver cette demande et vous avez toujours l'autorité de
17 l'approuver maintenant, n'est-ce pas?

18 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, c'est bien ça.

19 **Me JOSHUA BRYSON:** L'avez-vous fait?

20 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Non, je ne l'ai pas fait.

21 **Me JOSHUA BRYSON:** Lors de votre entretien et aujourd'hui, vous
22 avez utilisé des mots qui parlent de justement que... comme quoi la division « H » a
23 refusé la demande. Aujourd'hui, vous avez utilisé le mot « fatigue », mais ça, c'est par
24 rapport à votre entretien lorsque vous avez dit la fatigue pour la division « H ». Pourquoi
25 ne pas accepter les recommandations de la division « H » qui dit que l'on veut qu'il y ait
26 une analyse de cet incident critique, mettre tout le temps, l'énergie qu'il faut pour
27 justement passer en revue et dans le détail? Pourquoi vous n'accepteriez pas les
28 recommandations de la division « H » pour conduire une analyse de cette... de cela

1 justement?

2 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Donc, pour être clair, au moment de
3 la demande de la révision pour ce qui est du surintendant principal Jamie Solesme et
4 des discussions avec le commissaire adjoint Daley, comme je l'ai mentionné plus tôt
5 aujourd'hui lors de mon témoignage, j'ai eu des conversations avec Daley par rapport
6 au temps pour savoir s'il n'allait pas... il n'allait pas y avoir une espèce de conflit avec la
7 Commission des pertes massives vu que le mandat de la Commission des pertes
8 massives, c'est de regarder ce qui se passe, certains points, et donc, en consultation
9 entre le commissaire Daley et Jamie Solesme qu'ils prennent la décision de ne pas
10 procéder avec l'analyse ou l'examen de la CIC à ce moment-là, mais ça ne veut pas
11 dire que c'est pour maintenant ou pour l'avenir ou après la partie... c'est-à-dire formelle
12 ou officielle du mandat de la MCC, de la Commission, plutôt, des pertes massives.

13 Donc, quand je l'ai indiqué un peu plus tôt, il est question d'avoir
14 appel à des entités extérieures pour justement procéder à une analyse holistique et
15 pour parler justement qu'ils vont couvrir cette malheureuse tragédie par l'assistant... le
16 commissaire adjoint Daley, mais rien, à aucun moment, quelque chose nous a...

17 **Me JOSHUA BRYSON:** Mais on est à 18 mois maintenant, n'est-ce
18 pas? Et vous parlez sur la base de vos souvenirs, donc deux années plus tard, vous
19 savez, les souvenirs tendent à s'estomper. Vous avez perdu connaissance, vous avez
20 perdu... c'est-à-dire le... il est plus facile de dire ça ainsi, que vous êtes d'accord qu'on
21 va oublier ça, vous allez oublier ça. Vous êtes d'accord?

22 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Je serais d'accord avec cette
23 déclaration si ce n'était pas avec le fait que certaines personnes clés qui étaient en
24 charge de l'analyse ou de la revue, que pour s'impliquer ou des personnes avant les
25 pertes massives que l'on puisse leur faire des déclarations comme, par exemple, avec
26 les revues ou les analyses de l'EESR, donc certaines de ces informations ont déjà été
27 capturées pour justement être utilisées, donc ce n'est pas que ç'a été... y'a pas eu
28 d'accumulation de toutes ces notes tout au long des deux années et demie passées.

1 Des questions ont été posées, des questions ont été répondues, ça peut trouver...
2 pardon, ça peut tomber ou relever de l'analyse.

3 **Me JOSHUA BRYSON:** Vous êtes d'accord qu'il y a eu certains
4 points qui ont été recommandés pour des analyses, ça veut dire qu'il y a des
5 changements qui proviennent de cette revue mais qui n'ont pas été mis en œuvre?

6 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui. Il y a eu certains risques, mais
7 juste parce que l'analyse ou l'examen n'a pas été fait et que des recommandations
8 n'ont pas été faites de façon formelle, cela ne signifie pas que nous n'avons pas
9 appliqué les leçons que nous avons tirées dans ces domaines lorsque... en termes
10 d'application lors des investigations. Je l'ai mentionné plus tôt aujourd'hui pour ce qui
11 est de l'utilisation ou de mettre en application ces leçons que nous avons tirées au sujet
12 des incidents critiques et qui, entre autres, malheureusement, auraient pu être utilisées
13 en Saskatchewan.

14 Je suis d'accord avec vous sur ce point, mais ce n'est pas statique
15 en matière d'application des leçons que l'on tire et des meilleures pratiques. Ils sont en
16 fait contingents, qui nécessitent des analyses, surtout lorsqu'il y a des
17 recommandations qui en proviennent.

18 **Me JOSHUA BRYSON:** Vous avez eu... si jamais vous faites un
19 examen d'un incident critique, vous le feriez?

20 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui.

21 **Me JOSHUA BRYSON:** Et cet examen a eu le soutien de chaque
22 division à l'externe?

23 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Comme vous l'avez certainement
24 su... vu dans... j'ai fait référence à l'examen, j'ai eu des questions qui m'ont été posées
25 à ce sujet, et je pense que nous avons eu besoin de faire le tour un peu plus pour
26 justement soutenir cet... encourager cet examen. À ce moment-là, la décision a été
27 prise par d'autres, ce qui relevait de leur responsabilité, de leur autorité de ne pas
28 procéder à l'examen.

1 **Me JOSHUA BRYSON:** Il s'agit de ma dernière question à ce
2 sujet. Vous êtes leur patron, ils relèvent de vous, vous avez l'autorité finale si vous
3 pouvez quand même ordonner que l'examen ait lieu.

4 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, cela se peut.

5 **Me JOSHUA BRYSON:** Madame la greffière, COMM63678.

6 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 4669.

7 **--- PIÈCE no 4669 :**

8 (COMM0063678) Courriel de Jamie McGowan à Jamie
9 Solesme, Phil Lue, David Elms, Tara Norman concernant la
10 revue de la division H

11 **Me JOSHUA BRYSON:** Commissaire adjoint, c'est qui Jamie
12 McGowan?

13 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Jamie McGowan, actuellement
14 inspecteur à Cornwall en Ontario. À l'époque, il aurait été un sergent, je pense, dans le
15 groupe tactique d'intervention au quartier général national. Est-ce que je peux voir en
16 bas du message? Désolé.

17 **Me JOSHUA BRYSON:** En fait, je vais vous demander de lire le
18 paragraphe 3, une fois que voyez le fond.

19 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Ah! Je cherchais juste sa signature
20 pour voir... identifier son poste à l'époque. Je présume que c'est un courriel?

21 **Me JOSHUA BRYSON:** Le paragraphe 3, c'est sergent McGowan,
22 c'est maintenant l'inspecteur McGowan?

23 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, il est maintenant l'inspecteur
24 McGowan.

25 **Me JOSHUA BRYSON:** L'inspecteur McGowan déclare :

26 « L'examen est une occasion de ne pas juste tenter
27 de corriger les enjeux pour la division 'H', mais pour
28 toute la GRC, peut-être des recommandations pour

1 des ressources de CIP à temps plein ou une
2 gouvernance centrale. Cela pourrait faire que la force
3 ait à présenter des excuses. ATAK, par exemple, on
4 cherche à les obtenir depuis... pour le GTI depuis
5 2014 et on cherche à l'obtenir. »

6 Avez-vous vu cela auparavant?

7 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Non.

8 **Me JOSHUA BRYSON:** Saviez-vous que l'inspecteur McGowan
9 était... appuyait cet examen au niveau de la division « H »?

10 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Non, je ne le savais pas.

11 **Me JOSHUA BRYSON:** Et la décision de ne pas passer un
12 examen, est-ce que c'était motivé par des préoccupations en matière de responsabilité?

13 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Pas à ma connaissance, non.

14 **Me JOSHUA BRYSON:** Alors, je retourne à vos notes. Vous l'avez
15 discuté ceci lors de votre entretien, mais ce n'était pas clair à la page 6.

16 Madame la greffière, est-ce qu'on pourrait mettre à l'écran 59954,
17 c'est à la sixième page.

18 Alors, par-dessus la page, à 13 h 30, pouvez-vous nous lire cela,
19 s'il vous plait?

20 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Certainement.

21 « Téléconférence avec sergent Davermann, Kiki
22 Janes et Krista McKenzie. Appel de vérification
23 régulière. Krista doit faire un examen des comptes
24 rendus suite aux incidents majeurs pour fournir un
25 document pour la Force, la division « H ». »

26 **Me JOSHUA BRYSON:** Ça, c'est une note d'en avril [22, 2020]...

27 **INTERPRÈTE:** L'interprète s'excuse il a raté la date.

28 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** C'est 13 h 30 certainement sur cette

1 date-là.

2 **Me JOSHUA BRYSON:** Je vais vous faire savoir. On peut
3 certainement revenir vers l'arrière.

4 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, c'est juste.

5 **Me JOSHUA BRYSON:** Le 22 avril. Krista McKenzie, c'était votre
6 conseillère stratégique à l'époque?

7 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Et elle relève de vous à cette
8 époque-là?

9 **Me JOSHUA BRYSON:** Oui, c'était ma subordonnée.

10 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Votre réponse n'était pas claire. Est-
11 ce que c'était obligatoire de mener les examens suite à des incidents majeurs en vertu
12 de vos politiques?

13 **Me JOSHUA BRYSON:** Je ne suis pas sûr de comprendre la
14 question. Faire un examen de l'examen?

15 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Lors de votre entretien et lors de
16 l'interrogatoire direct, quelle est la politique pour compléter des comptes rendus suite
17 aux actions lors des incidents majeurs, les opérations de gestion des urgences?

18 **Me JOSHUA BRYSON:** Oui. Dans le contexte des comptes rendus
19 suite aux actions, à laquelle fait référence madame McKenzie, avez-vous des politiques
20 qui mandatent ce genre d'incident comme lequel on fait affaire ici à Portapique?

21 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Je ne pense pas, non.

22 **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce qu'il serait avantageux d'avoir une
23 politique qui exigerait un examen à la suite d'un tel évènement majeur?

24 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, nous avons la capacité de
25 mener des examens qui ne relèvent pas forcément en vertu d'une politique spécifique.
26 Par exemple, l'incident de fusillade de Moncton, le commissaire à l'époque Paulson a
27 ordonné un examen, cela relève de son autorité, c'est le moment où Alphonse McNeil,
28 le commissaire à la retraite, commissaire adjoint à la retraite a fait l'examen. Nous

1 avons la capacité d'ordonner des examens. Nous avons la capacité d'ordonner des
2 examens par des agents de police indépendants, on peut ordonner des examens
3 d'administration, mais, à ma connaissance, il n'y a pas une politique écrite à la suite de
4 l'incident critique que la GRC mènerait des examens spécifiques. Je ne suis pas au
5 courant d'une politique distincte à cet égard. Bien que les mécanismes existent, je ne
6 pense pas qu'on a une politique qui dit que vous devez faire cela.

7 **Me JOSHUA BRYSON:** Alors, madame McKenzie indique qu'elle
8 va passer en examen les comptes rendus suite aux actions pour les incidents majeurs
9 et fournir les documents pour la GRC et la division « H ». Est-ce que ç'a été réalisé?

10 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui. Je pense que oui.

11 **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce que vous faites référence aux
12 comptes rendus après action du GTI ou du GEMU?

13 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Non. Ici, Krista fait référence à faire
14 l'examen des rapports, choses comme Mayerthorpe, Spiritwood, Moncton, alors se
15 présente de différentes façons. Par exemple, Alphonse MacNeil a fait un examen. Le
16 juge en Alberta qui a fait l'examen de Mayerthorpe, elle, elle a considéré tous les
17 examens et nous fournir un document au sujet de ce qui s'était passé, comment les
18 examens avaient été menés en vertu de quelles autorités. Je pense que celui-là pour
19 Mayerthorpe était en vertu de la *Loi sur les décès* de l'Alberta. Au début, ma conseillère
20 stratégique Krista cherchait à nous fournir autant de renseignements possibles sur
21 comment on devait mener d'autres examens et de nous fournir avec des notions et des
22 conseils sur comment on voudrait procéder au niveau de la division H et également
23 potentiellement pour la GRC dans son ensemble. Ils nous offraient des aperçus sur des
24 anciens rapports.

25 **Me JOSHUA BRYSON :** Moi, j'avais su que lors de votre entretien
26 avec la Commission des pertes massives, c'était là que les comptes-rendus après
27 action étaient par rapport à cette perte massive? Maître MacLean va vous poser des
28 questions spécifiques à ce sujet, mais vous vous avez parlé d'En Alerte et là, je pense

1 que vous avez dit : ça fera partie de cela, dans le contexte de cette perte massive. Vous
2 suggérez que cette note signifie que ça devait être un examen des comptes-rendus
3 suite aux actions relatifs à d'autres incidents majeurs, non pas l'évènement de
4 Portapique?

5 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui, c'est correct. Elle fait une
6 vision rétrospective en tant que conseillère stratégique, voilà des choses que nous
7 avons vus dans d'autres rapports et voilà ce qu'on devra peut-être considérer à l'avenir.
8 Pourriez-vous répéter la date de la réunion, s'il vous plaît?

9 **Me JOSHUA BRYSON** : C'était le 22 avril 2020.

10 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Ça, c'est juste quelques journées
11 suite à l'évènement. Alors, on regarde vers l'avenir; bon, quelqu'un doit prendre,
12 regarder pour voir ce qui s'est passé auparavant, ce qui pourrait être des meilleures...
13 des pratiques exemplaires. C'était un examen historique pour nous aider, nous guider à
14 l'avenir.

15 **Me JOSHUA BRYSON** : Et vous avez vu un document qui était
16 produit en raison de cet examen-là?

17 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui. Il me semble que c'était un
18 document Word Perfect de deux ou trois pages.

19 **Me JOSHUA BRYSON** : Savez-vous si cela a été divulgué?

20 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Je ne suis pas certain. C'est peut-
21 être un e-mail à une pièce jointe que Chris m'a envoyé, mais je ne suis pas sûr si cela a
22 été divulgué encore ou non.

23 **Me JOSHUA BRYSON** : Je vais vous parler... ça m'amène de
24 parler de l'Équipe de gestion des questions d'intérêt. Dans ma compréhension, ce qu'ils
25 ont considéré trois enjeux : la plainte de Brenda Forbes, numéro un, réalisée en 2013 à
26 l'endroit de l'auteur; deuxième enjeu : le bulletin CNSIS... CSNS, plutôt et le troisième
27 enjeu, c'était En Alerte. Est-ce que c'est ce que vous avez compris?

28 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Ça, c'est la première fois que j'ai

1 entendu ces trois thématiques principales là en vertu du mandat de cette équipe-là.

2 **Me JOSHUA BRYSON** : D'accord. Alors, vous ne savez pas s'il y
3 avait d'autres volets, au-delà des trois thématiques que je viens d'évoquer?

4 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui, cette équipe-là aurait relevé
5 directement du commandant divisionnaire et je ne me rappelle pas que quelqu'un avait
6 évoqué ces trois points comme étant le mandat primaire.

7 **Me JOSHUA BRYSON** : D'accord. Je vais vous suggérer ceci : en
8 lisant ces trois points-là, certainement des enjeux importants à considérer, il me semble
9 et je vous le suggère, que les enjeux identifiés par les questions d'intérêt sont ceux-là
10 qui avaient attiré l'attention des médias. Ce n'était pas forcément ceux-là qui exigeaient
11 les mesures les plus urgentes ou tout autant urgentes, notamment ceux-là que je viens
12 de vous lire, mais c'était ceux-là qui étaient surtout... c'était ceux-là qui avaient attiré
13 l'attention des médias, on doit les aborder parce que ces points-là sont discutés dans
14 les médias. Est-ce que c'est ce que vous avez compris?

15 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : En fonction des trois points que
16 vous me donnez, oui. Notamment dans les premiers jours de l'évènement, suite à
17 l'évènement, c'était les trois sujets les plus populaires, disons, auprès des médias.

18 **Me JOSHUA BRYSON** : Oui, mais pourquoi est-ce que Cobequid
19 Court, le fait qu'il n'y avait personne qui s'est rendu pendant 19 heures est autant
20 populaire que les trois points qui étaient dans les nouvelles à l'époque?

21 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Je ne peux pas vous parler de cela
22 précisément, je n'étais pas impliqué dans aucune directive... l'équipe de gestion des
23 questions d'intérêt et je n'avais pas la connaissance nécessaire sur plusieurs des
24 exemples que vous avez fournis. Certains d'entre eux sont bien bien loin dans la
25 chronologie suite aux évènements du 18 et du 19 avril.

26 **Me JOSHUA BRYSON** : Ma préoccupation, c'est que l'équipe de
27 gestion d'intérêt se fie aux médias et lors de ces pertes massives pour établir leurs
28 priorités en matière d'examen. Pouvez-vous émettre un commentaire à cet égard?

1 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : En regardant la situation, je ne suis
2 pas en désaccord avec votre commentaire. Étant donné l'étendue de l'évènement, il y
3 avait plusieurs évènements possibles qui auraient pu être examinés, mais c'est comme
4 j'ai dit : je n'ai pas des connaissances intimes en ce qui a trait à ces discussions-là et je
5 ne suis même pas certain si ces trois points-là ont été évoqués dans un document à
6 l'écrit comme priorité pour l'équipe de gestion des questions d'intérêt. Je n'ai aucune
7 connaissance à cet égard.

8 **Me JOSHUA BRYSON** : Je veux vous parler de l'examen externe
9 de l'EDC. Vous connaissez cet examen externe-là? C'est Emploi et Développement
10 social Canada et ils ont cherché à examiner s'il y avait des contraventions au Code du
11 travail du Canada pendant les pertes massives. Ça, c'est leur mandat?

12 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui.

13 **Me JOSHUA BRYSON** : Et on a trouvé qu'il y avait des
14 contraventions – je ne vais pas les lister maintenant – mais on a trouvé qu'il y avait des
15 contraventions en vertu du Code du travail et on a ordonné à la GRC qu'elle cesse
16 d'enfreindre la loi. Est-ce que c'est ça votre compréhension?

17 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Dans l'ensemble, oui, c'est ce que
18 j'ai compris.

19 **Me JOSHUA BRYSON** : Et saviez-vous que des échéanciers ont
20 été établis afin que les infractions prennent fin et qu'on a dépassé les échéanciers dans
21 certains cas?

22 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Je sais qu'il y a des échéanciers, je
23 ne peux pas vous parler précisément desquels n'ont pas été réglés dans l'ordre avant
24 l'échéancier ou non.

25 **Me JOSHUA BRYSON** : Pouvez-vous nous parler des étapes
26 prises par la GRC pour corriger ces infractions au Code du travail?

27 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Je ne peux pas vous en parler plus
28 précisément; il faudrait que je reçoive une mise à jour du surintendant Michael Maley, le

1 surintendant principal Michael Maley. Je sais qu'il en fait le suivi et il demande les
2 renseignements nécessaires, mais je n'ai pas une connaissance personnelle de cela.

3 **Me JOSHUA BRYSON** : Alors, il n'y a pas de changements qui
4 vous viennent à l'esprit qui ont été adoptés en résultat d'avoir contrevenu au Code du
5 travail?

6 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Je n'ai pas un souvenir en ce
7 moment.

8 **Me JOSHUA BRYSON** : Je relis vos notes - Madame la greffière,
9 c'est le COM74515, première page, s'il vous plaît. Une fois que c'est à l'écran... j'ai une
10 question, je vais vous donner un instant pour le lire.

11 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Désolée Maître Bryson,
12 je ne suis pas certaine que ce soit le bon numéro de COM.

13 **Me JOSHUA BRYSON** : Désolé – j'ai regardé le numéro de GOC.
14 C'est le 59954.

15 Est-ce que les notes sont à l'écran? Je ne les vois pas. Ah, voilà.
16 Alors, quand ma première question, commissaire adjoint, c'est en matière de prise de
17 notes : je vois plusieurs paragraphes et là, je vois une ligne biffée et là, je vois une autre
18 ligne de contenu, deux autres paragraphes de contenu et ensuite, une autre ligne. Est-
19 ce que cela doit saisir une certaine chronologie dans ce premier bloc de
20 renseignements? Ce sont les renseignements que vous avez fournis de Bergerman,
21 commandant divisionnaire Bergerman?

22 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui.

23 **Me JOSHUA BRYSON** : Via un appel téléphonique?

24 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui.

25 **Me JOSHUA BRYSON** : Oui, allez-y.

26 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Ah oui. Quand j'ai fait la prise de
27 notes, vous voyez que je ne fais pas référence à des temps dans les marges comme
28 dans d'autres notes; je présente des blocs de renseignements que j'ai reçus. Alors

1 d'abord, c'est le premier appel que j'ai reçu de Lee, j'ai mis une note pour me rappeler
2 que c'est ce que j'ai reçu dans une première instance. Le prochain bloc, c'est
3 davantage de renseignements que j'ai reçus. La prochaine ligne, c'est la fin de ce
4 renseignement-là. C'est afin que je puisse séparer cela en compartiments, quel était le
5 premier bloc de renseignements que j'ai reçus et quel était le prochain bloc de
6 renseignements que j'ai reçu. J'établis des blocs de renseignements au fur et à mesure
7 que je les reçois et là, j'indique le prochain bloc.

8 **Me JOSHUA BRYSON** : Alors, le premier bloc sont les
9 renseignements reçus dans le premier appel avec Lee Bergerman?

10 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Et j'ai parlé à la commissaire
11 immédiatement, j'ai fait une mise à jour sur les détails connus, que l'on voit ci-dessus.

12 **Me JOSHUA BRYSON** : Je vais vous poser des questions sur le
13 timing. Vous faites référence ici au décès du gendarme Stevenson; cela ne s'est pas
14 produit avant 10 h 40, 10 h 40 le 19, heure de l'Atlantique. Ça doit signifier que la
15 première fois... le plus tôt que vous auriez reçu cet appel-là, c'était à 9 h 45, à l'heure
16 de l'Est. Seriez-vous d'accord?

17 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui, si c'est ça la chronologie. Je
18 ne savais pas à quelle heure Heidi est décédée, alors je n'avais pas pris note dans les
19 marges en matière de l'heure, je n'ai pas pris les notes précisément à l'époque. Alors,
20 lors de mon entretien, je me fiais à mon souvenir; c'était dans les débuts du dimanche
21 matin.

22 **Me JOSHUA BRYSON** : Ça va, je ne veux pas émettre une critique
23 pour une question du temps, je veux m'assurer que ça représente l'appel initial, que
24 vous l'avez indiqué.

25 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Désolé, Monsieur Bryson, vous
26 feriez bien de rappeler au témoin la différence entre le temps de l'Atlantique et le temps
27 à Ottawa lorsque vous lui posez des questions.

28 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, la gendarme Stevenson est

1 décédée vers 10 h 40, heure de l'Atlantique, donc 9 h 40 heure de l'Est, n'est-ce-pas?

2 Donc, vous n'auriez pas pu recevoir cette information avant 9 h 40 heure de l'Est.

3 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : C'est exact.

4 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, on vous a demandé quel est votre
5 rôle lors d'un évènement impliquant beaucoup de pertes, beaucoup de victimes et vous
6 avez dit « Mon rôle est de voir quels sont les besoins et de garder la commissaire à
7 l'affût ». Ça faisait déjà 10 heures depuis le début de l'incident et ce n'est que là que
8 quelqu'un vous rejoint pour vous parler de cet incident qui était encore en cours. Donc,
9 si vous avez le rôle de veiller à ce que la division ait le nécessaire, il fallait attendre trop
10 longtemps pour avoir votre réponse. Êtes-vous d'accord?

11 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui, tout à fait.

12 **Me JOSHUA BRYSON** : Pourquoi est-ce qu'on a mis tant de temps
13 pour vous appeler et pour vous donner de l'information?

14 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Je ne peux pas vous le dire.

15 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, avant 9 h40 heure de l'Est, aviez-
16 vous déjà vu des gazouillis qui avaient été publiés?

17 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Non.

18 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, vous ne saviez pas du tout que
19 l'incident était en cours en date... à l'heure de 9 h 40 heure de l'Est?

20 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Je ne l'ai pas su avant de recevoir
21 cet appel de la sous-commissaire Bergerman.

22 **Me JOSHUA BRYSON** : Peut-être qu'il aurait dû y avoir une
23 communication beaucoup plus rapidement avec – ceci est une recommandation que
24 j'é mets – une communication beaucoup plus rapide avec le Bureau national?

25 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui, je suis d'accord.

26 **Me JOSHUA BRYSON** : Parlons du bulletin; je crois que vous avez
27 dit – peut-être que je me trompe – que la décision... la décision en matière du bulletin,
28 que vous avez dit de retirer le bulletin, de retenir le bulletin, de ne pas divulguer

1 l'existence du bulletin au public?

2 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : C'est ça, au public. Oui, c'est ça. Je
3 n'étais pas convaincu qu'il fallait divulguer ce bulletin à ce moment-là au public.

4 **Me JOSHUA BRYSON** : Dans quel but?

5 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Ce n'était pas notre bulletin, nous
6 n'avions pas le droit de divulguer le bulletin et impliquer deux autres services de police
7 et je me demandais pourquoi est-ce que l'on devrait... je questionnais le bien-fondé de
8 cette divulgation. Il faudrait d'abord contacter ces autres services et donc, je posais la
9 question : pourquoi divulguer? Ce n'est pas quelque chose qu'on ferait d'habitude.

10 **Me JOSHUA BRYSON** : Je vous dirais que le but pourrait être de
11 corriger une fausse perception, que je vais vous dire que le 19 avril, le surintendant
12 principal Chris Leather – et ça, c'est dans le COM55762 – un journaliste lui avait
13 demandé si l'homme était connu de la police et Monsieur Leather a dit non. Donc, le fait
14 de publier ce bulletin aurait corrigé la fausse perception que l'auteur n'était pas connu
15 de la police.

16 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Cela aurait pu clarifier cette
17 question, mais on pourrait aussi dire, prétendre que le surintendant principal Leather
18 aurait pu, lors d'une autre occasion, devant les médias, aurait pu corriger cela en disant
19 que les renseignements en possession du CISNS auraient pu... mais il n'était pas
20 nécessaire de publier le bulletin.

21 **Me JOSHUA BRYSON** : Dernière question : sur vos notes... les
22 dernières notes présentées à vous par Maître VanWart avaient un texte qui disait « non
23 pertinence »; c'était dans le contexte de 4.1 qui était discuté... peu importe lesquels
24 n'ont pas été divulgués, mais les deux premiers avaient été divulgués et les deux autres
25 ont été étiquetés non pertinents. Est-ce que vous vous souvenez de ces notes-là, que
26 Maître VanWart vous a présentées?

27 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui, je pense que j'aurais besoin
28 de les revoir.

1 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, voici ma question, qui est une
2 question d'ordre général, dites-moi si vous avez encore besoin de voir les notes. Nous
3 recevons toutes ces notes, c'est la préoccupation de la famille Bond, donc voir ces
4 caviardages qui indiquent que certains aspects ne sont pas pertinents, il y a des notes
5 avant et après qui portent sur l'incident et donc, on aimerait savoir si vous êtes en train
6 de regarder vos notes non caviardées et vous êtes en train de décider que le besoin...
7 que ces notes ne sont pas pertinentes?

8 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Ça dépend de ce que dit la note.

9 **Me JOSHUA BRYSON** : Je comprends, mais est-ce que c'est vous
10 qui décidez? Donc, il y a environ 15 documents qui contiennent vos notes dans notre
11 base de données, qui sont indiquées... où il est indiqué par endroits « non pertinente ».
12 Alors, ma question est : est-ce que vous, vous lisez vos notes pour dire « Bon, voici
13 cela n'a rien à voir avec l'incident d'avril 2020; bon cela non plus ». Est-ce que vous
14 avez participé à ce processus?

15 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Non. J'ai fourni 971 pages de notes
16 au processus des avocats et les caviardages ont été fournis après.

17 **Me JOSHUA BRYSON** : Ce sont vos notes – alors, qui saurait que
18 le contenu n'est pas pertinent, si ce n'est pas vous?

19 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Il faudrait poser la question au
20 processus qui est en train de caviarder les notes. Il faudrait comprendre; comme moi, je
21 prends des notes quotidiennes et je n'ai pas un carnet de notes qui porte sur l'incident
22 de Nouvelle-Écosse. Il pourrait y avoir des notes personnelles, des aspects du code de
23 conduite, d'autres enquêtes qui n'ont rien à voir avec l'incident. Je présume que
24 certaines de ces inscriptions seraient... la pertinence serait nulle, de toute évidence, et
25 dans d'autres cas bon ce serait comme des choses anodines. « Bon je suis arrivé au
26 bureau ».

27 **Me JOSHUA BRYSON**: Donc vous dites que vous n'avez pas
28 participé au caviardage de vos notes.

1 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** C'est exact.

2 **Me JOSHUA BRYSON:** Pas d'autres questions.

3 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Maître Bryson. On va
4 prendre une pause maintenant jusqu'à 5 heures, heure de l'Atlantique. Donc dans
5 11 minutes et on s'attend à ce qu'une seule autre avocate vous pose des questions. Ce
6 sera Lori Ward du ministère de la Justice fédérale. Il y aura aussi peut-être d'autres
7 questions de suivi de la part de Me VanWart, et peut-être aussi de la part des
8 Commissaires.

9 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Pause des procédures,
10 retour à (inaudible).

11 --- **L'audience est en pause à 16 h 50**

12 --- **L'audience est reprise à 17 h 01**

13 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bienvenue à nouveau,
14 les procédures sont en session.

15 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci. Commissaire adjoint
16 Brennan, vous êtes là ? Madame Ward vous êtes là, parfait. Donc Madame Ward
17 selon... à vous la parole.

18 **Me LORI WARD:** Merci, Monsieur le Commissaire, vous
19 m'entendez bien ?

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui. Vous l'entendez bien,
21 Monsieur le commissaire adjoint Brennan ? On ne vous entend pas commissaire adjoint
22 Brennan. Peut-être que votre micro est désactivé ?

23 **(COURTE PAUSE)**

24 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Nos techniciens sont sur place
25 pour voir ce qui se passe.

26 **(COURTE PAUSE)**

27 **COMMISSAIRE MacDONALD:** OK, je sais que notre équipe de
28 techniciens est en train de voir ce qui se passe.

(COURTE PAUSE)

S.-comm. BRIAN BRENNAN: Vous m'entendez maintenant ?

COMMISSAIRE MacDONALD: Oui, nous vous entendons. Parfait,
Madame Ward.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me LORI WARD:

Me LORI WARD: Merci commissaire adjoint Brennan. Comme vous le savez, mon nom est Lori Ward, je suis le coroner général du Canada. J'ai quelques questions pour vous aujourd'hui. Je voulais vous poser la question sur la police de proximité. Nous avons appris plusieurs fois des choses au sujet de la police de proximité. Nous avons appris qu'il y avait des inconvénients et des avantages pour ce qui est du déplacement des membres de la GRC ou de les garder en place. Je ne sais pas qu'est-ce que vous en pensez par rapport à la relation avec la police de proximité.

S.-comm. BRIAN BRENNAN: Merci pour cette question. En matière de police de proximité, je pense que nous avons besoin d'avoir une plus grande question, conversation pour savoir qu'est-ce que constitue la police de proximité. De mon point de vue, je crois que très souvent en termes généraux on s'accroche à une définition ancienne pour ce qui est de la police de proximité. Un agent de police au sein d'une communauté, qui travaille, qui fait des tours, qui marche qui... à différents moments pour ce qui est des services de police.

Il y a plusieurs années lorsque j'avais entamé ma carrière au milieu des années 80, la police rurale de Saskatchewan était à l'affut de connaître la communauté, ce qui se passe toujours. Mais que le communauté justement, bien sûr les communautés leurs attentes étaient différentes à cette époque-là. Mais lorsqu'on parle de la police de proximité en 2022, je pense que j'ai besoin d'élargir la compréhension de la communauté. Donc pour moi, notre communauté a changé avec la technologie, avec internet. Donc nous maintenons l'ordre de la communauté de façon virtuelle. Il y a la police sur le web et il est question de fraude à l'encontre des aînés, il y

1 a le côté sombre du web, l'extrémisme, les fraudes, ce type de choses. Et donc, la
2 communauté n'est pas simplement celle qui se trouve sur les lieux ou qui fait partie du
3 paysage où nous vivons, c'est beaucoup plus large que ça. Et donc, ça exige un
4 ensemble de compétences tout à fait différent pour ce qui est des enquêteurs, des
5 indicateurs, des personnes qui peuvent travailler à l'aide de la technologie. Donc une
6 personne du domaine de la technologie m'a dit il n'y a pas longtemps, elle a dit il y a
7 plus de pouvoirs technologiques dans votre téléphone intelligent que ça a été lors de
8 la... de la fusée qui a été envoyée à la lune.

9 Donc on parle de l'extension de toute une communauté en termes
10 de maintien de l'ordre et de services de police lorsqu'on parle de communauté dont les
11 citoyens s'attendent à ce que nous assurions leur sécurité ou que nous faisons des
12 enquêtes pour des crimes. J'essaie d'avoir... je suis très ouvert à avoir une
13 conversation aussi large. Et nous avons déjà relevé le point de l'investissement pour ce
14 qui est des recommandations qui font usage de technologie pour soutenir les enquêtes
15 et les aider. Donc si on fait un pas... si on retourne à la police de proximité d'une
16 certaine époque, c'est-à-dire de par le passé, les... et il y avait des besoins d'avoir des
17 conversations. Donc il y a des besoins par rapport aux attentes. Quels sont les besoins
18 et c'est quoi les attentes des citoyens du maintien de l'ordre et de la police. Parce que
19 s'ils ne sont pas sur la même longueur d'onde et là, à ce moment-là, il y aurait une
20 espèce de déséquilibre entre les besoins et les attentes pour ce qui est de la sécurité
21 qui doit être assurée par la police. Et nos communautés sont en évolution, beaucoup
22 plus de nos citoyens sont en train de se déplacer et déménager vers des centres plus
23 urbains. Nous ne voyons pas de grandes familles dans des environnements... Les
24 personnes, les gens sont en train de déménager vers des villes pour être plus proche
25 des villes et des grands centres urbains. Ce qui fait que les... c'est-à-dire que ça a
26 changé. Le rapport entre le numéro, le nombre de populations et des polices.

27 Maintenant, les membres de la police ou les agents de la police
28 voudraient avoir ce type de possibilité de sorte à ce que leur famille soit proche, plus

1 proche des centres urbains en faisant leur travail. Et donc pour la GRC on essaie
2 d'équilibrer, de balancer ce désir, en particulier pour nos membres permanents, d'avoir
3 la... pour avoir la possibilité de... d'avoir de nouvelles responsabilités. Parce que ce
4 n'est pas une chose qu'ils ont, si jamais ils vont rester dans un cadre purement rural
5 pendant très longtemps. Donc on encourage la mobilité, pour le développement, pour
6 l'évolution, pour des besoins opérationnels, mais on n'est pas en fait les mêmes
7 services de police par rapport à ceux qui existaient auparavant. Ce n'est pas comme ça
8 que nous avons fondé notre planification, notre travail. Pour ce qui est du déplacement,
9 pour déplacer les gens et les affecter et pour le plaisir de le faire, mais nous essayons
10 de répondre à leurs attentes et satisfaire leurs besoins réalistes. C'est clair.

11 J'ai été 15 ans, on va dire, j'avais mes enfants ils ont été jusqu'à
12 l'université, ensuite j'ai essayé de me rapprocher du centre urbain. Donc c'est clair qu'il
13 y a beaucoup de différences lorsqu'on tient en considération les services de police
14 municipaux avec la croissance des villes. Un agent de police, je vais prendre, par
15 exemple on va dire Vancouver. Il peut travailler au centre-ville de Vancouver pendant
16 un certain nombre d'années, ensuite pour des raisons opérationnelles on va décider de
17 transférer ou d'affecter cet agent vers une autre juridiction ou d'autres compétences. Et
18 pas forcément dans un coin où cet agent de police a vécu. Et donc, il n'aura pas sa
19 voie... il ne va pas connaître le tout, il ne va pas tout savoir au sujet des voies d'accès,
20 des rues, parce que nous avons souvent entendu parler des choses qui étaient
21 présentées avant les pertes massives. Donc la police de proximité est différente
22 aujourd'hui de par rapport à ce qu'elle a été, ce qu'elle était au départ, les attentes sont
23 différentes. Pour ce qui est... ce que devrait être la police de proximité et donc, les
24 attentes des agents de police eux-mêmes déjà a changé, ont changé. Pour ce qui est
25 de leur quart de travail, ils travaillent pendant 12 heures, pendant 10 heures, ils
26 honorent leurs engagements par rapport à leur travail. Maintenant pour ce qui est de
27 leur engagement, au niveau de la communauté, ça va dépendre de leurs besoins. Il doit
28 y avoir des liens avec la communauté.

1 Et donc je pense que nous avons besoin de mettre l'accent sur une
2 proxi... sur la police de proximité en termes d'implication d'officiels élus de citoyens, de
3 savoir c'est quoi leurs besoins, c'est quoi leurs attentes et où se trouve l'équilibre. Quel
4 est l'investissement exigé pour arriver à assurer cela et comment on peut travailler de
5 façon collaborative justement pour satisfaire tous les besoins de sorte à ce que toutes
6 les ressources soient accessibles. C'est ce genre de discussion qui doit avoir lieu au
7 sujet de la police de proximité. Il y a aussi différents modèles. Par exemple au sein de
8 la GRC il peut y avoir un détachement de 4 personnes qui doivent se débrouiller pour
9 traiter 200 appels. Et donc on a besoin d'avoir plus de ressources là-bas sur place,
10 sinon il est question... donc encore une fois, la police de proximité a des modèles de
11 prestation de service.

12 Je sais que nous pensons à la police de proximité de différents
13 types, en particulier au sein de la GRC. Pour ce qui est de l'implication, il est très
14 difficile de mettre en application les mêmes normes en termes de satisfaction si l'on
15 compare cela à 20 ou 30 ans en arrière.

16 **Me LORI WARD:** Parfait. C'est beaucoup de points interreliés. Je
17 vais relever certains d'entre eux.

18 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Les commandes sont maintenant...
19 ont leurs crayons en main, ils sont en train d'examiner la structure de la police en
20 Nouvelle-Écosse et je me demande si vous pouvez nous donner une vue d'ensemble
21 un aperçu sur comment se passe le financement. Je sais qu'il y a des différences entre
22 les municipalités et les services spéciaux. Mais si vous pouvez nous donner, nous
23 dresser un tableau sur le constat, c'est-à-dire le travail en Nouvelle-Écosse. Donc le
24 financement de la GRC avec la province, il est sous le service, ce qui est appelé service
25 d'échange. C'est une entente qui a été élaborée en 1995 entre la province, le
26 gouvernement de la Nouvelle-Écosse et les communautés, les municipalités de la
27 Nouvelle-Écosse. Donc l'entente stipule que la province de la Nouvelle-Écosse va
28 payer 100 % des coûts pour des sections spécialisées telles que le service de trafic, de

1 circulation, les crimes majeurs, les équipes cynophiles. Donc il y a d'autre encore. Donc
2 le gouvernement paye, assume 100 % de tous ces coûts de la GRC et ces services
3 sont disponibles à tous les services de police de la Nouvelle-Écosse s'il y a un coût
4 additionnel pour cela. Donc ce qui se passe, les municipalités déterminent un niveau de
5 budget pour le maintien de l'ordre, ils décident qu'ils vont aller investir « x » millions de
6 dollars pour le budget de la police. Ils communiquent avec la province et la province va
7 dire le coût par membre à la GRC c'est « X, Y » milliers de dollars donc sur la base de
8 votre budget, voilà ça va vous permettre d'avoir tel ou tel nombre de polices qui vont
9 servir votre communauté. Et donc, c'est en fait une espèce de décision de courtier, pour
10 être en mesure de fournir sur la base de l'échange de services. En échange de cela, il y
11 a un appel de service pour des services spéciaux, la municipalité ne va pas être
12 chargée pour cela de façon séparément. Ou séparément. Donc pour ce qu'elle fait, ça
13 permet, ou techniquement la GRC de justement profiter, ou tirer profit, pour ce qui est
14 de la formule de l'échange de financement. Donc on peut par exemple demander aux
15 municipalités, on leur dit si vous voulez un certain nombre de polices qui vont couvrir
16 une certaine période de temps, vous avez besoin de « X, Y » nombre de personnes
17 pour justement... et donc là il est question d'investir pour ces polices pour la province.

18 **Me LORI WARD:** Donc en fin de compte, la municipalité décide le
19 niveau du maintien de l'ordre dont ils ont besoin. Ou du nombre de membres dont ils
20 ont besoin, n'est-ce pas ?

21 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui. Dans le fond, ils déterminent le
22 nombre, pour ce qui est du maintien de l'ordre. Ensuite les formules calculées pour
23 justement en savoir plus sur combien de... le nombre d'agents de police qu'on peut
24 avoir.

25 **Me LORI WARD:** Et nous avons entendu de l'ancien... l'ancien
26 PDG de la division H que ces services spéciaux en fait sont fournis par la GRC, par les
27 municipalités. C'est sur le budget de la GRC. Ce qui fait qu'il y a des déficits. Et donc,
28 ils ont institutionnalisé certaines formes pour assurer le suivi de ces dépenses, de sorte

1 à ce qu'ils fassent une analyse pour savoir où vont ces dollars au niveau de la province.

2 Ça a du sens pour vous ?

3 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui. Mais ce ne sont pas les
4 municipalités qui sont en entente avec la GRC. Je pense que ce que le commissaire
5 Bergerman a dit, c'est... ça parlait, il parlait des forces... de forces spéciales. Donc si
6 nous avons les services de police municipale en Nouvelle-Écosse et que mettons ils
7 demandent une certaine équipe ou l'équipe de maître de chien de la GRC ou une
8 équipe des crimes majeurs qui va devoir assurer une enquête ou soutenir, dans le cas
9 d'une enquête, la GRC ne charge pas la municipalité... pardon, le département de
10 police municipale, si elle doit charger et donc, elle aura besoin de provenir de la
11 province vers la municipalité pour remboursement. Donc, ce qu'ils font, ils assurent le
12 suivi des couts, ils font le suivi des couts, la partie avec laquelle contribue la GRC... et
13 donc, y'a pas de couts pour d'autres services de police, mais lorsque c'est le moment
14 d'expliquer les dépenses du budget, ils peuvent formuler un certain nombre de dollars
15 comme couts d'investigation pour les services de police et nous finançons cela et si on
16 doit couvrir cela, il est question d'aller voir avec le service de la municipalité pour couvrir
17 ça. En fait, c'est un mécanisme de suivi pour déterminer comment la province nous...
18 justement, nous... on dit comment ça se passe pour le maintien de polices en Nouvelle-
19 Écosse. Dépendamment des enquêtes et du soutien que l'on fournit, ça peut aller
20 jusqu'à des millions de dollars en total par année fiscale, ce qui est évidemment,
21 éventuellement, bien sûr, explique le déficit de...

22 **Me LORI WARD:** Merci pour cela. On va changer de sujet. Vous
23 avez parlé un peu plus tôt de l'Association des chefs de police de la Nouvelle-Écosse
24 et, comme on le sait, les chefs municipaux... on parle de déclassement des agents de
25 la police, on parle d'un autre statut, on a entendu certains témoins faire part de leurs
26 témoignages, de leurs opinions. Pour eux, ça ne fait pas beaucoup de différence, ça ne
27 change pas beaucoup les choses. Je ne sais pas si vous avez un avis sur le nombre
28 d'associations de la GRC.

1 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Bon, je trouve cela décourageant.
2 Étant donné mon expérience, ayant travaillé avec les autres chefs de la Nouvelle-
3 Écosse et travaillé dans le domaine de l'Association des chefs de police de la Nouvelle-
4 Écosse, je poserais cette question-ci : si ça ne fait pas de différence, pourquoi l'avoir
5 fait? Alors, c'est assez clair qu'on envoie un message. Il semblerait que c'est une
6 séparation malheureuse des services de police municipaux et la GRC, cela crée une
7 division. La GRC a fourni des services policiers à un haut pourcentage de la région
8 géographique de la Nouvelle-Écosse, et s'ils ne sont pas des partenaires égaux avec
9 nos collègues au sein de l'Association de la Nouvelle-Écosse, des chefs de police
10 autour de la table, ils ont la même capacité de faire nos apports, de voter, de mener
11 certains sous-comités, autres choses, comment est-ce que ça se traduit dans un
12 partenariat en matière de forces policières qui favorisent la sécurité publique à travers
13 la Nouvelle-Écosse? Cela ne s'aligne pas bien avec un esprit de coopération. Cela ne
14 s'aligne pas bien avec le fait d'être partenaires à tous les niveaux à tout moment. Il n'y a
15 pas une seule agence policière. Même la GRC peut fournir la sécurité publique en soi.
16 Ce n'est pas faisable dans l'environnement actuel.

17 Selon moi, d'après ce que moi j'ai pu observer, cela indique
18 d'autres enjeux qu'on doit aborder. Alors, j'espère qu'avec une nouvelle équipe de
19 leadership qu'il y aura un réengagement avec les associations des chefs de police de la
20 Nouvelle-Écosse pour arriver à une solution afin que tout le monde soit autour de la
21 même table, au même niveau de compréhension, avec droit de vote, et cetera. Y'a pas
22 d'avantage, parce que y'a pas d'avantage d'être séparé de cette façon. Ça va avoir un
23 impact sur comment le public et le gouvernement perçoivent un niveau de coopération
24 au sein du milieu policier.

25 Je sais que ç'a été présenté à la Commission des pertes massives
26 cette présomption que nous devrions chercher à faire... créer une force de police, une
27 force provinciale de police. Cela existe déjà. La GRC occupe ce rôle par l'entremise
28 d'échange de services, on peut partager des ressources sans cout pour créer une force

1 de police provinciale avec toutes les attentes en matière de prestation de services, qu'il
2 s'agisse de questions de technologie, de soutien spécialisé, de soutien de l'air, cela va
3 être sur le dos des contribuables en plus de ceux qu'ils connaissent maintenant.

4 Encore une fois, cela fait référence à des enjeux fondamentaux et
5 des discussions qui devront avoir lieu au sujet de que faisons-nous comme
6 communauté policière pour assurer le plus haut niveau de sécurité publique et aller au-
7 delà de ce genre de questions.

8 **Me LORI WARD:** Merci. En ce qui a trait aux recommandations, je
9 sais que les commissaires ont exprimé avec encouragement, et c'est approprié, leur
10 désir de faire des recommandations qui sont faisables et abordables, sinon ça vaut
11 quoi? Vous aviez mentionné plutôt que parfois le financement est un facteur mitigant.
12 Vous avez utilisé l'exemple d'équipements. C'est un coût évident, mais pourriez-vous
13 faire des commentaires sur d'autres choses qui pourraient limiter les recommandations,
14 du financement qui ne serait pas pour de l'équipement, avez-vous des exemples de
15 recommandations antérieures qui n'étaient pas faisables et pourquoi?

16 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Bon, la capacité, c'est une limite aux
17 recommandations potentielles. Je pense à l'exemple de Mayerthorpe. Il y a eu une
18 recommandation d'avoir essentiellement une fonction de renseignements occupée...
19 assumée par un membre de tous les détachements en Alberta. Ce n'est pas durable.
20 Bien que cela puisse être logique sur le plan des éléments pratiques d'un incident
21 particulier, c'est très difficile de faire ça de façon cohérente à tous les détachements, du
22 moins pour la GRC, d'avoir un système cohérent qui est alimenté, qui est soutenu par
23 des éléments technologiques et quelles sont les attentes à ce sujet, qui fait la
24 surveillance, et les personnes à qui on donne cette tâche-là, sont-elles formées en
25 matière de la collecte de renseignements, de savoir examiner les renseignements, les
26 questions d'analyse, ce genre de choses. Voilà un exemple où la capacité et la
27 technologie seront une limite pour arriver à avoir cela dans chaque détachement de la
28 GRC à travers le Canada.

1 L'ajout de formations peut parfois être une limite sur les services de
2 police de première ligne pour les recommandations qui exigent un lien où il y a un
3 besoin de formation, là où on doit envoyer les gens à des séances de formation plus
4 souvent, on va probablement les recertifier en matière de formation. Si c'est une
5 formation en ligne, il faut penser une heure à dix heures devant l'ordinateur en train de
6 faire la formation, et cela les enlève de la première ligne et de leurs tâches et de leurs
7 responsabilités de première ligne. Parfois, la formation peut limiter et ça peut être une
8 entrave aux services de police de première ligne.

9 Alors, la portée des recommandations en matière de formation, on
10 doit considérer les effets en aval : ça va prendre combien de formations; si c'est un
11 nouvel outil, ça va nous enlever combien... à quel point ça va nous enlever des
12 services de police de première ligne; cet outil est-il un bon investissement en matière de
13 sécurité publique à tout moment... alors, il y a ce genre d'entraves de faire la mise en
14 œuvre de recommandations et assurer un modèle de prestation de services.

15 Les autres éléments auxquels j'ai un peu fait référence, c'est
16 l'entrave de l'interopérabilité. S'il y a une recommandation, disons que la GRC fasse
17 telle, telle chose ou obtienne une telle formation, comment ça va avoir... quel effet sur
18 l'interopérabilité avec les agences policières avoisinantes où on doit... avec qui on doit
19 parfois faire des opérations? Quand la portée des recommandations est vraiment ciblée
20 à la GRC, notamment dans l'environnement contractuel, cela peut avoir un effet
21 potentiel sur l'interopérabilité avec d'autres agences policières, et c'est clair, on a vu
22 cela dans certains exemples malheureusement, avec les pertes massives les plus
23 récentes.

24 Et l'autre entrave pour certaines recommandations en Nouvelle-
25 Écosse, je sais que c'était un sujet qui a été soulevé, ce sont les normes policières. Les
26 normes policières pour une... un service policier pourrait avoir un impact sans le vouloir
27 sur un autre département en matière de ce que la norme policière va devenir. C'est
28 pourquoi plus tôt j'ai parlé de recommandations pour les percevoir selon nos points de

1 vue de la sécurité publique, pas juste selon une agence policière donnée, parce que les
2 normes policières, à ma compréhension, ça s'en vient en Nouvelle-Écosse, on doit les
3 accueillir favorablement. Ça devrait être l'attente minimale des citoyens que, peu
4 importe quelle agence policière les appelle ou quelle agence policière arrive, que
5 l'attente du public soit, peu importe l'écusson, qu'il y a une norme qu'ils doivent
6 atteindre en matière d'équipement, en matière de formation, en matière
7 d'interopérabilité. Si une agence policière peut dépasser cette norme-là, excellent, mais
8 quand même, je vous dirais qu'on doit s'assurer que les normes policières sont les...
9 sont minimales plutôt que maximales afin qu'on puisse constamment y ajouter et
10 élaborer.

11 Voilà quelques entraves potentielles des recommandations qui ne
12 sont pas... pour lesquelles on ne songe pas en termes du fonctionnement de tous les
13 jours en matière des services policiers.

14 **Me LORI WARD:** Serait-il juste de dire que quasiment toute
15 recommandation exigerait un investissement en matière de financement? On pense
16 que l'équipement, c'est cher. Acheter un deuxième hélicoptère, ça, ça coute cher. Mais
17 la formation, on n'y pense pas... à cela comme une chose facile à mettre en œuvre.
18 Avez-vous un commentaire à cet égard?

19 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, absolument. La formation peut
20 être perçue comme quelque chose de réalisable, une recommandation facile à mettre
21 en œuvre. Par contre, ça exige quoi? Si c'est une formation en ligne, bien, cela va
22 nécessiter un investissement pour développer une norme en matière de cours, il faut
23 que ça soit traduit sur une plateforme numérique, il faut que ça devienne interactif, tout
24 cela sous-tend et ça coute de l'argent à développer et à maintenir. On parle de telles
25 choses comme l'exigence de bande passante pour les détachements dans les sections
26 rurales, dans les parties hors du Canada, ça peut paraître simple de faire cela, mais il y
27 a toujours des couts associés à cela. Si on parle de formation où on prend... on enlève
28 des membres de leur emplacement... de là où il travaille, disons de Nouvelle-Écosse au

1 centre de formation à Halifax, la formation signifie qu'on paye pour les hôtels, on paye
2 pour les repas, les dépenses, on paye du temps supplémentaire afin que les gens
3 puissent faire du remblayage pour accommoder les besoins de formation. Selon la
4 formation, ça pourrait être une formation ponctuelle, alors un cout ponctuel, mais ça
5 pourrait être une formation qui peut nécessiter deux ans, alors c'est de recertifications,
6 alors c'est un cout continu, et si on ne reçoit pas des fonds supplémentaires, cela
7 signifie que les forces policières sont forcées d'utiliser les budgets actuels et d'arrêter
8 de faire certaines choses afin de (inaudible) de nouvelles recommandations.

9 Cela étant dit, certaines recommandations, il se peut qu'il n'y ait
10 pas grand-chose, pas un grand intérêt... impact sur les budgets. Je voudrais que la
11 Commission, par exemple, recommande la conformité en ce qui a trait à nos politiques,
12 ça, c'est plutôt facile, et de vérifier la conformité, disons, sur les calepins et émettre des
13 rapports là-dessus. Les couts seraient plutôt minimes. Dans le grand ensemble, dans le
14 grand portrait, ça ne serait pas très cher. Des recommandations comme ça ne
15 représentent pas forcément des couts supplémentaires. Mais de façon conservatrice, je
16 dirais 80 à 90 % de la plupart des recommandations qui vont être le résultat des
17 commissions ou des enquêtes ou des examens représentent des investissements en
18 dollars qui représentent un besoin de financement supplémentaire pour s'assurer qu'ils
19 puissent arriver à atteindre ces recommandations-là, que ce soit pour les formations ou
20 l'investissement en équipement. Ne serait-ce que la recommandation pour la formation
21 de l'utilisation des carabines en vertu du rapport MacNeil, l'outil même est cher
22 lorsqu'on parle d'approvisionner 65 % de services policiers, les munitions qu'on utilise,
23 la formation que l'on doit suivre, les gens qui rentrent dans des domaines où on peut
24 uniquement tirer à une certaine salle de tirs, embaucher des techniciens en matière
25 d'armes à feu. Si tous les effets en aval on se met à les ajouter, ça exige beaucoup
26 d'argent pour faire des progrès, ça exige des partenaires, des discussions avec des
27 partenaires de police, notamment les provinces et les municipalités pour payer la fac...
28 la note, pour mettre en œuvre les recommandations.

1 **Me LORI WARD:** Merci. J'ai une dernière question pour vous.

2 Vous ne portez pas votre uniforme aujourd'hui. Pouvez-vous dire pourquoi?

3 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Je ne porte pas mon uniforme
4 aujourd'hui parce que j'avais compris que la Commission avait demandé que les agents
5 de police et d'autres qui portent d'habitude un uniforme ne comparaissent pas, cela fait
6 partie de la démarche tenant compte des traumatismes étant donné que l'auteur s'était
7 habillé en policier et avait utilisé une auto-patrouille. Je suis tout à fait d'accord avec la
8 démarche tenant compte des traumatismes et de contribuer là où nous pouvons. Je ne
9 prendrais pas le fait qu'en ne portant pas l'uniforme que cela envoie un message aux
10 employés de la GRC qu'en tant que témoin devant le comité que nous ne sommes pas
11 fiers de l'uniforme que nous portons tous les jours, cela ne représente pas...

12 **INTERPRÈTE:** Désolé.

13 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** ...le fait de ne pas porter l'uniforme
14 n'indique pas que nous ne soutenons pas le travail des membres de première ligne à
15 tous les jours. Nous sommes fiers de leur travail, mais notre contribution au mandat
16 tenant compte des traumatismes et le besoin pour les familles des victimes dans le
17 cadre de ce processus-là, on ne doit pas oublier en moment de crise, lorsqu'on appelle
18 la police, ce sont des uniformes qui se présentent. Alors, c'est ça la raison que je ne
19 porte pas mon uniforme aujourd'hui.

20 **Me LORI WARD:** Merci. Voilà mes questions.

21 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Maître Ward.

22 Maître VanWart maintenant.

23 **Me JAMIE VanWART:** Merci, Monsieur et Mesdames les
24 Commissaires.

25 Je n'ai pas davantage de questions. C'est la conclusion des
26 questions des avocats cet après-midi.

27 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Madame la commissaire Fitch.

28 **COMMISSAIRE FITCH:** Je peux presque vous dire bonsoir,

1 Commissaire adjoint Brennan, depuis le Canada Atlantique.

2 Je voudrais d'abord vous remercier d'avoir passé une bonne partie
3 de la journée aujourd'hui. Jusqu'à date, nous reconnaissons que vous êtes au
4 Saskatchewan et les circonstances sont très difficiles là-bas. Je suis sûre que le fait de
5 participer en tant que témoin comme partie de notre processus est une autre chose à
6 gérer pendant un moment difficile. Je veux vous dire que nous sommes au courant du
7 double rôle que vous comblez aujourd'hui.

8 Cela étant dit, ça ne va pas... j'ai quand même plusieurs questions
9 pour vous. Comme j'ai dit aux autres... comme j'ai déjà dit aux autres témoins, puisque
10 nous traitons tellement de renseignements avec nos témoignages, il y a forcément des
11 questions qui se présentent, mais étant donné qu'on prend des notes pendant le jour,
12 au cours de la journée on n'a pas le temps de les catégoriser.

13 Mes questions seront... commenceront avec le début de la journée
14 en ordre chronologique. Il semblerait que je saute d'un sujet à l'autre, je suis désolée de
15 cela. Certaines des questions ont bien sûr déjà été posées par les avocats des
16 participants et par les avocats de la Commission, alors je sauterai ces questions-là.
17 Alors, je vous demanderais de patienter comme je parcours mes notes.

18 Au tout début de votre témoignage ce matin, vous avez parlé de
19 votre note d'information au commissaire de la GRC, vous relevez directement d'elle. Je
20 pense que vous devez soupeser le niveau de détails que vous partagez avec Madame
21 la commissaire et je me demande comment arrivez-vous à déterminer... qu'est-ce qui
22 motive votre prise de décision, le niveau de détails dont la commissaire a besoin afin
23 qu'elle arrive à faire ses tâches?

24 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Ah, il n'y a pas une formule ou une
25 structure préétablie. Souvent, c'est une affaire de jugement de ma part, mais parfois
26 c'est plutôt instinctuel. Le fait de savoir à qui la commissaire doit fournir un compte
27 rendu, cela détermine le montant de renseignements à fournir et la précision des
28 renseignements. Parfois, on reçoit des renseignements qui n'ont pas été confirmés ou

1 qu'on ne sait pas si c'est précis encore. Plutôt que de dire, « ben, bon, on pense que
2 c'est correct, Commissaire, il se peut que j'attende, il y a d'autres renseignements à
3 venir, mais nous considérons un enjeu donné, je vais vous revenir une fois que j'ai
4 confirmé le renseignement ». Alors, je cherche à évaluer la précision de l'information, le
5 caractère opportun en matière de... à qui la commissaire doit fournir un compte rendu.
6 Certaines décisions au niveau... sont de ma responsabilité, il se peut que je ne fasse
7 pas un compte rendu à la commissaire. Ah bon. Parfois je lui dis : « J'ai pris une
8 décision, voilà pourquoi j'ai pris la décision » afin qu'elle arrive à comprendre pourquoi.

9 Et parfois, il s'agit d'intégrer les informations de manière à ce que
10 je puisse lui donner un portrait complet. Il faut... tout dépend des circonstances. Tout
11 est aussi tributaire de la relation que j'ai développée avec la commissaire depuis quatre
12 ans. Je sais quelle information elle aime recevoir, quand, dans quel format, donc tout
13 cela passe... est tributaire de cette relation. Il y a aussi d'autres aspects. Bon, perte
14 d'un membre, autant d'informations possibles au tout début d'un incident impliquant
15 beaucoup de victimes, j'aimerais qu'elle reçoive l'information de nous au lieu de le
16 recevoir d'une autre source.

17 **COMMISSAIRE FITCH:** Est-il juste de dire que vous ne pouvez
18 pas lui communiquer qu'est-ce que vous savez? Donc, quelles sont vos attentes? Je
19 sais que vous avez des sous-commissaires un peu partout au Canada qui sont
20 redevables à vous. Quelles sont vos directives envers eux sur l'opportunité et
21 l'importance de partager l'information avec vous pour que vous puissiez faire votre
22 travail d'informer la commissaire?

23 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Alors, ces gens doivent faire rapport
24 à moi le plus rapidement possible des situations qui sont graves, qui se trouvent
25 maintenant médiatisées, et ils doivent me donner un maximum d'informations avec la
26 compréhension que la situation est en cours. Je n'attends pas un rapport de situation, il
27 se peut que l'on m'appelle par téléphone, « Brian, voici ce que l'on sait jusqu'au
28 moment, on va vous revenir », peut-être qu'il sera donc un texto pour me dire voici ce

1 que l'on sait pour l'heure, mais on n'en sait pas plus. Mais je n'attends pas que ce soit
2 un processus formel. Appelez-moi le plus rapidement possible par téléphone en me
3 donnant un maximum d'informations et, bon, et les choses s'ensuivent. Alors, je veux
4 que les gens agissent de manière responsable et opportune et de ne pas insister sur
5 les formalités.

6 **COMMISSAIRE FITCH:** Je pense que l'on a déterminé aujourd'hui
7 que dix heures avant que vous soyez breffé seraient une beaucoup trop longue période
8 étant donné vos responsabilités.

9 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, la période est trop longue. Je
10 ne sais pas quelles étaient les circonstances et pourquoi les dix heures sont
11 intervenues, mais c'est trop long. Il aurait pu y avoir des détails par miettes jusqu'à ce
12 que l'on en découvre davantage sur la situation.

13 **COMMISSAIRE FITCH:** Il y a eu aussi un long retard avant de
14 mettre à jour la sous-commissaire à Halifax des événements ayant eu cours pendant la
15 nuit. Encore là, il est difficile de breffer les gens, les supérieurs quand les gens qui sont
16 redevables à nous ne nous breffent pas. Alors, à l'avenir ou pour l'avenir, quelles
17 seraient vos recommandations afin d'améliorer ce processus?

18 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui. Alors, chaque situation doit être
19 jugée en fonction des circonstances, mais on pourrait, par exemple, recommander que,
20 dans une structure hiérarchique, il soit obligé... il soit obligatoire que quelqu'un soit
21 mandaté de faire rapport au niveau supérieur, donc des opérations sur le terrain à
22 l'agent de police de district, l'officier responsable des enquêtes criminelles, et ainsi de
23 suite, peut-être même au niveau international. On ne devrait pas attendre que tous les
24 faits soient connus avant de le faire.

25 Dans cette situation, il y avait de multiples victimes à plusieurs
26 endroits, il semblait bien être une fusillade de masse, les membres étaient déjà activés
27 sur le terrain, ça serait donc un premier message qui aurait pu être communiqué tout de
28 suite.

1 **COMMISSAIRE FITCH:** Comme je vous ai dit, certaines de mes
2 questions sont des questions rétrospectives influencées par ce que nous avons déjà
3 appris pendant ces procédures et d'autres questions portent plutôt sur l'avenir. Donc, je
4 ne vais pas m'attarder à la question du 28 avril, je pense que l'on a pas mal fait le tour
5 de la question depuis un mois, mais je m'intéresse à un appel avec la commissaire où
6 elle exprimait de la frustration face au manque d'informations fournies, non seulement
7 en matière des armes à feu, mais même sept ou huit jours après l'incident.

8 Est-ce qu'elle vous a exprimé des frustrations face à vous? Est-ce
9 qu'elle a été frustrée avec vous comme sous-commissaire de ne pas avoir acheminé
10 l'information à elle plus rapidement? Est-ce que vous avez fait l'objet de sa frustration?

11 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Pas nécessairement
12 personnellement. Elle était frustrée par l'absence d'un système qui permettrait
13 d'accélérer le débit d'informations. « Vous êtes responsable de la division, alors qu'est-
14 ce qui se passe? J'ai besoin que tu fasses plus... que tu veilles à la bonne
15 communication de l'information. » Elle parlait des mises à jour, l'opportunité. Trois jours
16 après l'incident, il n'y avait toujours pas un rapport de situation formel. C'était de la
17 frustration face à la situation. Elle m'a dit : « Il faut que vous veilliez à cela parce que
18 cette division vous est redevable. » Et c'est justement vrai, j'avais cette responsabilité.

19 **COMMISSAIRE FITCH:** Une dernière question sur cette question,
20 et je comprends que vous avez dû faire preuve de discrétion et de jugement, c'est-à-
21 dire que vous deviez prioriser les informations qu'il faudrait communiquer à elle. Avez-
22 vous... est-ce que vous vous êtes retenu de communiquer certaines informations de la
23 division « H » afin de ne pas blesser les gens de la hiérarchie de la division « H »? Est-
24 ce que vous avez essayé de lui... de prévenir qu'elle sache ces choses? J'essaye de
25 comprendre pourquoi cette information n'a pas été transmise à la commissaire aux fins
26 de sa conscience situationnelle.

27 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** J'ai beaucoup réfléchi à cela étant
28 donné tout ce que nous avons découvert par la suite. Je me répète, mais j'ai compris,

1 suite à l'appel avec Lee Bergerman, qu'ils étaient très déçus de la position de la
2 commissaire après la conférence de presse, ils étaient déçus de la commissaire et vice
3 versa, et donc... mais cela ne m'a pas... je n'avais pas compris à quel point ou l'effet
4 sur ces gens avait été profond. C'était l'une de ces discussions difficiles qui doit avoir
5 lieu dans toute organisation au niveau supérieur de temps à autre. La commissaire
6 avait participé à l'appel et je n'avais pas l'impression que les... j'avais l'impression que
7 l'air avait été changé et qu'il ne fallait ou que... je ne comprenais pas à ce moment-là
8 l'effet que cela avait eu sur eux, et comme je n'avais pas cette bonne compréhension
9 de leur sentiment, je n'avais pas compris que je devais breffer la commissaire à ce
10 sujet. Si je l'avais compris, je l'aurais fait, mais je ne voyais pas l'intérêt de le faire à ce
11 moment-là.

12 **COMMISSAIRE FITCH:** Et je n'essaie pas de vous faire répéter
13 vos réponses, mais j'essaie de comprendre les processus afin d'améliorer nos
14 recommandations.

15 Je saute maintenant à la question du bulletin de 2010 du Service
16 de renseignements criminels de la Nouvelle-Écosse. Vous avez répondu à des
17 questions au sujet de la prise de décision en lien avec ce bulletin et peut-être que lors
18 de l'une de vos réponses à Me Bryson, vous avez dit que ce n'était pas à la GRC de
19 divulguer ce bulletin. Est-ce que j'ai bien compris?

20 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** C'est ça. C'était un bulletin émis par
21 le Service de renseignements criminels de la Nouvelle-Écosse.

22 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc, n'est-ce pas vrai que ce Service de
23 renseignements criminels est un... fait partie du Service de renseignements criminels
24 du Canada? Et est-ce que le Service de renseignements criminels du Canada n'est pas
25 redevable à la GRC?

26 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui. Le Service est redevable à la
27 commissaire.

28 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc, si je peux relever un commentaire

1 de tout à l'heure, est-ce que la GRC aurait pu dire « oui, il était connu de la police, et,
2 oui, il y avait un bulletin, oui, on avait cette information », même si c'était un autre
3 service de police qui l'avait soumis ou est-ce que c'était protégé comme informations en
4 la possession d'une tierce partie?

5 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Non. Non, non, je ne crois pas que
6 ce serait protégé.

7 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci. Avez-vous breffé la commissaire
8 pour informer la commissaire suite à la découverte du bulletin de 2010?

9 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Je ne me souviens pas de l'avoir
10 informée de cela. Si je me souviens bien, c'est la division « H » qui l'a fait, c'était un
11 breffage qui nous avait été offert par la division, il y en avait plusieurs, dont un le 20... le
12 lundi suivant, le 20 avril en fait, lundi, et plus tard on a reçu un breffage intégral sur
13 l'opération par le surintendant Campbell qui nous a présenté toute la chronologie
14 pendant plusieurs réunions et il a été aussi question d'avoir pris connaissance du
15 bulletin pendant l'une de ces réunions, mais je ne me souviens pas d'avoir breffé la
16 commissaire personnellement à ce sujet.

17 **COMMISSAIRE FITCH:** Mais est-ce que vous vous souvenez si ce
18 breffage... comment ce breffage... comment... est-ce que vous vous souvenez d'un
19 autre échange ultérieur à ce sujet?

20 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Non, je ne me souviens pas d'un
21 échange ultérieur.

22 **COMMISSAIRE FITCH:** Maintenant, parlons du rapport Quintet et
23 du rôle et de la responsabilité de vous-même et du chef des ressources humaines, et si
24 j'ai compris, cette autre personne et vous sont redevables directement à la commissaire
25 et que cette personne-là est un poste civil.

26 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, c'est ça.

27 **COMMISSAIRE FITCH:** Quand vous avez commencé à recevoir
28 des appels de la division « H » pour vous exprimer des préoccupations quant... en ce

1 qui avait trait à des problèmes de rendement et de bien-être, bon, je comprends que
2 vous êtes responsable des opérations et je pense que vous seriez d'accord avec moi
3 qu'afin de s'acquitter de nos responsabilités opérationnelles, il faut avoir les ressources
4 humaines nécessaires, est-ce que vous avez consulté le chef des ressources humaines
5 avant de vous rendre à Halifax ou est-ce que l'on a songé à ce que cette personne vous
6 accompagne ou vous remplace, étant donné qu'il était... qu'il s'agissait d'un problème
7 de bien-être et de rendement?

8 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Dans un premier temps, il s'agissait
9 de gestion, de rendement et de leadership, dans un premier temps, quand je
10 commençais à recevoir cette information. J'ai eu des échanges à la table exécutive sur
11 des informations qui m'étaient fournies sans que je les demande. Et je trouvais nécessaire
12 en Nouvelle-Écosse afin de mieux comprendre la situation et d'avoir des échanges plus
13 larges avec moi. Et puis, dans le contexte de la Covid, il était possible pour moi de
14 voyager et donc j'ai informé mon équipe que j'allais me rendre en Nouvelle-Écosse
15 parler un peu à la hiérarchie et j'allais voyager un peu dans la Division.

16 **COMMISSAIRE FITCH:** Je me souviens de tout cela dans votre
17 interrogatoire. Mais je m'interrogeais précisément si, sur la question de si vous aviez
18 songé à la possibilité d'intégrer la DPRH?

19 **S.-comm. BRIEN BRENNAN :** J'ai dit que j'allais donc poursuivre
20 les échanges à mon retour de Nouvelle-Écosse. Échanges sur ce que l'on pourrait
21 envisager pour la Division. Et c'est là où ça a commencé. Le DPRH m'a dit que bon,
22 l'entreprise, il y a des entreprises qui existent et que Lee Bergerman ensuite m'a appelé
23 pour me dire qu'elle était préoccupée par le bien-être émotif et physique des employés.
24 C'est ça qui a donné lieu à cette mouv...cette initiative d'un examen indépendant.

25 **COMMISSAIRE FITCH :** Dans votre rôle antérieur dans la Division
26 H, actuellement quels sont vos rôles dans la... et responsabilités dans la promotion des
27 commissaires et leurs effectifs. Est-ce que cela fait partie de vos responsabilités?

28 **S.-comm. BRIEN BRENNAN :** Oui. Oui. je... présentement, je

1 participe dans le processus de sélection d'entrevues des commandants divisionnaires
2 au niveau du surintendant principal. Par exemple, à l'Île-du-Prince-Édouard, si la
3 personne est régie par la Division des services contractuels. Donc, je parle à la
4 province, je leur dis quelles sont nos attentes, qu'est-ce que vous cherchez dans le
5 nouveau commandant divisionnaire.

6 Ensuite, je reviens au bureau du DPRH pour essayer de chercher
7 des candidats qui pourraient répondre à ces critères. Je ne participe pas souvent
8 dans... de par mon rôle actuel dans la sélection des agents de la section et ça va
9 relever de la responsabilité de l'officier divisionnaire, pour participer au processus
10 lorsqu'il est question de faire des entretiens ou de recruter pour des postes clés au sein
11 de la Division.

12 **COMMISSAIRE FITCH:** D'accord, merci! Et pour ce qui est de
13 votre rôle en tant que commissaire adjoint de la Division H, avez-vous eu un rôle pour
14 ce qui est de la promotion du commissaire Bergerman?

15 **S.-comm. BRIEN BRENNAN :** Non, et en fait, je n'ai pas... j'ai
16 intentionnellement pas participé au processus, parce que j'étais en Nouvelle-Écosse
17 pendant une période bien donnée. Moi-même et l'adjoint à ce moment-là, j'étais... il
18 était de mon meilleur intérêt de n'avoir aucune influence quant au processus de
19 sélection. Parce qu'il m'aurait rapport cela, lors de mon rôle nouveau.

20 **COMMISSAIRE FITCH:** Et vous avez une relation de travail avec
21 le commissaire (inintelligible) à ce moment-là qui était officieux ou était officier
22 divisionnaire. Et donc, lorsque vous aviez travaillé ensemble à chaque division? C'était
23 quoi, quel genre de relation de travail qu'il y avait?

24 **S.-comm. BRIEN BRENNAN :** Vous parlez de Lee Bergerman,
25 lorsqu'elle était à... dans la juridiction d'Halifax?

26 **COMMISSAIRE FITCH:** Oui, oui, c'est ça, merci.

27 **S.-comm. BRIEN BRENNAN :** Oui, c'était une bonne relation de
28 travail, pour ce qui est de la restructuration de Nouvelle-Écosse. Le surintendant de la

1 Nouvelle-Écosse rapportait à l'officier responsable des enquêtes criminelles de la
2 Nouvelle-Écosse, qui à son tour, était sous ma responsabilité. Donc il était question de
3 superviser la gestion des membres participants de l'équipe exécutive. Donc, ils
4 travaillaient en étroite collaboration. Et aussi, et à l'extérieur, en dehors des rôles, Lee
5 Bergerman et moi-même, nous nous connaissons depuis... nous avons travaillé
6 pendant les opérations, des années auparavant. Donc nous avons travaillé ensemble,
7 dans ce sens-là.

8 **COMMISSAIRE FITCH** : Encore une fois, désolé, je sais que c'est
9 un peu tard pour tout le monde, pouvez-vous me rappeler qui étaient les officiers
10 responsables des enquêtes criminelles lorsque vous étiez officier?

11 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : C'était Marilyn.

12 **COMMISSAIRE FITCH** : Oh! merci, d'accord. Merci. Je me
13 demandais un rôle d'encadrement quant à assister la commissaire Bergerman,
14 lorsqu'elle était de service, lorsqu'elle était en transition pour aller vers les... comme...
15 La raison pour laquelle je vous pose cette question, parce il y avait un intérêt très direct
16 pour ce qui est de... de... du commissaire adjoint Daley qui venait prendre le rôle?

17 Donc, c'est pour nous parler de la connaissance de cette transition.
18 Comment elle s'est faite, de cette expérience, comment elle s'est passée avec la
19 commissaire Bergerman et comment vous aviez planifié pour aller vers le commissaire
20 Daley? La raison de ma question, c'est que je comprends de... sur la base de votre
21 témoignage aujourd'hui, je comprends que vous n'avez pas laissé un bon ordre à la
22 maison lorsque vous avez... c'est-à-dire que vous avez... lorsque... vous aviez de
23 bonnes relations avec le gouvernement, vous aviez de bonnes relations avec les...
24 les... les hauts responsables, avec le commissaire le chef...

25 Si vous voulez bien m'aider à comprendre comment se passe cette
26 transition et comment on peut espérer à mieux, ou aspirer à mieux, avec des nouvelles
27 transitions.

28 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Je pense que, c'est vrai que je...

1 j'ai... je n'ai pas reconnu que ça toujours été infec... parfait, mais j'estime qu'il y avait
2 de bonnes relations de travail. Alors, en raison de... comme madame la commissaire
3 Bergerman allait rejoindre la division, elle aurait une grande compréhension des
4 problèmes de la Division, parce qu'elle était, elle n'était pas loin de la table des
5 exécutifs, elle participait à la prise de décisions.

6 Il était question pour elle aussi de participer aux directives
7 stratégiques. Donc, elle avait une bonne connaissance, quand même, sur comment
8 fonctionnait la division au sein de laquelle elle avait pas mal de relations avec les
9 officiers qui étaient là à l'époque, à ce moment-là. Et lorsqu'il y avait des postes
10 vacants, qui relevaient de son commandement, ou de sa division, elle travaillait avec les
11 chefs de la police régionale d'Halifax parce qu'elle vient de là. Donc, elle avait
12 développé des relations avec Jean-Michel Blais, avec les conseillers.

13 Donc, elle avait quand même une bonne compréhension de la
14 dynamique de la juridiction d'Halifax. Et aussi avec les autres districts, les autres
15 compétences. Donc, mon point, c'était que présumément, la... le poste d'officier
16 divisionnaire, c'est de l'avoir réglé ces problèmes, peut-être que seulement juste... un
17 officier divisionnaire pourrait gérer, pour ce qui est des codes de conduite, ce genre de
18 choses. Donc, elle et moi, nous nous sommes rencontrés à une ou deux reprises pour
19 avoir des réunions pendant lesquelles on avait discuté.

20 Donc, je partageais avec elle par rapport à ce qui se passait. Pour
21 les postes qui avaient besoin d'être pris en considération pour l'avenir. Et les raisons
22 pourquoi je pensais à certains postes, pourquoi je mettais l'accent sur la... le fait de
23 tisser des liens, d'établir des relations avec les chefs de police, pour essayer de
24 changer l'histoire du gouvernement provincial, sur comment rapporter ou faire des
25 rapports au gouvernement provincial. Des investissements qui avaient lieu de mettre en
26 place avec la province. Des, justement, ce qui s'en venait et m'assurer qu'il y avait de
27 l'ouverture quant à la communication pour ce genre de choses.

28 Parce qu'il y avait beaucoup d'élan qui était là, à ce moment-là, et

1 justement, pour le profit, pour le bénéfice de ces relations, en particulier avec le
2 gouvernement provincial. Et donc, il y avait beaucoup de tentatives aussi, et d'essais
3 avec les communautés autochtones. Pas seulement par rapport au travail que je
4 faisais, mais aussi par rapport qui était fait, qui était effectué par les autres personnes
5 au sein de la Division. J'ai mentionné de, j'ai parlé de Swatt j'ai parlé... nous avons
6 continué sur cet élan.

7 Donc, pour moi, j'ai jugé utile qu'il y avait des choses qu'elle avait
8 de besoin de savoir, aussi, pour assumer son nouveau rôle. Je voulais qu'elle sache
9 qu'elle pouvait compter sur moi si... parce que nous... c'est clair que nous aurions
10 besoin de rester en contact et de garder les communications Et c'est comme ça que
11 nous avons fait ça. Ça aurait fait différent si c'était quelqu'un qui serait venu de la
12 province. Donc, il y aurait eu beaucoup de documents, de classeurs pour assurer le
13 transfert. Et donc, ça a facilité les choses, à ce moment-là.

14 **COMMISSAIRE FITCH** : Parfait, merci. Donc je pense qu'il y a eu
15 des changements au niveau du haut commandement, c'est-à-dire le personnel du haut
16 commandement, lorsque vous avez quitté, n'est-ce pas?

17 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui.

18 **COMMISSAIRE FITCH** : Sur le sujet de l'alerte, il y a des points à
19 améliorer. Vous avez reconnu que certaines de ces améliorations ont déjà été
20 entamées. Mais une chose qui m'est revenue à l'esprit, je me suis rappelé de ça, c'est
21 lorsqu'il était question de mémos, de 2012, de la part, du sergent d'état-major Furey qui
22 était à l'époque à ce poste. Donc vous avez mis en avant ce mémo avec l'idée de
23 comment la... l'alerte peut être adoptée, désormais.

24 Seriez-vous d'accord avec moi si je vous dis que l'alerte Amber a
25 été établie en 2012, si ma mémoire ne me fait pas défaut? Oui, c'est bien ça? Vous êtes
26 d'accord avec moi si je vous dis que l'alerte Amber est considérée comme une alerte
27 qui sauve des vies? Ça, c'est sans aucun doute. Donc, nous avons... ayant établi cela,
28 si ça aurait été fait très tôt, dans la matinée du 19, nonobstant les protocoles et les

1 procéd... et les processus qui étaient en place, ils étaient établis avec l'alerte Amber
2 avant 2020?

3 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui, il y avait des protocoles très
4 stricts par rapport à l'alerte Amber.

5 **COMMISSAIRE FITCH** : Donc, ce à quoi je veux en venir avec tout
6 ça, et je pense que chaque organisme, chaque organisation a probablement des façons
7 différentes de faire ces choses-là. Lorsqu'une bonne idée est présentée, que ce soit
8 des gendarmes, des sergents d'état-major, d'un membre civil et qu'elle a besoin
9 d'être... Est-ce que... Y a-t-il un processus formel, formalisé par lequel il est question
10 de recueillir toutes ces idées, toutes ces suggestions qui émanent des personnes qui
11 sont en dehors de la direction? Pour vraiment les tenir en considération. Et justement,
12 les analyser de façon adéquate pour voir s'ils peuvent être mis en action?

13 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui, plus récemment, le meilleur
14 mécanisme pour ça, en termes de justement, quand vous dites passer au terrain avec
15 cela pour recueillir les suggestions de la part des employés, ce qu'on appelle le... la...
16 le suivi 150, c'est un système de suivi qui est littéralement saisi. Il est question de saisir
17 littéralement toutes les idées qui peuvent avoir, qui peuvent suggérer à la direction.

18 Ça peut être parfois une direction au sein d'une Division. Parfois,
19 ça a une portée nationale. Donc, que ça soit quelque chose... et donc, un... un... une...
20 Lorsqu'on éch... Après cela, on peut voir qu'il y a un grand nombre d'employés qui
21 s'engagent pour certaines questions. Donc, l'idée qui m'est revenue, c'est, par exemple,
22 il y a beaucoup de membres qui ont parlé de pantalons lavables au sein de la GRC.
23 Pour leurs, justement, besoins opérationnels. Donc ça a généré l'examen de pantalons
24 cargo; et maintenant nous avons des procédures et des politiques pour des membres
25 qui, justement pour l'acquisition de pantalons cargos.

26 Donc, bien sûr, c'est pas tout le monde qui a la même forme, les
27 mêmes grandeurs. Donc, toutes... Ça, c'est un exemple où quelque chose qui est venu,
28 depuis le terrain. Et qui a fait qu'il y a eu un changement organisationnel à ce sujet. Ça,

1 c'est un des exemples pour lequel on utilise une espèce de suivi.

2 **COMMISSAIRE FITCH** : La commissaire Lucki a parlé de cela, par
3 rapport à la vision 150, pour, justement, la mettre en application. Donc, c'est presque
4 une boîte de suggestion virtuelle en ligne. Je me demande si... s'il existe une
5 composante anonyme à cela. De sorte à ce que les personnes puissent ajouter leurs
6 suggestions, qu'elles puissent passer par le processus? Que... c'est-à-dire, pour qu'il y
7 ait une idée qui provient, que ce soit de membres civils ou autres.

8 Je ne pense pas qu'il y a une exigence pour ce qui est de
9 l'identification des personnes. Je pense que c'est obligatoire dans notre (inintelligible).
10 Et ça, c'est un exemple qui, parfois...on a des employés qui donnent, qui génèrent des
11 idées, un processus, qu'ils ont démontré. Ça peut être au niveau de la section, ça peut
12 être aussi en termes de pratique. Il y a plusieurs mécanismes pour une portée
13 nationale.

14 **COMMISSAIRE FITCH** : Parfait, merci beaucoup. J'y arrive. Dans
15 votre liste d'exemples d'apprentissage, de leçons tirées, d'avril 2020, je n'ai pas... je ne
16 vous ai pas entendu parler de soutien de coordination avec les familles. De liaison avec
17 les familles. Vu les circonstances actuelles, je me demande si vous avez apporté des
18 mises à jour, ou c'est quelque chose à laquelle on devrait s'attendre?

19 **S.-comm. BRIEN BRENNAN**: En termes de politiques nationales,
20 je n'ai pas de mises à jour, mais je peux vous dire que, en pratique, les leçons tirées
21 pour ce qui est des liaisons avec les familles pendant les événements des pertes
22 massives, sont appliquées dans les pertes massives dans la fusillade de... de... ou
23 plutôt ce qui s'est passé en Saskatchewan. Donc, il y avait des liaisons, des soutiens,
24 du soutien des communautés autochtones.

25 Ce qui a été déclenché auparavant sur la base des leçons que l'on
26 a tirées de la Nouvelle-Écosse. Et aussi, bien sûr, des soutiens de communauté pour
27 les familles qui concernent aussi les traumatismes. Tout ce qui, c'est-à-dire adapté aux
28 traumatismes qui concernent des communautés autochtones.

1 Encore une fois, c'est tiré de la base, c'est-à-dire, sur la base des
2 leçons tirées de ce qui s'est passé en Nouvelle-Écosse.

3 **COMMISSAIRE FITCH** : Merci! Et cette note, aussi, lorsque vous
4 parlez, encore une fois, je pense que c'était en réponse à... au conseiller juridique
5 Bryson, on n'a pas forcément besoin d'une analyse pour apporter des améliorations à
6 un processus et vous avez donné une certaine liste de... plutôt il vous a donné une
7 liste, je pense, de neuf points, très importants. Et vous avez répondu que, en fait, il n'y
8 avait rien, parfois qui vaille la peine de faire un examen ou une analyse pour apporter
9 des améliorations de certains domaines préoccupants. Et vous avez commencé à
10 apporter des changements sur la base des leçons tirées.

11 Mais je me demande si ces activités sont suivies. Est-ce qu'il y a un
12 suivi de toutes ces activités. Est-ce qu'il y a des mécanismes qui ont été mis en place
13 pour, justement, évaluer ce qui a été mis en place. Parce que je sais que par le
14 processus que... donc nous avons appris, nous ne voudrions pas qu'il y ait mise en
15 œuvre de ce que nous pensons être une solution, plutôt que d'être des
16 recommandations de la Commission. Pour pas aller sur une autre piste.

17 Donc, je me demande si, sur la base des leçons tirées jusqu'à date,
18 est-ce que vous assurez un certain suivi? Ou est-ce qu'il y a aussi un processus
19 d'évaluation pour, justement, remplir le rôle?

20 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Oui, peut-être pas une structure
21 formelle, mais encore une fois, les... les leçons tirées sont appliquées en
22 Saskatchewan. Après l'incident de Saskatchewan. Ce que Saskatchewan a appris de
23 de ces meilleures pratiques, et d'autres choses qui peuvent être élaborées. Nous allons
24 certainement, vous savez, l'élément dans d'enquête une fois établi, on va mettre en
25 œuvre un examen, selon les circonstances ici, sur la base des meilleures pratiques. Et
26 donc, assurer la mise en œuvre du changement que l'on peut apporter de façon facile.

27 Je pense que l'on ferait attention, si on va parler d'enquêter sur de
28 grosses sommes d'argent, oui on pense que c'est une bonne idée. Qui peut être, qui

1 peuvent peut-être s'adapter à certaines recommandations, par rapport au travail que
2 vous effectuez. Mais encore une fois, les grandes enquêtes prennent du temps. Je
3 pense qu'en... en ces termes-là, on... ça se passe bien, en particulier par rapport à la
4 chronologie.

5 Je ne pense pas qu'il y a, que nous ayons des obstacles pour
6 commencer. Même si on ne fait pas l'enquête, on commence quand même à explorer
7 les options et pour essayer, bien sûr, de planifier les constats, de revoir les constats. Et
8 donc, rien ne s'arrête. Ça commence par l'application. Nous ne sommes pas en mode
9 d'attente, pour attendre, justement, les recommandations dont vous allez nous faire
10 part, justement.

11 **COMMISSAIRE FITCH** : Merci. J'ai, il me reste deux points et
12 demi. L'un est un certain récit, désolée d'avance. Mais c'est en lien avec une question.
13 Et c'est sur le sujet, de quelques sujets que maître Lori Ward, du ministère de la Justice
14 a soulevés en fin de journée. L'une d'entre elle, c'est au sujet des services de police
15 communautaires. Merci d'avoir une vision plus nuancée du... du service de code de
16 police communautaire, ou j'aime bien appeler vision communautaire contemporaine.

17 C'est en pleine évolution, c'est un programme de A à Z, c'est pas
18 une seule unité, c'est enraciné dans la façon dont on fait les affaires. Le modèle Karper
19 (ph) fait référence à cela. On a beaucoup entendu parler de services de police
20 communautaires, on a beaucoup entendu parler en matière de structure de la police, ce
21 à quoi ça va ressembler à l'avenir. Et ça me frappe tout le temps. Lorsqu'on parle de
22 modèle de forces policières, de la façon dont on fait les affaires et les gens se prennent
23 sur des questions de hiérarchie.

24 Au début des services de police communautaires, c'est que les
25 gens n'acceptaient pas l'autonomie qui est associée avec cela. Il fallait auparavant avoir
26 plusieurs couches d'approbation, et cela donnait lieu à des préoccupations. Aujourd'hui,
27 on entend beaucoup au sujet de collaboration, collaboration au sein d'organisation des
28 organismes externes, entre les grades aussi.

1 Je vais quand même dire que plusieurs personnes ont beaucoup
2 de difficultés avec la définition de c'est quoi les services de police communautaires,
3 dans la forme contemporaine ou... les services policiers ont engagé auprès de la
4 collectivité? Les services policiers modernes.

5 Il y a quand même beaucoup de consensus élaborés en ce qui a
6 trait à la définition d'une collaboration. Lorsqu'on parle de collaboration de services de
7 police communautaires, certains des éléments fondamentaux, c'est la réciprocité
8 véritable en matière de relation. Lorsqu'on vous a posé la question sur la structure de
9 financement, et des échanges de services, je me suis... ça m'a fait poser des questions
10 un peu. Cela revient un peu de ma propre expérience municipale. Ce n'est vraiment pas
11 une relation dans un seul sens.

12 Lorsqu'il y a un service de police provinciale qui fournit des
13 services aux municipalités, et corrigez-moi si j'ai tort, mais il y a toujours une relation
14 réciproque dans le... puisque les municipalités peuvent aider la GRC. On nous a dit
15 qu'il y a des méthodes renouvelées de suivi des services rendus aux municipalités, les
16 services médicaux légaux, les services cynophiles et ainsi de suite.

17 Veuillez bien me corriger si j'ai tort, mais n'y a-t-il pas des
18 occasions, en Nouvelle-Écosse et j'ose le dire, à travers le Canada, où les municipalités
19 qui ont leurs propres services, par exemple, l'élimination de... d'explosifs, la gestion de
20 foules, la gestion d'urgences, la récupération sous-marine, le GTI, services cynophiles,
21 ont également fourni des services à la GRC.

22 Tout comme les... ceux-là du ministre (inintelligible) des
23 Ressources naturelles avec leur maître-chien. Il y a des moments où les services
24 municipaux qui ont des services spécialisés, plusieurs ont été formés par l'entremise du
25 Collège canadien de la police ou par de la formation agréée par la GRC.

26 Est-ce que la GRC fait le suivi lorsque ce que la GRC ne peut pas
27 offrir ces services-là dans les zones contractuelles où ils dépendent d'une municipalité
28 de rang (inintelligible). Ou est-ce que c'est uniquement un suivi dans un seul sens?

1 **S.-comm. BRIEN BRENNAN** : Non, c'est pas dans un seul sens,
2 ce suivi-là. Pour répondre à votre question, je faisais référence aux municipalités qui
3 n'ont pas ces services-là, que vous avez mentionnés. Ce ne sont pas tous les services
4 policiers en Nouvelle-Écosse qui ont des sections cynophiles ou GTI. Ils n'ont pas tous
5 la capacité de faire une enquête de crimes majeurs en utilisant des opérations où on
6 s'habille en civil. Mais je vais être très clair. Il a plusieurs reprises où les agences
7 municipales sont très prêtes à aider la GRC lors d'opérations sans nous facturer
8 l'organisation.

9 Je ne peux pas vous dire si chaque division fait le suivi des coûts
10 ou accorde une valeur de la contribution d'une autre agence, mais c'est bien
11 documenté, en contrepartie de l'enquête où ce dossier-là que nous avons reçu de
12 soutien d'une autre agence municipale ou que le maître-chien sur tel ou tel dossier est
13 venu d'une autre agence municipale ou l'équipe du GTI.

14 Ce serait avantageux pour ce service policier municipal là de le
15 faire savoir à leur bureau des commissaires de police ou leurs élus, voilà le nombre de
16 fois où nous avons aidé la GRC, voilà le coût occasionné. Cela donne de la
17 transparence au bureau de commissaires de police et aux élus en matière
18 d'interopérabilité et la coopération.

19 Et souvent, c'est bon de savoir le coût des affaires. Heureux d'avoir
20 pu aider. Si c'est une question de millions de dollars, c'est toute une autre discussion.
21 Mais je sais que vous avez fourni ces services-là de votre département.. service à la
22 (inintelligible) fusillade de Moncton. C'est tout simplement ce qu'on doit faire à l'époque.

23 Mais si on ne les voit pas, ces relations-là, s'il n'y a pas un bon
24 niveau de compréhension, c'est difficile d'avoir (inaudible) cette compréhension-là en
25 état de crise.

26 **COMMISSAIRE FITCH** : C'est probablement là où je me rendais.
27 Les relations réciproques sont tellement importantes. Et je pense qu'elles sont
28 valorisées et ça c'est la sécurité des collectivités en gagnant. Le dernier point soulevé

1 par le ministère de la Justice, Me Lori Ward, cet après-midi, c'est le scénario avec
2 l'Association des chefs de police de la Nouvelle-Écosse. Je plante une petite graine
3 pour des questions à l'avenir en matière de recommandations que vous auriez à cet
4 égard. Existe-t-il une façon que la GRC pourrait encourager une connivence d'une
5 province à l'autre sachant qu'il y a certains niveaux d'autonomie en matière des
6 commissaires adjoints dans leur engagement avec leurs homologues municipaux et
7 provinciaux? Est-ce qu'il y a une recommandation potentielle qui pourrait aider du
8 niveau national afin d'aider à promouvoir ces relations-là? Pourriez-vous nous suggérer
9 une recommandation?

10 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Selon moi, étant donné cette
11 question d'autonomie, comme vous l'avez mentionné, il me semble qu'il y a une
12 occasion pour les instances, notamment l'Association des chefs de polices de la
13 Nouvelle-Écosse et celle du Nouveau-Brunswick, qu'on leur demande d'émettre un
14 rapport à leurs homologues à travers le Canada pour les pratiques exemplaires,
15 comment ils ont adapté les modèles de prestation de services, les échanges de
16 ressources, la formation partagée, partager la capacité d'obtenir de l'équipement de
17 façon efficace. Le CACP pourrait combler certains éléments du vide, mais s'il y avait
18 une recommandation, un échange annuel des pratiques exemplaires et qu'on soit
19 tournés vers l'avenir.

20 Par exemple, la loi de Clare, c'est vraiment divisé à travers toutes
21 les agences policières étant donné la *Loi sur la vie privée* et les éléments à régler. Si on
22 pouvait avoir un mécanisme pour partager des choses que nous faisons ou qu'on
23 pense qu'on doit faire de façon collective, je pense que cela ferait un bon bout de
24 chemin pour établir des relations, surtout étant donné l'économie. Bien que le CACP fait
25 cela, c'est une grande organisation et ça se peut qu'ils ne se rendent pas passé ce
26 niveau-là.

27 Alors, je pense que toute recommandation au sujet d'échange de
28 renseignements, les pratiques exemplaires, se tourner vers l'avenir serait avantageux.

1 Ça ne doit pas être trop complexe, mais quelque chose qu'on pourrait facilement
2 partager par l'entremise des technologies ou via un mécanisme qui existe déjà. Cela
3 serait très avantageux. Y'a pas une seule agence policière qui peut fonctionner de
4 façon autonome. Il n'y a plus de frontières provinciales, à l'international, nos
5 communications doivent également être sans frontières.

6 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci bien. Et je pense... j'étais vraiment
7 heureuse de vous entendre dire que les services de police communautaires, c'est pas
8 juste une question de faire des rondes ou d'avoir du personnel dans les rues. Ce que je
9 trouve intéressant dans tout ce processus ici – je suis désolée si je fais un jeu de prône
10 à cette heure-ci –, une thématique qui est revenue pendant toute cette enquête, on
11 continue de revenir sur la question des relations saines dans une famille ou dans une
12 organisation ou dans une collectivité. Alors, merci de partager vos pensées à cet égard
13 aujourd'hui. C'est fort apprécié.

14 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Madame la commissaire
15 Fitch.

16 Madame la commissaire Stanton?

17 **COMMISSAIRE STANTON:** Merci bien.

18 Désolée, nous regardons un écran plutôt que les écrans (sic), voilà
19 comment on peut vous voir. Si ça d'air qu'on évite votre regard, désolée. Peut-être que
20 cela... c'est ça l'impression qu'on donne aux gens qui regardent la webdiffusion.

21 Madame la registraire, pourriez-vous mettre à l'écran le
22 document... c'est un COMM6665.

23 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 4667.

24 **COMMISSAIRE STANTON:** L'ébauche de travail « Un plan
25 d'action du gestionnaire : examen de bien-être de la division 'H' ». Alors, c'est organisé
26 selon quatre thématiques et, selon la première thématique, il y a un... on a identifié un
27 besoin d'avoir un fort modèle de gouvernance. Sur la deuxième page, juste avant la
28 dernière partie avant la thématique 2, la boîte à gauche dit :

1 « Passer en examen et modifier le Guide des
2 stratégies et ressources pour distinguer entre les
3 enjeux qui se présentent dans les situations normales
4 et les évènements de pertes massives où le brouillard
5 des choix porte à confusion; au sein de cet examen,
6 chercher à établir un format de triage pour aider les
7 individus et aux organisations d'apporter des choix
8 motivés, bien motivés. »

9 Pouvez-vous nous aider à expliquer cela? Je me demande tout
10 d'abord lesquels... quel est le Guide des stratégies et des ressources auquel cela fait
11 référence.

12 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Est-il possible de l'agrandir un peu?
13 J'ai de la difficulté à lire.

14 **COMMISSAIRE STANTON:** Oui. Savez-vous, la police est petite.
15 Oui, absolument.

16 Si cela peut devenir un peu plus grand?

17 Est-ce que cela vous aide pour voir?

18 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, oui, c'est bien mieux. Je vais le
19 relire. Désolé.

20 Alors, à la troisième case, ça parle du Guide de ressources auprès
21 des familles et des employés. Je pense que c'est ce à quoi ça fait référence, c'est ce
22 guide-là.

23 **COMMISSAIRE STANTON:** Alors la stratégie... le Guide de
24 ressources et de stratégies, en fait c'est le Guide de ressources à l'intention des
25 familles et des employés.

26 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** C'est comme ça que moi je suis en
27 train de lire ça.

28 **COMMISSAIRE STANTON:** Que voulait dire par « le brouillard des

1 choix »?

2 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Je ne peux pas vous parler
3 précisément de ce libellé-là. À ma lecture, je pense qu'il y avait... il y avait tellement de
4 choix possibles, il n'y avait pas une compréhension claire de qu'est-ce que les gens... à
5 quoi les gens pouvaient accéder et sur quoi ils devaient être ciblés, on avait droit à quoi,
6 ça portait à confusion. Il y avait trop de renseignements à absorber au moment...
7 surtout en cas de crise, alors ce qu'ils cherchaient à faire, c'est de faire que ça devienne
8 plus clair, plus convivial, et pas ajouter davantage de pression avec tellement de choix
9 dans une situation qui est tellement stressante. C'est mon interprétation de cette
10 expression-là.

11 **COMMISSAIRE STANTON:** Des choix en matière de services de
12 soutien et de santé mentale pour le personnel?

13 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui. Des choix médicaux.

14 **COMMISSAIRE STANTON:** Ah, je vois.

15 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Des congés peut-être, toute une
16 foule de choses peuvent tomber sous ce titre-là.

17 **COMMISSAIRE STANTON:** Alors, les individus et leurs
18 organisations auxquelles on les aiderait pour faire des choix éclairés, il s'agit d'individus
19 et d'organisations au sein de la GRC?

20 **S.-comm. BRIAN BRENNAN:** Oui, c'est correct.

21 **COMMISSAIRE STANTON:** Merci.

22 Dernière page, Madame la greffière.

23 La dernière thématique :

24 « Il y aurait des avantages si la GRC pouvait
25 normaliser les relations avec les leaders provinciaux,
26 municipaux et locaux, ainsi que... et fournir les
27 soutiens nécessaires positifs pour ces interactions en
28 vertu de... »

1 Sous « Les progrès » :

2 « Un compte rendu à fournir aux nouveaux
3 commandants divisionnaires permanents. »

4 Il y a une analyse en cours pour déterminer quelles sont les
5 initiatives qui peuvent être employées pour maintenir l'ensemble de rassemblement,
6 c'est l'action pour laquelle le compte rendu sera fourni. C'est de fournir davantage de
7 soutien riche en connaissances au nouveau commandant divisionnaire.

8 Il semblerait que vous faites cela et que vous allez fournir ce
9 compte rendu, mais étant donné le large caractère de cette thématique de normaliser
10 les relations ainsi que le besoin de la division de développer des relations auprès de la
11 collectivité, c'est une courte liste d'actions, il me semble. Êtes-vous au courant d'autres
12 mesures qui vont être prises pour aborder cette thématique-là? Pourriez-vous faire un
13 commentaire à cet égard?

14 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Alors, je vous suggérerais que ce
15 sont quatre points avec des sous-éléments. Pour tout écrire cela, j'ai dans le document
16 au-delà de ce qui correspondrait à un plan d'action. Selon moi, un mot qui manque là-
17 dedans, c'est « communications », les communications, l'élaboration de
18 communications régulières; peut-être que c'est quelque chose que tout le monde
19 comprend, mais comme on a vu dans le travail de la Commission des pertes massives,
20 les communications et les relations semblent être deux des grandes entraves que l'on
21 doit aborder, notamment en Nouvelle-Écosse en faisant des progrès sur les autres
22 éléments... je lis rapidement comme je m'exprime, au fur et à mesure que je
23 m'exprime...

24 **COMMISSAIRE STANTON** : Ça va, ça va, désolée, allez-y.

25 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Non, j'allais juste vous dire que je
26 dirais que c'est vraiment un squelette de plusieurs choses qui vont avoir lieu. Ce qu'on
27 va ajouter à cela sera la transition entre le travail réalisé par le commandant
28 divisionnaire par intérim, le commissaire adjoint Ferguson et le commandant

1 divisionnaire permanent Dennis Daley. Je suis sûr qu'il y a des choses que John aura
2 commencées que Dennis Daley peut continuer. Il y a certains aspects granulaires qui
3 sont d'une importance critique qui n'auraient pas été connus par les gens qui ont rédigé
4 le plan d'action du point de vue du quartier général. Je dirais que c'est un document
5 vivant sur le plan des mesures à prendre.

6 **COMMISSAIRE STANTON** : J'apprécie votre aide avec cela; le
7 document est nouveau pour nous. Les gens qui suivent l'enquête sauront que j'ai une
8 préoccupation avec les recommandations découlant des enquêtes passées et les
9 barrières à la mise en œuvre de sorte que quand on voit des recommandations qui ont
10 été émises tellement de fois et qui n'ont jamais été adoptées, on essaie de savoir
11 pourquoi.

12 L'un des domaines des recommandations est celui des bureaux de
13 commissaires de police et ils essaient d'accroître l'imputabilité envers la communauté.
14 J'aimerais savoir quelle est l'importance que vous mettriez sur votre implication dans
15 les bureaux de commissaires de police locaux?

16 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Selon mon expérience comme
17 commandant, les bureaux représentent un mécanisme critique permettant d'informer la
18 GRC des besoins et des attentes, mais ils offrent aussi une piste pour que la GRC
19 puisse expliquer et élaborer les plans stratégiques au niveau communautaire, compte
20 tenu de la volonté des membres de ces bureaux consultatifs d'interagir avec le
21 détachement local, le conseil consultatif de la police. Et donc souvent, ces conseils
22 consultatifs sont mis en place, mais ne maintiennent pas le rythme de croisière
23 nécessaire pour offrir... pour jouer ce rôle pleinement. Parfois, la GRC y est pour
24 quelque chose, car le commandant du détachement n'est pas assez collaborateur et
25 ne... donc, ne collabore pas suffisamment et ensuite, les conseils consultatifs tombent
26 un peu dans l'oubli et leur efficacité s'estompe.

27 Mais tout conseil consultatif en matière de police, un conseil
28 consultatif qui représente les Afro-Néo-Écossais devrait être écouté. Et je trouve que

1 souvent, l'efficacité des conseils consultatifs dépend beaucoup des membres; si parfois,
2 on perd la direction et l'efficacité s'estompe.

3 **COMMISSAIRE STANTON** : Alors, on nous a parlé de l'importance
4 d'avoir des structures pour que ces conseils soient plus efficaces au lieu d'espérer que
5 la personne qui occupera la présidence sera une personne dynamique. Et donc, l'une
6 des suggestions était d'avoir un seul organisme de suivi provincial pour la Nouvelle-
7 Écosse. Est-ce que ce serait quelque chose qui vous intéresse?

8 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Donc, vous parlez d'un conseil
9 consultatif pour la GRC ou pour tous les services de police?

10 **COMMISSAIRE STANTON** : Pour la GRC.

11 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Moi, j'accueillerais ça
12 favorablement. Dans toute division contractuelle, si les structures sont en place et que
13 les mécanismes fonctionnent et qu'il y a des responsabilités de rapport et des indicateurs,
14 je trouve que cela ne peut que accroître notre engagement à la police communautaire
15 et ne peut que nous aider à comprendre les attentes et les priorités des communautés
16 que nous desservons.

17 Il pourrait y avoir un organisme de suivi, justement, que nous
18 accueillerons favorablement. Nous travaillons sur... avec un conseil consultatif national
19 et donc, au niveau provincial, ça serait quelque chose auquel on aimerait participer et
20 on aimerait bien que cet organe fonctionne bien.

21 **COMMISSAIRE STANTON** : Et si cette entité devait avoir le rôle
22 de prioriser les tâches, ça pourrait être utile aussi; il y avait un rapport, le rapport Brown,
23 qui parlait que l'un des problèmes de la GRC est que la GRC dit oui à tout et parfois
24 s'éloigne des aspects de police qui seraient de base.

25 Est-ce que vous avez de l'eau? Je sais que vous parlez depuis le
26 début de la journée, je veux m'assurer que vous avez de l'eau?

27 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui, j'ai de l'eau, je vais donc aller
28 chercher mon eau.

1 (COURTE PAUSE)

2 COMMISSAIRE STANTON : On ne veut pas que vous perdiez la
3 voix!

4 D'autres rapports antérieurs ont émis des recommandations sur la
5 possibilité de mettre fin aux services de police contractuels et qui parlaient aussi des
6 défis de pérennité systémique de la GRC, donc encore là en lien avec les services de
7 police contractuels. Il a été question ou suggéré parfois de s'éloigner de ce modèle.

8 Vous avez été commandant de la division H et maintenant, vous
9 êtes aux Services de police contractuels et autochtones à Ottawa. Avez-vous un
10 commentaire, étant donné ces deux rôles? Avez-vous un avis sur ces
11 recommandations? De votre point de vue, est-ce que les services de police contractuels
12 représentent le modèle de l'avenir toujours ou s'agirait-il de restructurer et de s'éloigner
13 de ce modèle?

14 S.-comm. BRIAN BRENNAN : Voilà une question très englobante
15 et je pense que la discussion devient de plus en plus prévalente, prend de l'ampleur.
16 Dix ans, ce n'est pas beaucoup de temps quand on parle d'une structure selon laquelle
17 la police est assurée par la GRC dans les provinces. Je ne peux pas envisager un
18 scénario ou une structure dans lequel la GRC serait exclue totalement de la police
19 contractuelle. Quand on songe aux collectivités que nous desservons au Canada, ce
20 sont généralement de plus petites communautés dans le Grand Nord, souvent très
21 isolées. Je ne sais pas si le fait d'abolir une entité établie nous permettrait de remplacer
22 par un autre modèle qui pourrait servir ces communautés-là, qui pourrait avoir besoin
23 d'investissements en infrastructures. Il faudrait recruter, donc, des policiers, s'assurer
24 de la mobilité, car il y a-t-il une structure de police qui permettrait à une personne de
25 passer toute sa carrière dans une collectivité éloignée?

26 Et l'autre aspect en lien avec les services de police contractuels et
27 qui ressort de toutes mes discussions avec les provinces et les élus et les groupes
28 communautaires, le problème n'est jamais le service fourni par la GRC. Là où le bât

1 blesse, c'est les modèles de fourniture de services, la capacité de se payer le service,
2 les attentes des collectivités envers le service de police, quel qu'il soit. Donc, on sait
3 qu'il faudra des services policiers dans ces collectivités et si la GRC se retire des
4 services de police contractuels, il nous faudra une autre entité pour offrir le même
5 service. Je ne vois pas l'avantage du point de vue du coût, car il faudrait... comment
6 ferait-on pour attirer des candidats vers ces secteurs éloignés? Les gens d'aujourd'hui
7 vont être... vouloir être bien rémunérés pour voyager à de tels endroits et y vivre.

8 Mais donc, je trouve que souvent, là où le bât blesse, c'est la
9 capacité de payer la note et non seulement l'efficacité des services. Il y a certains
10 secteurs du pays où on offre des services, où le coût de la vie est très élevé – par
11 exemple, le sud de la Colombie-Britannique. Est-ce qu'on pourra donc se demander,
12 est-ce que la GRC doit être le service de police dans les grandes agglomérations?
13 Peut-être qu'on devrait être le service de police dans ces secteurs-là; tout va dépendre
14 du calcul de la rentabilité de chaque service que l'on... qui pourrait être envisagé par un
15 gouvernement local.

16 Moi, je ne pourrais pas imaginer que la GRC soit totalement retirée
17 de la police contractuelle au Canada. Pourrait-on revoir des modèles de fournitures de
18 services avec, par exemple, la police par paliers, soutenir d'autres services de police, la
19 création d'autres services de police comme par exemple les services autochtones? Oui,
20 tout cela, on peut l'imaginer. Mais puisque nous sommes pas mal tissés dans le tissu
21 de ce pays, on est tricotés dans le tissu du Canada, je ne pense pas qu'il serait réaliste
22 ou je ne suis pas certain qu'il serait réaliste d'envisager un retrait total.

23 **COMMISSAIRE STANTON** : Alors, merci. Vous avez parlé du coût
24 extraordinaire de la police et parfois, donc, plusieurs de nos témoins nous ont dit la
25 même chose et parfois, j'ai demandé à d'autres témoins de réfléchir à la possibilité ou à
26 la probabilité qu'il n'y aura pas d'accroissement des ressources bientôt. Donc, il
27 s'agissait donc d'analyser ce que les différents détachements font, réactivement ou
28 proactivement et donc, on songe à la possibilité d'enlever certaines des tâches de la

1 GRC et de les confier à d'autres services – peut-être au lieu de déplacer des
2 ressources, en fait.

3 Mais peut-être qu'avant, au lieu d'aborder cela maintenant, on
4 pourrait espérer que les représentations écrites de la GRC à la Commission pourront se
5 pencher non seulement sur la possibilité d'obtenir d'autres ressources, mais aussi sur la
6 possibilité de mieux prioriser les ressources qui sont déjà consacrées à la GRC et s'il
7 peut y avoir d'autres modèles qui permettraient de nous aider à mettre en œuvre les
8 recommandations, même si les ressources financières ne seront pas accrues du jour au
9 lendemain. Un commentaire à ce sujet?

10 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Il est important de se mettre à
11 analyser les tâches des policiers, la description des tâches. Vous savez que les
12 policiers doivent passer des heures dans un hôpital en attendant que la personne soit
13 examinée quand il est en crise de santé mentale; ce n'est pas un rôle de police. Les
14 services de santé d'urgence n'attendent pas... les ambulanciers n'attendent pas quand
15 ils livrent quelqu'un à l'hôpital; la même chose devrait s'appliquer à la police. Même
16 chose, quand j'étais avec la division H, on avait une politique de fausse alerte : la GRC
17 ne doit pas jouer le rôle... de toujours intervenir lorsqu'une alarme se déclenche. Quand
18 il y a cinq, six, sept fausses alarmes pendant une nuit, c'est la compagnie qui les a
19 installées qui doit s'en occuper.

20 Et il faudrait aussi, je crois, rentabiliser la technologie; il y a
21 beaucoup d'exemples ailleurs au monde où on peut faire beaucoup. On peut donc...
22 par exemple, si une personne, un civil veut déclarer une situation, on peut le faire
23 directement par ordinateur; mettons qu'un vélo vient d'être volé, on pourrait déclarer
24 cela au lieu de faire venir un policier. Cela permettrait donc de ne pas faire déplacer
25 beaucoup de premiers intervenants policiers. Ce sont peut-être de bons
26 investissements tandis que les ressources humaines sont des investissements à long
27 terme parce qu'il faut toujours payer un salaire et les avantages sociaux, donc cela
28 permettrait peut-être de réduire les coûts de la police.

1 **COMMISSAIRE STANTON** : Et aussi les caméras, l'idée des
2 caméras... bon, il a été question d'avoir... d'intégrer une ressource en santé mentale à
3 la STO pour que quand il y a un appel impliquant une crise de santé mentale, il pourrait
4 y avoir quelqu'un qui dirige, qui guide la personne vers le bon service – donc, tout cela
5 avec la mise en place des caméras d'intervention, par exemple. Cela serait utile en
6 milieu rural où il n'y a pas beaucoup de spécialistes en santé mentale. Peut-être que
7 oui, en fait, que vous avez raison; peut-être qu'il y a des solutions technologiques qui
8 permettraient de régler certains de ces problèmes.

9 Un autre aspect qui me vient à l'esprit – il a beaucoup été question
10 des comptes-rendus après action et quelque chose que je n'ai pas compris, c'est qui a
11 la responsabilité de réviser l'intervention et d'évaluer la procédure et la politique
12 opérationnelle suite à un incident impliquant tellement de victimes? Est-ce que c'est la
13 responsabilité... est-ce qu'il incombe à la division de produire ce rapport ou est-ce qu'il
14 incombe plutôt aux divisions et au ministère d'Ottawa? Si oui, lequel?

15 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Dans une première instance, en
16 fait, c'est à la division de déterminer si un rapport après action ou un examen de
17 quelque type que ce soit a besoin d'être entamé. Ça va dépendre de la portée de
18 l'incident; ça peut exiger que l'on se penche beaucoup plus sur ça, en particulier s'il y a
19 un évènement qui se passe avec la juridiction de laquelle relève la responsabilité ou qui
20 relève de ma zone ou de mon domaine.

21 Pour ce qui est d'appliquer un examen, on en a cité quelques
22 types; il y en a d'autres qui peuvent être initiés sans mon approbation et d'autres me
23 sont soumis, dépendamment de la responsabilité par rapport au potentiel que cela
24 prend, évidemment, avec le soutien de... la décision des personnes qui font partie de
25 différents groupes qui assurent ces examens sur une base régulière.

26 **COMMISSAIRE STANTON** : D'accord. Donc, vous vous attendez
27 à ce qu'il y ait un examen en Saskatchewan après cet évènement de ce week-end
28 dernier? Donc, vous allez vous attendre à ce qu'il y ait un examen qui sera initialisé ou

1 entamé par la division?

2 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui – je peux vous dire qu’il y a
3 déjà eu des discussions préliminaires à ce sujet de mon niveau aux personnes qui sont
4 au siège national qui sont en liaison actuellement avec la division. Pour ce qui est de
5 l’examen des pertes massives ici, ce sont les premiers jours; nous n’avons pas encore
6 élaboré le mandat ni la portée du mandat dont il est question. Nous avons besoin de
7 comprendre ce à quoi... ce qu’on doit envisager. Mais encore une fois, c’est
8 partiellement... en partie, une leçon à tirer des pertes massives de la Nouvelle-Écosse,
9 ayant besoin... c’est-à-dire, ayant des discussions tout à fait préliminaires.

10 **COMMISSAIRE STANTON** : Merci. Donc, j’assumerai que vous
11 allez assurer que lorsqu’il y a un examen qui est en cours qui va se passer et donc, il
12 est question de tirer... c’est-à-dire de leçons tirées et similairement avec ce qui va
13 provenir de la Commission, l’une des choses que j’aimerais en savoir plus sur ce que
14 vous en pensez pour ce qui est des mesures qui sont réalisables. Il y a le défi pour
15 nous, parfois, c’est de localiser la responsabilité de la mise en œuvre; vous avez
16 indiqué que, lorsque Monsieur VanWart vous a posé la question sur comment avoir une
17 nouvelle politique pour ce qui est des recommandations par rapport à ces enquêtes,
18 lorsqu’il est question de 30 000 personnes et au sein du bureau là où vous êtes à
19 Ottawa, il y a un Centre de politiques d’incidents critiques, il y a des branches aussi, il y
20 a des prestations de services, c’est-à-dire plusieurs niveaux de prestations de services.

21 Je me demande s’il existe des mécanismes lorsqu’il est question
22 d’entreprendre de nouvelles recommandations ou politiques qui sont recommandées au
23 Conseil et les mettre... les rendre opérationnelles et aussi, pour ce qui est du Conseil
24 de la GRC, pour faire en sorte à ce que ces soumissions ou ces observations puissent
25 nous assister, comme vous l’avez dit, pour déterminer qui serait les bonnes personnes
26 à qui donner les conseils d’orientation pour nous assurer qu’un suivi peut être assuré
27 lorsqu’il est question de mise en œuvre et qu’il y a des personnes qui seront en mesure
28 de dire « Voilà, c’est mon travail, je vais m’assurer que c’est en cours, que c’est fait ».

1 Et pour avoir justement cette responsabilité pour ce qui est de l'élément de mise en
2 œuvre qui soit compris dans les recommandations, de sorte à ce qu'il y ait une vue
3 d'ensemble claire pour toutes les personnes impliquées dans l'organisation pour
4 s'assurer que les personnes clés sont à leur bureau et qu'elles sont en train de travailler
5 dessus.

6 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Oui, ça peut vous aider à formuler
7 justement l'objectif de vos recommandations. Ce n'est pas juste... ça ne relève pas
8 juste de nous, à la GRC, par rapport aux recommandations que vous effectuez, sur
9 lesquelles vous êtes en train de travailler – que ce soit pour l'importance de la portée,
10 elles peuvent être... il peut y avoir un grand nombre d'entre elles, mais nous avons
11 déterminé lors de nos conversations avec les hauts responsables au siège national
12 pour le besoin que nous avons, en particulier pour ces recommandations en particulier
13 pour justement consacrer un groupe de personnes qui vont assurer la coordination des
14 recommandations, qui vont être le travail de la Commission et qui vont prendre en
15 considération toutes les analyses de cas, y compris les technologies. Je présume qu'il y
16 a beaucoup de travail pour ce qui est de mon domaine de responsabilités.

17 Mais nous nous assurons que les personnes font cela, que ça se
18 trouve... que ça va se trouver sur le bureau et il sera question d'élaborer des plans, des
19 actions, que l'on respecte le calendrier potentiel alloué à cela et qu'il y ait une
20 responsabilité qui sera surveillée, qui sera mise en œuvre, sur laquelle il y aura des
21 rapports, qui sera communiquée de quelque façon qu'il soit.

22 Donc, il est question pour nous de donner la nécessité de cela;
23 nous n'y sommes pas là, nous ne sommes pas encore là pour ce qui est du budget,
24 pour tous ces types de points qui ont besoin d'être analysés, mais c'est clair que ce
25 n'est pas juste sur nos épaules que ça va reposer pour ce qui est de la GRC.

26 **COMMISSAIRE STANTON** : Merci. Je pense qu'étant donné la
27 complexité de l'organisation, c'est encourageant d'entendre cela, d'entendre que c'est
28 en cours et l'une des suggestions qui a été faite, ce que le commissaire Bergerman a

1 suggéré, c'est d'inclure des membres citoyens au comité qui vont pouvoir partager la
2 responsabilité. Et donc, certaines des personnes... c'est-à-dire les personnes qui vous
3 servez soient impliquées aussi pour justement partager cette responsabilité avec vous.
4 C'est un point à considérer.

5 Enfin, nous avons appris par rapport à la culture de la police qu'il y
6 a eu quelques rapports de par le passé, maintenant, qui ont traité la culture de la GRC.
7 En particulier, certains d'entre eux suggèrent des changements radicaux – donc, c'est
8 à la GRC d'avoir la portée pour entreprendre justement les recommandations qui vont
9 émaner de ces procédures.

10 Je voudrais, si vous voulez parler au sujet de cette culture; je vous
11 ai entendu parler de cela et pourtant, si vous avez des idées à ce sujet et aussi sur le
12 potentiel pour votre institution quant à avoir l'ouverture de changer et la prédisposition
13 au changement.

14 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Je sais que les commissaires ont
15 passé du temps à parler à la vision 150 et au changement de culture. Vous savez,
16 lorsque je réfléchis à mes 36 ans au sein de l'organisation, j'ai lutté pour comprendre
17 pourquoi certaines personnes ne sont pas partantes pour certains changements...
18 c'est-à-dire n'ont pas vu les changements de culture qui ont eu lieu au sein de
19 l'organisation tout au long des dernières années : des femmes qui ont rejoint notre
20 organisation, qui vont vers le changement de culture, des gens provenant des
21 minorités, des communautés minoritaires pour ce qui est des exemples tels que
22 l'introduction, le (inaudible), les hijabs et aussi permettre à certains membres, des gens
23 d'origine autochtone, donc tous ces éléments qui reflètent de la culture par rapport à
24 l'uniforme sont aussi la transparence quant à rapporter des données et aussi des
25 changements, des stratégies pour le rendre plus désirable, plus équitable pour tout le
26 monde, pour que chacun puisse se voir être employé au sein de la GRC et avoir cette
27 capacité, justement.

28 Je vous parle de notre académie de formation de la GRC; la

1 formation des cadets ici est juste extraordinaire. Il y a des membres qui se joignent à
2 nous qui proviennent d'autres pays du monde pour devenir des agents de police ici.
3 Notre culture ne devrait pas être confuse avec l'histoire et les traditions que nous
4 gardons vivantes encore.

5 Nous sommes tout le temps en train d'essayer de trouver des
6 mécanismes pour adapter la culture d'être des agents de police, en plus d'être
7 employés et Canadiens. Certains de ces changements sont rares, d'autres sont plus
8 évidents. C'est juste que je ne comprends pas ou je n'accepte pas la contention, le
9 conflit institutionnel comme quoi il n'y a pas de volonté de changement. Je ne vois pas
10 cela sur la base de mon expérience au sein de cette organisation. Est-ce qu'il y a des
11 choses que nous avons besoin de continuer à apprendre? Oui, absolument! Est-ce qu'il
12 y a des points à améliorer? Oui, c'est clair, sans hésitation. Mais ça ne soit pas refléter
13 le fait que cette organisation refuse de changer ou qu'il y ait un quelconque
14 changement. Il y a des membres permanents qui sont des femmes, il y a des officiers
15 divisionnaires – ce sont là des choses, il y a 20 ans, on ne les voyait pas. Donc, le
16 changement culturel et la capacité de changer est très évidente.

17 **COMMISSAIRE STANTON** : Donc, je pense que je vais juste dire
18 que de mon point de vue, certains de ces changements que vous êtes en train de
19 décrire ont eu lieu en raison du fait qu'il y a une pression externe qui a fait en sorte à ce
20 qu'ils aient lieu. Donc, lorsqu'on parle de 2021 par rapport à l'entente de Davidson qui
21 exprime le harcèlement sexuel au sein de la GRC. Oui, vous avez beaucoup plus de
22 femmes au sein de la GRC comparé au passé, mais c'est un problème qui persiste, le
23 problème de discrimination et de harcèlement sexuel. Vous le traitez parce que vous
24 avez été en action par rapport à ces rapports qui ont exigé de vous à ce que vous les
25 preniez en considération.

26 Comme dans toute autre grande organisation, le changement ne va
27 pas se passer, ne va pas avoir lieu de façon facile et c'est sûr qu'il y a eu des
28 changements au fil du temps et qui se passent souvent pourquoi? Parce qu'il y a eu des

1 recommandations répétées et répétées sur la base ou provenant d'autres enquêtes ou
2 d'autres examens.

3 Bien sûr, la GRC a eu à réagir à cela et c'est bien de voir les
4 changements que vous êtes en train... dont vous parlez qui sont là, qui ont déjà eu lieu,
5 mais sur la base des rapports qui disent des choses comme... une vue d'ensemble sur
6 le changement de culture qui provient de 2021. Donc, il y a beaucoup de travail qu'il
7 reste à faire. Et donc, je pense qu'avoir ou détenir une certaine ouverture, une certaine
8 prédisposition de différentes... de combien le changement de culture est jouable, c'est-
9 à-dire ça peut aider pour le changement de la culture.

10 Je me rends compte que c'est une très longue journée pour vous
11 maintenant, Madame la commissaire Fitch et je sais que vous avez eu à faire avec des
12 circonstances un peu difficiles, en particulier avec les personnes, les gens de
13 Saskatchewan, ce qui se passe après ce qui s'est passé là-bas, nous apprécions
14 énormément votre temps avec nous aujourd'hui. Merci beaucoup, commissaire.

15 Je laisse la parole à Monsieur le commissaire MacDonald.

16 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Oui, merci beaucoup, commissaire
17 adjoint sur plusieurs fronts, pour plusieurs points. Il y a une heure, lorsqu'on avait pris
18 cette pause, on a pris pour 10 minutes et c'était votre heure de déjeuner – toutes mes
19 excuses pour cela. Nous avons gardé ces témoins... des témoins pendant longtemps,
20 mais nous n'avions pas l'intention de le faire pour vous, mais vous restez un témoin très
21 important pour nous et nous apprécions énormément le fait que vous aviez consacré
22 une bonne partie de votre journée pour nous fournir, nous faire part de vos idées, de
23 votre expérience. C'est très, très utile. 36 ans d'expérience, c'est clair que ça en dit long
24 sur toutes les bonnes idées que vous avez partagées, ce que j'apprécie énormément.

25 Ça a été une longue journée, une journée très difficile, je dois le
26 dire ; nous avons eu beaucoup de difficultés et ce n'est pas facile de faire avec et nous
27 ne nous y sommes jamais habitués, en fait. Nous faisons cela en mode virtuel, mais
28 d'habitude, lorsque c'est en personne, lorsqu'il y a des difficultés, de la tristesse, du

1 chagrin qui sont palpables... lorsqu'on parle de jours difficiles, je parle vraiment de jours
2 difficiles. Pour ceux qui sont les plus affectés – et je sens que... pour moi, ça me
3 ramène à l'idée pourquoi nous sommes là aujourd'hui, c'est ce pourquoi nous nous
4 retrouvons tous ici aujourd'hui. C'est une douleur et un chagrin inimaginable qui est
5 ressenti par tellement de personnes, qui sont en cascades sur les familles de ceux qui
6 ont été blessés, de ceux qui souffrent de traumatismes, ceux qui se trouvent aux
7 premières lignes, qui ont fait tout pour sauver les communautés en Nouvelle-Écosse et
8 au Canada et aussi aux États-Unis d'Amérique.

9 Et donc, c'est pour ça que nous sommes là et je pense qu'il est
10 important de mettre cela dans le contexte pour vous et vous remercier parce que ça a
11 été une journée très difficile, une longue journée, mais ô combien importante. C'est ce
12 qui fait que nous sommes très reconnaissants pour ça.

13 Donc vous savez, les enjeux sont très importants, commissaire
14 adjoint. Il y a beaucoup de choses qui ont besoin d'être traitées; nous sommes ici pour
15 appeler les gens, pas pour les blâmer, mais on fait appel à ces personnes pour les
16 entendre, pour pouvoir élaborer nos recommandations. J'ai travaillé pendant 40 années
17 et je n'ai jamais vu des enjeux aussi élevés, aussi importants. Et donc, les
18 recommandations seront le produit significatif de nos efforts parce que nous le devons
19 aux participants, à tout le monde au pays, aux nations comme je l'ai dit pour les États-
20 Unis.

21 Vous assurez le rôle du pivot pour ce qui est de la Nouvelle-
22 Écosse; je pense... je le pense. Il existe un nouveau régime ou un nouveau système; je
23 ne sais pas si le mot est correct pour ça, au sommet de la Nouvelle-Écosse, le nouveau
24 commissaire assistant se rapporte à vous. Donc, vous êtes le responsable, son
25 responsable, si j'ai bien compris. Vous êtes, en fait, le directeur, le commissaire en
26 chef. En d'autres termes, je vous ai entendu dire, l'adjoint principal, ce qui signifie que
27 vous êtes aussi proche des commissaires; j'ai eu une discussion similaire aux
28 discussions avec les commissaires aussi et nous comptons vraiment sur vous. Nous

1 allons faire de notre mieux pour faire, élaborer des recommandations qui seront
2 pragmatiques.

3 Donc, merci beaucoup pour vos conseils réalisables, pour vos
4 recommandations – c'est-à-dire que nous allons faire des recommandations au mieux
5 de notre capacité, mais nous avons besoin de champions et je parle vraiment que ce
6 sont eux qui sont le plus affectés. Donc, ces vies, ces blessures, ce chagrin ne sont pas
7 en vain; ils ne peuvent pas être en vain. Donc, nous vous remercions – en plus de mes
8 remerciements à votre égard, Monsieur, soyez le champion pour ceux qui sont le plus
9 touchés et je sais que vous allez l'être et que l'on peut compter sur vous.

10 Alors, merci beaucoup.

11 **S.-comm. BRIAN BRENNAN** : Merci et vous avez mon
12 engagement pour ça, c'est clair.

13 **COMMISSAIRE MacDONALD** : C'est très apprécié, merci.

14 Donc, je vais laisser Madame la commissaire Stanton pour le mot
15 de la fin. Vous êtes libre de partir et prendre des gorgées d'eau. Merci beaucoup encore
16 une fois!

17 **COMMISSAIRE STANTON** : Merci au commissaire adjoint pour
18 cette équipe extraordinaire, ces enquêteurs qui ont revu des milliers et des milliers de
19 documents, qui ont conduit des journées entières, c'est-à-dire des entretiens, qui ont
20 préparé, qui ont fait du travail de préparation pour identifier les témoins, de sorte à ce
21 qu'on puisse en apprendre plus de leur part, de la façon dont on l'a fait.

22 Merci aussi aux participants, aux conseillers juridiques pour toutes
23 vos questions, à tous ceux qui nous ont rejoints cette semaine et qui ont rendu ces
24 procédures possibles – que ce soit ici, en Nouvelle-Écosse, il est 18 h 22, donc Ben,
25 Rob, Sean, Idela, Lee, Nate, Alex, Ashley, Britney, Jeanna Lee, Darlene, Sydney, Jen
26 Carroll, qui est la personne qui a beaucoup fait... qui a fait beaucoup de choses de
27 sorte à ce qu'on puisse rester tard ici, André aussi, notre interprète en français, Deb,
28 Peg et Richard. Nous sommes très reconnaissants pour tout ce que vous avez fait et

1 toutes mes excuses si on vous a retenus aujourd'hui.

2 Donc, c'est notre dernier jour au Centre de congrès d'Halifax, le
3 lieu où nous avons commencé nos procédures publiques en février dernier. Nous
4 voudrions exprimer nos remerciements à tout le monde qui travaille ici, au Centre des
5 congrès d'Halifax qui ont fait beaucoup de bon travail pendant que nous sommes là.

6 Cette semaine, nous allons continuer à mettre l'accent sur les
7 recommandations. Nous avons entendu divers représentants, divers experts qui font
8 partie de la communauté du maintien de l'ordre. Nous allons aussi... nous avons aussi
9 trouvé des réponses à toutes nos questions. Donc la semaine prochaine, les
10 procédures en personne vont continuer à Double Tree Hilton, à l'exception des
11 consultations du 15 septembre qui seront en mode virtuel, nous allons continuer à le
12 faire. Nous allons continuer à nous engager avec le représentant des communautés
13 autochtones et afro-néo-écossaises pour nous assurer qu'elles apportent leur grain de
14 sel et participent à nos procédures pour faire en sorte à ce que l'histoire et la réalité du
15 racisme, du colonialisme au Canada, qu'il y ait des procédures et des politiques qui
16 mènent vers un maintien de l'ordre, qui a des répercussions et qui ont cette proportion
17 de répercussions sur la population. Et justement, il y va... il est question d'entendre
18 leurs voix. Aussi, il y aura des tables rondes sur la supervision, la comptabilité... la
19 responsabilité des services de police. Aussi pour ce qui est des organismes de justice,
20 qui vont participer à notre processus.

21 Merci de garder en tête à ce que vous pouvez partager vos idées,
22 vous pouvez ... vous avez notre Guide de discussion qui est disponible sur notre site.

23 Merci tout le monde, merci beaucoup à tout le monde et on vous
24 reverra la semaine prochaine.

25 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Merci. Les procédures
26 sont ajournées jusqu'au 12 septembre 2022 à 9 h 30.

27 **--- L'audience est ajournée à 19 h 25**

28

1

2

CERTIFICATION

3

4 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an
5 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill
6 and ability, and I so swear.

7

8 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hautes sont une
9 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes
10 capacités, et je le jure.

11

12



13

Nadia Rainville